Bretagne DIMANCHE

HEBDOMADAIRE — Dimanche 23 mars 1969 — 0,50 F

Une innovation en France

LA DISTRIBUTION DU COURRIER A PLOUARZEL
(Finistère)

— p. 3 —

En 30 ans, il faudra bâtir l'équivalent des 15 principales agglomérations

Comment organiser les nouvelles villes en Bretagne ?

— p. 16 —

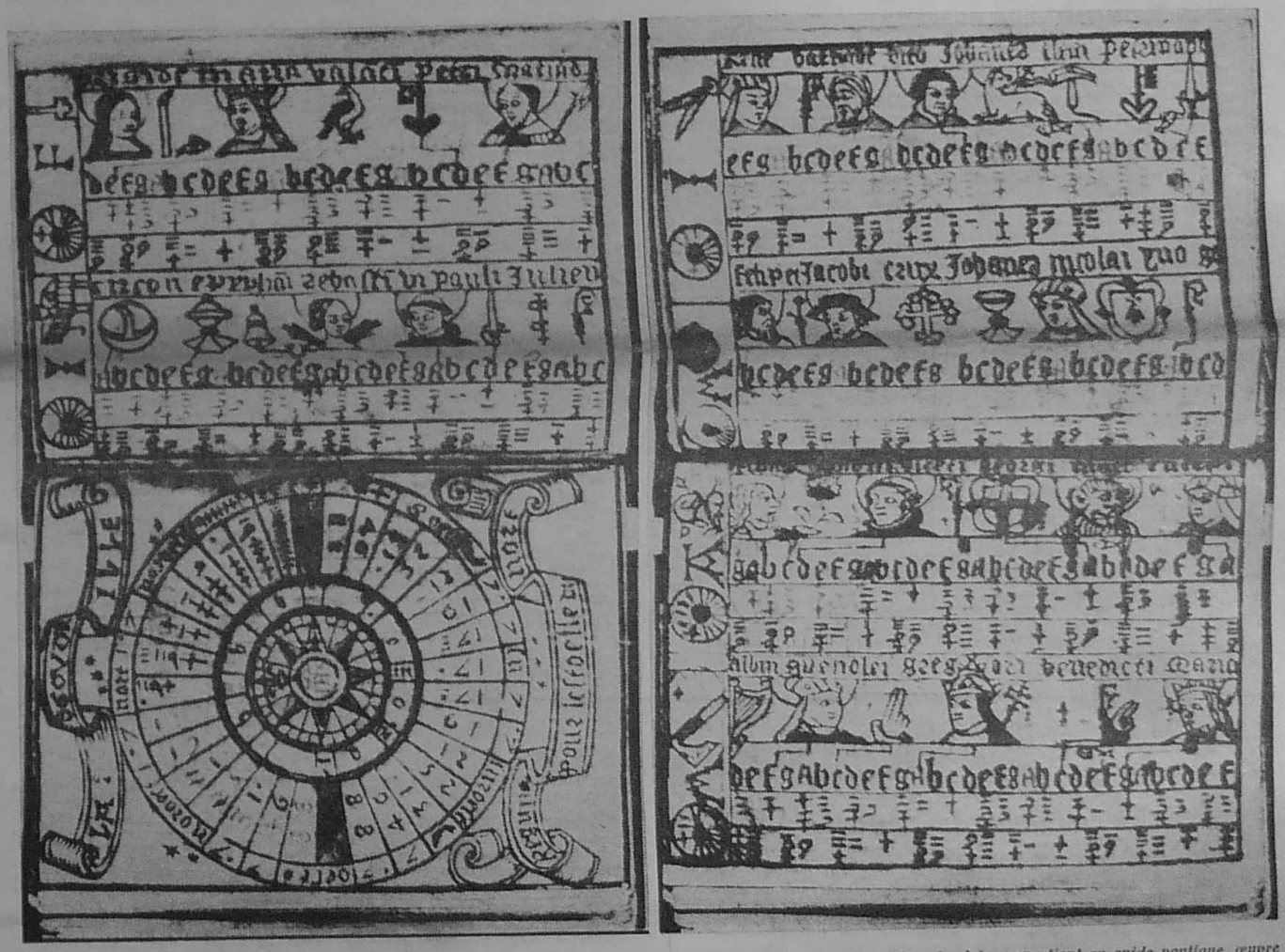

Ce calendrier appartient au guide nautique, œuvre de Guillaume Bromscon, du Conquet ; fait en 1546, il est conservé à Cambridge.
Verticalement, chaque mois est représenté par son symbole et son initiale, avec le cercle des heures de jour et celles de nuit. ..
Horizontalement : sur la première ligne, se lisent les noms de saints, représentés sur la deuxième, ainsi que les signes des fêtes du mois. Dessous, sont les lettres dominicales représentant les jours. Les quatrième et cinquième lignes donnent les nombres d'or et les épactes. Enfin, sont les heures des lunaisons.

LES « FAISEURS DE CARTES MARINES » DU PORT DU CONQUET

— **35 000 Bretons sortis des Centres de FPA** — p. 10 —
— **Deux nouvelles revues bretonnes** — p. 10 —
— **NOUVELLES RÉGIONALES** — p. 5 et 11 —

France

Les partis face au référendum

LE référendum n'aura lieu que dans cinq semaines ; la campagne officielle ne s'ouvrira que dans trois semaines. Le projet de loi ne sera publié au Journal Officiel **que le 3 avril. Et cependant la France vit déjà à l'heure de la campagne référendaire. Les formations politiques prennent successivement position en faveur du « oui » ou du « non ».**

Seules deux d'entre elles réservent leur réponse... ce qui est une façon de **prendre position : pour les** REPUBLICAINS INDEPENDANTS **de M. Giscard d'Estaing comme pour les** CENTRISTES **de M. Duhamel, il s'agit, d'une part, de marquer leurs distances à l'égard de la majorité et de l'opposition ; d'autre part, et surtout, de faire pression sur le gouvernement pour obtenir des modifications au projet de loi. Conscients d'avoir des avocats parmi les ministres, ils demandent que les électeurs puissent se prononcer par deux réponses distinctes sur la réforme du Sénat et sur celle des régions. Ils contestent le point de vue du chef de l'Etat suivant lequel « ces réformes forment un tout ».**

Certains gaullistes ne sont pas loin de **partager cette attitude des centristes, mais** l'UDR **s'est engagée à fond dans la campagne du « oui ».**

Les FORMATIONS DE GAUCHE **feront toutes campagne pour le « non ». Même le PSU : ainsi en a décidé son Congrès extraordinaire, ne suivant pas sur ce point les propositions de ses dirigeants en faveur du vote blanc ou nul ou de l'abstention. Mais cette unanimité pour le « non » ne signifie pas que l'opposition de gauche entend reconstituer le « cartel des non » qui vit le jour au précédent référendum, celui de 1962.**

LE GOUVERNEMENT AMENAGE L'ASSURANCE MALADIE DES NON-SALARIES

M. Maurice Schumann, ministre des Affaires sociales, vient d'indiquer les décisions prises par le gouvernement pour tenir compte des revendications des artisans et commerçants.

● **MESURES FISCALES** : Disparition de la taxe complémentaire en trois ans, allègement du barème avec intégration de l'abattement de 5 % jusque-là réservé aux salariés, exonération enfin de 750 000 non-salariés par le nouveau barème. Les artisans ont protesté contre le maintien durant trois ans de la taxe complémentaire et contre le refus gouvernemental de considérer comme un salaire fiscal le revenu de l'artisan chef d'entreprise.

● **MESURES SOCIALES** : L'assurance maladie des non-salariés va être aménagée par l'échelonnement du rappel des cotisations, par la déduction immédiate de l'impôt sur le revenu du montant des cotisations, par la prise en charge par l'Etat d'une partie des cotisations des personnes (160 000) dépendant jusqu'à présent du Fonds national de solidarité. Le Conseil des ministres de mercredi dernier a été consacré à l'étude de ces mesures, un débat au Parlement en avril permettra l'aménagement de la loi instituant l'assurance maladie des non-salariés. Tenant compte du mécontentement des artisans, M. Schumann a indiqué **« que le dialogue permanent serait maintenu avec eux ».**

LES EPREUVES ECRITES AU BREVET ELEMENTAIRE pour les sessions de 1969 auront lieu pour la première session les 26 et 27 juin, et pour la deuxième session les 9 et 10 septembre.

A partir du 22 mars
LIMITATION DE VITESSE SUR 1 600 KM

Dans un communiqué, le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Equipement et du Logement font savoir que l'expérimentation de vitesses limitées qui avait été annoncée le 17 février dernier entrera en vigueur le 22 mars.

Cette expérience portera, rappelons-le, sur 1 600 km de routes nationales à grande circulation, répartis sur les cinq axes suivants : Pacy-sur-Eure - Cherbourg, par la RN 13 ; Chartres - Nantes, par la RN 23 ; Langon - Narbonne, par la RN 113 ; Vienne - Nice, par la RN 7 ; Roissy-en-France - frontière belge, par la RN 2.

En principe, la limitation de vitesse y sera de 100 km/h. Toutefois, sur certaines sections, cette limite sera abaissée à 80 km/h ou, au contraire, relevée à 120 km/h par décision des autorités préfectorales en fonction des caractéristiques de ces sections de route.

En outre, tout conducteur effectuant un dépassement sera autorisé à atteindre, pendant la durée de celui-ci, une vitesse maximum supérieure de 20 km/h à celle fixée sur la voie considérée.

« VERRIERES N'EST PAS CESTAS »

C'est ce qu'avait dit au maire de Verrières-le-Buisson (Essonne), Lucien Cuello, cet ouvrier mouleur qui refusait de rendre à son ex-femme leurs deux enfants dont elle a la garde. Après les avoir séquestrés dans son pavillon pendant plus de vingt-quatre heures, Lucien Cuello remettait au maire, M. Jean Simonin, les deux enfants, Aimé (sept ans) et Diana (six ans), sains et saufs. Ainsi était évitée une tragédie.

Cet heureux dénouement est dû au maire de la localité qui, en compagnie d'un camarade de travail de Lucien Cuello, a su parler avec les mots qu'il fallait à l'homme révolté, armé d'une carabine. Lucien Cuello a ainsi accepté de confier ses enfants au maire, en sachant bien qu'ils seraient rendus à son ex-femme qui en a obtenu, par jugement, la garde. Il lui a également remis sa carabine et a pris congé de lui en lui demandant : « Laissez-moi tranquille, je veux dormir. »

Les enfants ont été rendus à la mère. Il a été décidé de ne pas engager de poursuites contre le père, compte tenu de la rapidité avec laquelle cette affaire s'est terminée et de la bonne volonté que Lucien Cuello a finalement manifestée. Les responsables vont s'efforcer de trouver une solution juridique à ce drame familial, en tentant de donner satisfaction aux deux époux en regard des enfants.

79 CAS DE POLIO EN FRANCE EN 1968

On a compté encore 79 cas de poliomyélite en France, malgré les campagnes de vaccination. Le recul de la terrible maladie a été spectaculaire ces dernières années : 1 074 cas en 1962, 773 en 1963, 533 en 1964, 290 en 1965, 211 en 1966 et 110 en 1967. Mais on constate que la baisse est moins rapide en France que dans d'autres pays occidentaux. On pense que l'obligation de la vaccination n'est pas suffisamment respectée chez nous. L'an dernier, un foyer épidémique est apparu dans les Pyrénées-Orientales. Les six départements du littoral méditerranéen groupent à eux seuls 37 cas, soit près de la moitié de ceux qui ont été enregistrés dans la France entière. Aucun cas n'a été enregistré dans 62 départements.

LE GENERAL DE GAULLE IRA-T-IL EN CORSE ? L'occasion pourrait être la célébration, l'été prochain, du bicentenaire de la naissance de Napoléon.

M. Jean-Marcel Jeanneney : Le ministre des réformes

MINISTRE d'Etat sans portefeuille, M. Jean Marcel Jeanneney n'a pas pour autant un poste honorifique. Depuis juillet, en effet, il porte sur ses épaules le lourd fardeau de la réforme des régions et du Sénat.

Au soir du 27 avril, il saura si le peuple français a accepté ou refusé ce qui lui aura été proposé. En cas de vote négatif, il y aura sûrement des conséquences, a dit le ministre ; sera-ce son propre départ, la démission du gouvernement ou encore le retrait du général de Gaulle ? La porte reste ouverte à toutes les hypothèses dans l'attente de précisions qui ne sauraient tarder.

Père de sept enfants dont quatre filles, huit fois grand-père, mi-lorrain mi-franc-comtois, J.-M. Jeanneney est né le 13 novembre 1910. Bercé par la politique, il ne nourrissait nul désir de s'y adonner lui préférant une carrière universitaire.

Mais l'amitié peut parfois vous faire prendre une autre voie. Très lié avec M. Michel Debré, celui-ci, en 1959, ouvre à son ancien condisciple de Faculté de droit les portes de l'action gouvernementale, lui confiant le ministère de l'Industrie et du Commerce, poste qu'il conservera jusqu'au changement de premier ministre, en 1962. Quatre ans plus tard, M. Pompidou lui confiera le ministères des Affaires sociales.

Maire de la commune de Rioz en Haute-Saône, conseiller général de ce département, c'est à Grenoble que l'an dernier J.-M. Jeanneney a conquis son premier mandat législatif. De justesse : 132 voix. Son adversaire, il est vrai, était de taille : M. Mendès-France.

Monde

L'escalade des missiles et des antimissiles

C'EST une première réponse, une réponse d'attente, que le président Nixon a donnée aux Soviétiques en annonçant qu'il se contenterait, dans un premier stade, d'un système réduit de défense antimissiles pour le continent nord-américain. Deux bases seulement de fusées antifusées seront construites l'une dans le Montana, l'autre au Nord-Dakota.

Elles comprendront deux types d'engins et leur édification coûtera 6 à 7 milliards de dollars.

Le premier engin est destiné à intercepter et détourner en vol les missiles intercontinentaux ennemis (tirés depuis des bases de départ fixes) presque immédiatement après leur mise à feu, c'est-à-dire entre 320 et 640 kilomètres de leur mise à feu. C'est la défense éloignée. Les engins utilisés seront munis d'une tête nucléaire d'une puissance égale à 2 millions de tonnes de TNT.

Le second, à ogive nucléaire également et doté d'une puissance ascensionnelle exceptionnelle, assure la défense rapprochée du territoire. Il représente la deuxième vague contre les engins intercontinentaux qui auraient échappé au premier engin et aussi la défense idéale contre les missiles tirés à courte distance par des sous-marins ennemis.

Le président Nixon reste disposé à négocier avec les Soviétiques pour éviter les frais (réciproques) de réseaux défensifs plus denses et souligne que les mesures décidées l'ont été en fonction du danger chinois, essentiellement.

VIETNAM : LA 4e SEMAINE DE L'OFFENSIVE VIETCONG

Au Sud-Vietnam, dans la quatrième semaine de l'offensive généralisée du vietcong, les Américains sont passés massivement à la contre-offensive au nord-ouest de Saigon. 10 000 GI's ont été engagés dans l'opération, après que l'aviation eut déversé des milliers de tonnes de bombes contre des concentrations et des mouvements de troupes ennemies qui laissaient craindre une tentative contre la capitale elle-même. Jusqu'ici, le président Nixon tient tête à ceux des militaires du Pentagone qui souhaiteraient une action de représailles et d'avertissement contre Hanoi sous la forme, par exemple, d'un nouveau raid contre le Nord. Mais, en même temps, il laisse en sommeil les projets préparés et tendant à un retrait d'une partie du corps expéditionnaire (60 000 sur 450 000 hommes).

MOYEN-ORIENT : TOUJOURS DES TIRS SUR LE CANAL DE SUEZ

L'impasse subsiste au Moyen-Orient pendant que se poursuivent les tirs d'artillerie de part et d'autre du canal de Suez.

Cependant, à Jérusalem, Mme Golda Meir, le nouveau chef du gouvernement israélien, souligne l'unanimité de son équipe ministérielle sur les problèmes de défense et offre de se rendre personnellement à Amman pour négocier directement avec le roi Hussein. Mais celui-ci, dont la position est toujours précaire, reste sur ses positions et suggère un nouveau Sommet des pays arabes pour analyser la situation. Quant à ses droits sur Jérusalem, il déclare : **« Nous mourrons plutôt que d'y renoncer. »**

RAPPROCHEMENT ENTRE LA SYRIE ET L'IRAK

Avec l'accord du nouveau gouvernement baasiste modéré de Damas, des troupes irakiennes — une dizaine de milliers d'hommes — sont arrivées en Syrie où elles ont pris position à proximité de l'actuelle frontière sur Israël.

BIAFRA : MEFIANCE A L'EGARD DE M. WILSON. — C'est le 26 mars que le chef du gouvernement britannique, M. Wilson, doit se rendra à Lagos pour étudier les moyens de parvenir éventuellement à une solution du conflit qui oppose depuis deux ans le Nigeria à la province sécessionniste du Biafra. Cette visite est considérée avec méfiance au Biafra, où l'on fait remarquer que c'est la Grande-Bretagne qui fournit des armes au Nigeria

Ont participé à la rédaction de cette page : P.-H. Desaubliaux, A. Paul-Grégoire, J.-M. de Préneuf, B. Courtabessis.

LA ville est favorisée pour une rapide distribution du courrier ; en campagne, il faut souvent attendre des heures avancées de l'après-midi pour recevoir lettres et journaux. Le directeur des PTT du Finistère a eu l'idée de remédier à cet inconvénient et depuis plus de trois mois, cette originale formule, dont nous avions annoncé le lancement, remporte du succès.

D'autres pays connaissent déjà la distribution du courrier dans des zones rurales, non à l'entrée du domicile, mais dans des boîtes aux lettres rassemblées en bordure des voies publiques ou des lieux faciles d'accès. En France, cela ne s'était jamais vu, et l'expérience finistérienne est à ce titre unique. Le bulletin des Postes et Télécommunications de ce mois de mars fait le point et nous lui empruntons les éléments de cet article.

Des boites postales gratuites à Plouarzel

Distribution rapide et régulière

La nouvelle formule a donné naissance à un nouveau nom : le *CIDEX rural*, c'est-à-dire *courrier individuel à distribution exceptionnelle* en zone rurale. Cela consiste à mettre gratuitement à la disposition de chaque usager une boite numérotée dans laquelle celui-ci peut, à tout moment, venir prendre possession de son courrier à l'aide d'une clef individuelle.

Les boites sont groupées, le plus souvent, en batteries de douze et, dans ce cas, l'une d'elles est réservée par les PTT pour le service du départ. L'usager peut ainsi « poster » ses envois sans devoir se déplacer jusqu'au bureau de poste.

Ces batteries sont placées dans des endroits situés le plus près possible du domicile des destinataires ou sur le trajet habituel de leur travail. Bien entendu, cela oblige le public à se rendre jusqu'à l'emplacement des boites, mais, en contrepartie, la distribution est nettement avancée, surtout pour ceux « en fin de tournée ». De plus, le courrier est distribué à des heures très régulières, entre 8 h 30 et 10 h 30.

Au cours d'une deuxième tournée à domicile, sont livrés les objets encombrants, ou remis contre signature, ainsi que le courrier de ceux qui n'ont pas de boite CIDEX. Un voyant installé sur chaque boite permet aux usagers de signaler au préposé qu'ils désirent le voir passer chez eux pour une opération particulière.

Déjà à Plouigneau

Tout cela ne s'est pas fait d'un coup de baguette magique. Une préparation longue et minutieuse a été nécessaire, des études théoriques précises, et surtout un travail de persuasion. Le premier sondage fit pourtant apparaître 90 % de « pour », dans le secteur choisi, le centre de distribution de Plouarzel, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Brest, près de la côte.

Le choix de ce centre ne s'était pas fait au hasard, il représentait en effet l'échantillonnage le plus complet et le plus significatif pour cette expérience, à savoir que l'on y trouve un centre de distribution : Plouarzel ; un bureau de poste sans distribution de courrier : Lampaul-Plouarzel ; une agence postale : Brélès, et une recette-distribution : Ploumoguer. En outre, cette région rurale est liée à une zone touristique où la période estivale a des incidences certaines sur la distribution.

En fait, le tout premier CIDEX est en place, depuis le mois de mai 1968, à Plouigneau, dans une zone à la fois rurale et industrielle, à 20 kilomètres de Morlaix. Il s'agissait de savoir si le simple particulier trouvait, comme l'industriel, un intérêt tel qu'il accepte un déplacement. L'essai fut concluant ; onze personnes ont déjà demandé à bénéficier d'une boite individuelle. C'est alors qu'en novembre fut décidée l'expérience dans toute la région de Plouarzel.

Une question de solidarité

Le reporter de *Postes et Télécommunications* a glané des témoignages significatifs : ce n'est pas un dérangement, car notre boite est située sur le chemin de tous nos champs et nous avons l'occasion de passer devant plusieurs fois par jour. Je prends ausi le courrier de voisins ou de parents. Nous pouvons désormais traiter tout le courrier le matin ; en six mois, nous n'avons constaté que deux retards, c'était en période d'élections. C'est pratique pour les femmes de marins qui, autrefois, ne pouvaient répondre dans la même journée à leurs maris afin qu'ils aient leurs lettres avant le départ des bateaux. Ce qui gêne un peu les vieux réjouit les jeunes, car, de nos jours, l'agriculture est devenue une véritable industrie. Bien que je fasse partie des désavantagés, je pense que cela apporte une amélioration à l'ensemble de la population. Il faut savoir faire de petits sacrifices. Je souhaiterais cependant que l'on rapproche un peu ma boite. Nous recevons le courrier six heures plus tôt, ce qui nous donne désormais la possibilité de traiter une affaire dans la journée. C'est une nette amélioration pour notre activité. Nous étions bien desservis autrefois, mais cela aurait pu être le contraire. Je pense que la grande majorité des gens ici est pour. Il y a même deux communes voisines qui voudraient bien en bénéficier. Il s'agit d'abord d'une question de solidarité avec ceux mal desservis autrefois. C'est également une solution moderne qui améliore considérablement la distribution du courrier.

Il y a aussi les « contestataires » ; bien des cas de refus sont, toutefois, liés à des circonstances locales, souvent très éloignées du principe même de la réforme. Certains regrettent que disparaisse ce contact avec un homme, le « facteur », véritable homme de relations, porteur d'autre chose que de ses plis...

Un essai pour les estivants

Les préposés, quant à eux, ont vu leur tournée s'allonger. Ils reconnaissent, cependant, que le travail s'est plutôt simplifié, et « nous mangeons à des heures régulières, les risques encourus sur les chemins de campagne sont réduits ». Le personnel des bureaux de poste, de son côté, ne disposait autrefois que d'un délai très court, entre 7 h et 8 h, pour l'inscription des mandats, objets recommandés, etc., sur les documents de distribution. Dans les périodes de fort trafic, l'été ou autour du premier de l'An, il arrivait même que le départ des préposés en tournée en soit retardé. Les délais d'inscription étant reculés jusqu'à 10 h 30, cela ne se produit plus.

Zone touristique pendant les mois d'été, la région de Plouarzel fera encore l'objet d'une expérience CIDEX-vacances. Durant la prochaine saison, les estivants ayant loué chez l'habitant seront invités, s'ils le désirent, à partager la boite à lettres de leur logeur. Les propriétaires d'une résidence secondaire pourront bénéficier temporairement d'un CIDEX, de même que les divers terrains de camping de la région.

L'essai permettra de reconnaître si la formule est une solution aux problèmes, sans cesse plus complexes, de la distribution du courrier en période estivale.

François ALET

Lettres des lecteurs

● Ce que je pense de Bretagne-Dimanche **? Je crois que ce n'est pas mal, toutefois il y aurait certainement encore à faire. Pour le document sur le mouvement breton, il est très bien, quoique je trouve que l'auteur ait une tendance un peu française (contre l'indépendance). Enfin, c'est un article qui fera comprendre l'histoire du mouvement breton à beaucoup de personnes qui ne connaissent pas suffisamment l'histoire de leur pays. Pourtant, je crois qu'il faudrait rendre le peuple breton le plus « bretonnant » possible car, j'en suis sûr, ça les rendrait plus heureux. Moi, personnellement, je suis pour une Bretagne parlant le breton, et que la civilisation de nos frères ne se transforme pas en folklore, en images !**

Y. E..., 72-Le Lude.

— Le bonheur n'est heureusement pas lié à une langue. Qu'elle donne beaucoup de joies particulières, c'est vrai, mais c'est vrai de toutes les langues. Ici, même, bien des fois, nous avons souligné l'importance et l'intérêt du breton ; nous souhaitons que la future assemblée régionale prenne sur ce chapitre des positions fermes, le dossier est suffisamment documenté déjà pour qu'elle le fasse sans retard. Imposer la langue bretonne à toute la région est une toute autre question, qui relève, selon nous, de l'utopie.

● Avec des journaux professionnels, je sélectionne Bretagne-Dimanche. **Je l'estime valable sur le plan économique aussi bien que sur d'autres sujets. La façon dont les articles sont traités me plaît, ils sont très bien documentés. Une bonne preuve que je ne suis pas le seul à l'apprécier, c'est qu'il a du succès dans ma salle d'attente.**

M. F..., 22-Saint-Jouan-de-l'Isle.

— Les salles d'attente sont, incontestablement, d'excellentes chambres de sondage. Elles donnent aussi l'occasion à vos visiteurs de découvrir **Bretagne-Dimanche**, et nous vous en remercions.

● Il est intéressant de voir des petites communes se démener pour survivre, comme vous le montrez dans un récent article, mais est-ce si bien que cela ? Est-ce bon de sauver des « petits trous » ? Ne vaut-il pas mieux rentrer dans cette perspective nouvelle qui tend à réduire le nombre des communes. Il semble bien, d'ailleurs, que, bon gré mal gré, il faudra faire cette réforme. Mais le regroupement communal entraînera, pour plusieurs centaines de milliers de conseillers municipaux, la dépossession plus ou moins totale de leurs prérogatives.

L. M..., 53-Mayenne.

— La France, c'est vrai, compte plus de communes que le total des cinq partenaires du Marché commun ; que ses 18 000 communes soient réduites à 2 000, cela paraît une exigence de notre temps qui n'est plus celui du déplacement en char à bœufs ! Mais cela n'entraînera pas pour autant l'inutilité d'efforts comme ceux de Monterfil ; ces bourgs deviendront des quartiers de la nouvelle commune et auront besoin d'animation. Cette solution de réanimation est sans doute préférable à la concentration de la population en quelques centres urbains ; nous en parlons, d'ailleurs, dans ce même numéro, en page 16.

● Il m'a été indiqué que l'hebdomadaire Bretagne-Dimanche **aurait récemment fait paraître dans ses colonnes un article sur les « origines celtiques du général de Gaulle ». J'aimerai avoir cet article...**

B. R..., 75-Paris.

— Ce numéro nous a déjà été très demandé ; nous le signalons, car cela nous paraît significatif de l'intérêt porté à ce lien entre la Celtie et le président de la République.

● Le synode de Saint-Brieuc n'a pas échappé à la confusion habituellement faite, de distinguer religieuses et laïcs. Il y avait donc, parmi les schémas étudiés à la première session, ceux relatifs aux laïcs, aux religieuses et aux prêtres. Mais, les religieuses sont des laïcs. D'après le dictionnaire, sont « laïcs » : les religieux et les religieuses qui ne sont pas destinés aux ordres sacrés. Lumen Gentium **numéro 43 dit aussi : « Cet état de vie (l'état religieux)... ne se situe pas entre la condition du clerc et celle du laïc ; Dieu appelle les fidèles du Christ de l'une et l'autre condition pour jouir dans la vie de l'Eglise de ce don spécial et servir à la mission salutaire de l'Eglise, chacun à sa manière. »**

L. L..., 44-Nantes.

— La constitution sur l'Eglise, intitulée au Concile Vatican II : **Lumen Gentium**, contient effectivement ce passage ; mais le chapitre VI « Les religieux » est tout de même différent du chapitre IV : « Les laïcs ». Les « Sœurs » et les « Frères » ont, pour la plupart, actuellement, un style de vie particulier, qui justifie la distinction faite dans les schémas. Précisément, à Saint-Brieuc, au cours de la discussion sur les religieuses, un Frère est intervenu, pour rappeler aussi la place originale des religieux non prêtres dans l'Eglise.

● Puisque j'en ai l'occasion, je tiens à vous dire combien je continue d'apprécier vos livraisons hebdomadaires. Ce que j'apprécie dans vos articles, c'est qu'ils ne se contentent pas d'un descriptif, mais qu'ils abordent les problèmes au fond. Cela paraît aussi bien dans le reportage que dans le dossier. Je ne puis que vous encourager à continuer.

M. B..., 35-Rennes.

— C'est, en tout cas, notre préoccupation, de ne pas rester superficiel.

● **ERRATUM** : Dans notre dernière page 16, deuxième colonne, il est dit **« quinze autres organismes (pour l'insémination) ont été mis en place »**, il fallait dire : quatre et non quinze. Ces quatre organismes étaient, d'ailleurs, détaillés dans les lignes suivantes.

politique

Ici et là, encore des grèves POURQUOI ?

LE conflit qui a perturbé le trafic de la SNCF sur le réseau Sud-Ouest ces derniers jours, illustre bien le climat social actuel : un malaise existe, mais il trouve difficilement son terrain d'expression et les centrales syndicales elles-mêmes n'ont pas la possibilité de contrôler réellement la situation. Les grèves « sauvages », c'est-à-dire lancées sans préavis et hors des circuits syndicaux ne sont d'ailleurs pas un phénomène purement français : la firme automobile anglaise Ford vient d'en faire l'amère expérience : il lui en a coûté un arrêt de production de trois semaines se soldant par des pertes atteignant des dizaines de milliards d'anciens francs !

Baroud national

Tout est né, ou presque, en France, de l'échec de la Conférence de Tilsitt qui n'a pas permis d'ouvrir des perspectives de négociations de salaires, dans le secteur public et nationalisé, le gouvernement ayant, non sans bonnes raisons de son point de vue, décidé de limiter les augmentations de salaires en 1969 à un taux très bas, pour ses fonctionnaires, les cheminots, les électriciens, les gaziers, les mineurs.

Après le « baroud » national de protestation organisé le 11 mars par les grandes centrales syndicales contre cette curieuse façon de concevoir le dialogue et la participation, on attendait la réaction des travailleurs. La voilà.

Point de mouvement général de cessation de travail qui serait très mal reçu par l'opinion — et on le comprend, — mais l'apparition ici et là de conflits qui traduisent la volonté des travailleurs d'améliorer leurs conditions de vie, compte tenu de leurs situations particulières.

Ici, ce sont des salariés d'une entreprise de province qui veulent obtenir l'alignement de leurs salaires sur ceux d'un établissement parisien de la firme ; là, ce sont des cadres mécontents des conséquences de la mécanisation ; ailleurs, des ouvriers qui protestent contre des licenciements de délégués syndicaux, etc.

Riposte

Le mécontentement est plus net du côté des salariés du secteur public et nationalisé, car l'Etat-patron est plus féroce en matière de salaires que le patronat lui-même. D'où les menaces de « ripostes » à l'Electricité de France, dans les Charbonnages, etc.

Fait significatif, ce ne sont plus les grandes centrales qui orchestrent le mouvement, mais la « base », les syndicats locaux ou des Fédérations spécialisées. Ainsi, les cheminots du Sud-Ouest ont gardé toute leur liberté d'action vis-à-vis des consignes de leurs Fédérations, ce qui n'a pas permis de « raccrocher très vite les wagons » de la négociation, la direction n'acceptant de parler tant que le travail n'aurait pas repris.

Pas d'huile sur le feu

Les grandes centrales syndicales ne cherchent pas à « mettre de l'huile sur le feu » tout en observant attentivement le comportement des travailleurs. Il s'agit, en effet, de renforcer l'audience des syndicats, la loi Schumann leur a d'ailleurs accordé une place un peu plus confortable dans les entreprises et si le référendum est voté, les syndicats pourront prendre, s'ils le veulent, des responsabilités dans les institutions régionales et au Sénat.

Tout le monde a intérêt, les entreprises, le public, l'économie en général, à ce que les syndicats soient des interlocuteurs valables.

Michel CUPERLY

Les gauchistes en perte de vitesse

Dans les facultés, même à Nanterre (notre photo), les mots d'ordre de boycottage n'ont pas été suivis.

ALORS qu'après l'échec des négociations de Tilsitt, on constate un alourdissement du climat social, les gauchistes, coup sur coup, viennent de perdre trois batailles.

— Dans les universités, ils avaient prôné le boycott des élections « Pas plus de 20 % des étudiants voteront », avait même prédit Jacques Sauvageot, président de l'Union nationale des étudiants de France. Or, la participation moyenne s'élève à 53 %. Certes, le quorum fixé par la loi d'orientation à 60 % n'a pas été atteint, notamment dans les Facultés des lettres et des sciences, mais bien des élections politiques ou professionnelles connaissent moins de succès. D'autre part, ces dernières années, chez les étudiants, les élections à la mutuelle nationale voyaient une participation de 10 à 20 %.

— Chez les enseignants, les gauchistes détenaient la direction du Syndicat national de l'enseignement supérieur depuis trois ans. Ils l'ont perdue au cours d'un Congrès extraordinaire au profit de la tendance « syndicale » où les membres du parti communiste sont sinon majoritaires du moins très influents. M. Herzberg, successeur de M. Geismar, l'un des leaders de mai avec Sauvageot et Cohn-Bendit, cède le secrétariat général à M. Innocent.

— Au parti socialiste unifié, ils proposaient de faire campagne pour le vote blanc ou nul au référendum. Ils ont été mis en minorité au cours de leur Congrès qui s'est tenu à Dijon.

Une défaite peut s'expliquer, trois, c'est plus difficile.

Qu'entend-on par « Gauchistes » ?

Sommairement, ce sont les « héritiers de mai ». Ceux qui refusent la participation au système capitaliste parce qu'ils pensent que celui-ci est en crise et que le plus sûr moyen de l'abattre est l'action révolutionnaire. Leur adversaire n° 1 est le gaullisme, même si dans le même temps ils sont accusés par le parti communiste de faire le jeu du pouvoir.

En fait, les gauchistes n'existent pas depuis mai. Ils appartiennent à cette famille que l'on retrouve sur les barricades de 1848, ou lors de la Commune en 1871. Peu nombreux en période de stabilité politique, ce qui les oblige à faire jouer leur influence à l'intérieur d'organisations syndicales ou politiques, ils voient leurs effectifs se gonfler au moment des crises et leur courant peut alors devenir majoritaire.

C'est ce qui s'était produit ces derniers mois. Sur le plan politique, ils se retrouvaient ainsi au PSU, seule formation qui ait cherché à animer puis à récupérer le mouvement de mai.

Tendances et excès

S'ils sont aujourd'hui bien en perte de vitesse, c'est pour deux raisons essentielles, l'une interne, l'autre externe.

● Les gauchistes ne forment pas une seule tendance. Eux aussi ont leurs « durs » et leurs « modérés ». Les uns estiment que l'échéance révolutionnaire est imminente et qu'il faut donc amplifier la lutte. Les autres, plus circonspects, n'excluent pas la nécessité de certaines réformes pour miner plus sûrement le capitalisme. Souvent peu organisés, ils font preuve d'un individualisme qui nuit à l'efficacité de leur action.

● Par leurs excès, ils ne menacent pas seulement le gaullisme, mais aussi les autres forces politiques, y compris le parti communiste. Conscient du danger, celui-ci lutte âprement contre les gauchistes tant à l'université que dans les entreprises. Il leur impose sa lourde organisation fondée sur la stricte discipline de ses adhérents.

En ne participant pas aux efforts des socialistes et des communistes pour réaliser l'unité de la gauche, les gauchistes limitent leur audience, ce qui ne signifie pas que leurs défaites successives leur retirent tout rôle politique.

Patrice-H. DESAUBLIAUX

Les pays de l'Est proposent l'EUROPE de la DÉTENTE

IL est toujours dangereux de pousser trop loin les analogies. Cependant il est remarquable que c'est au moment où la situation sur sa frontière chinoise est la plus inquiétante pour l'URSS qu'on voit Moscou tenter de rechercher un accord de sécurité en Europe, en employant des formules qui ressemblent fort au fameux : détente, entente et coopération, cher à de Gaulle.

L'analogie est avec la situation de l'Europe occidentale après la Deuxième Guerre mondiale, quand, sous la menace d'une nouvelle poussée soviétique vers l'Ouest, les Six, encouragés par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, commençaient à jeter les bases d'une petite Europe une.

NE poussons pas trop loin cette analogie, car cette menace chinoise — qu'il faut éviter de dramatiser au stade actuel — n'est sans doute pas la seule raison qui amène l'URSS à rechercher la détente sur notre continent.

Une autre, au moins aussi valable, est le climat qui règne dans ce qu'on appelle le « bloc socialiste », un bloc qui a montré ses premières lézardes en 1948 avec le schisme yougoslave, qui voit aujourd'hui la Roumanie s'efforcer de prendre ses distances, au nom de sa souveraineté, et pour qui le « socialisme à visage humain » pratiqué à Prague en 1968 pose un problème à terme. La détente avec l'Ouest, n'oublions pas qu'elle est souhaitée à Bucarest, à Budapest, à Prague parce que la libéralisation passe par elle.

Entre Russes et Chinois : du sang

Voyons maintenant les faits.

A la frontière sino-soviétique, de nouveaux incidents se sont produits qui ont fait encore des morts et des blessés. Selon des documents soviétiques, les Chinois ont attaqué en force, achevant ceux qui étaient tombés. Si l'on considère l'importance de ces affrontements, les forces en présence, les chars, l'expression « incidents de frontière » paraît en dessous de la réalité.

De part et d'autre, le ton monte. 600 millions (sic !) de Chinois ont participé à des manifestations antisoviétiques depuis le début de ce mois. A Moscou, le matériel humain a été moins mobilisé, mais on menace de « représailles terrifiantes » pendant que Pékin hurle contre les « nouveaux tsars » qu'il promet à la potence et au bûcher. Est-ce assez pour conduire à la rupture entre deux pays « frères » ?

Entre l'Est et l'Ouest : la détente

C'est dans ce climat que se tenait cette semaine à Budapest un Sommet des sept pays du pacte de Varsovie (URSS, Pologne, Allemagne orientale, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie et Bulgarie). Qu'allait-il en sortir ? L'affirmation d'un front uni des pays socialistes d'Europe contre la déviationniste et agressive Chine ?

Si l'on regarde les documents publiés à l'issue de cette Conférence, on n'y relève pas une fois le nom de la Chine, ce qui ne veut pas dire qu'il n'en a pas été question. Mais on y trouve un long appel — le deuxième depuis 1966 — en faveur d'une organisation en commun de la sécurité en Europe, c'est-à-dire de la détente.

Les Soviétiques et leurs alliés n'y mettent qu'une condition, dont l'Allemagne occidentale ferait d'ailleurs les frais : la reconnaissance du statu quo en Europe, c'est-à-dire de la frontière germano-polonaise sur l'Oder et la Neisse, le maintien du morcellement de l'Allemagne en deux Etats distincts et une ville libre : Berlin-Ouest, probablement aussi la ratification par Bonn du traité de non-prolifération nucléaire. Là est, sans doute, l'écueil le plus important.

Une petite coopération

Partant de là, les Sept de Budapest proposent l'établissement de relations de bon voisinage, c'est-à-dire : la coexistence. Mais cela va plus loin, puisque le document stipule : « Un système cohérent de sécurité européenne permettrait la réalisation en commun d'objectifs importants dans les domaines de l'énergétique des transports, de l'exploration de l'atmosphère et des eaux, de la santé publique, domaines qui sont tous étroitement liés à la prospérité de la population de tout le continent. »

La proposition de 1969 a-t-elle plus de chance de concrétisation que celle de 1966 ?

Le général de Gaulle faisait remarquer la semaine précédente au chancelier Kiesinger que les conditions en Europe avaient changé, que l'URSS, cessant son agressivité vers l'Ouest cherchait à développer ses échanges et que les Etats-Unis souhaitaient eux aussi la détente. C'est encore lui qui, parlant de l'Europe, proposait qu'elle s'organisât « sur les plans économique, politique et de la sécurité ».

Paris et Bonn avaient reçu la visite des ambassadeurs soviétiques venus les informer de la querelle Moscou-Pékin. C'était la première fois que l'URSS ne « lavait pas son linge sale en famille », et sans doute a-t-il été question à cette occasion de ce que les Sept allaient proposer quelques jours plus tard à Budapest.

La parole est à l'Ouest

Bonn semble s'attendre à de nouvelles initiatives françaises en ce qui concerne la coopération en Europe dans les trois secteurs précités (mais évidemment à un échelon moins vaste que celui proposé par les Sept). C'est ce qu'a indiqué cette semaine le ministre des Affaires étrangères, M. Brandt, ajoutant qu'il fallait s'y préparer.

Sans doute le général de Gaulle est-il d'un avis différent des Soviétiques sur bien des points. Ne refusait-il pas, il y a quelques jours encore, de remettre en cause l'appartenance de la France à l'Alliance atlantique ? Sans doute d'autres pays ouest-européens peuvent-ils être d'un avis différent sur les conditions d'une véritable détente, mais personne ne songe sérieusement à s'y opposer. La première proposition orientale a fait long feu quand l'Ouest répondit par un « oui, mais », demandant d'abord de sérieuses conversations exploratoires.

Les Soviétiques firent alors la sourde oreille et on put penser à un vaste « bluff ». Mais cette fois ? Sont-ils disposés à préciser le sens de certaines formules toutes faites qu'ils emploient ? Leur demandera-t-on ? On pourrait, au moins, en discuter d'abord à l'Ouest, pour voir si une réponse commune est possible et sur quelle base.

Albert PAUL-GREGOIRE

Bretagne

LE CELTIQUE EN FACULTE : *La section de celtique de la Faculté des lettres de Rennes nous apprend, dans un communiqué, que les étudiants et enseignants de cette Faculté avaient préparé un plan des études et examens de celtique : il prévoyait une licence et une maîtrise d'enseignement. Les autorités universitaires l'avaient accepté et il avait été officiellement transmis au ministère de l'Education nationale. Le même communiqué fait savoir que ce plan a été rejeté par « les bureaux du ministre ».*

POMME DE TERRE : *Pour permettre la transformation et la commercialisation des pommes de terre — dont les invendues étaient souvent massivement détruites — une Société nouvelle vient de se constituer à Quimper. La « Société bretonne d'études pour la transformation de la pomme de terre » (SOBRETRAPOT) compte étendre son action sur les quatre départements de la région économique. Elle envisage la création d'une usine polyvalente comprenant, notamment, la fabrication de purée, de pommes de terre en boîte, frites, surgelées, deshydratées, etc.*

POLICE JUDICIAIRE : *Jusqu'à ces derniers temps, seuls les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ile-et-Vilaine et du Morbihan étaient de la compétence des Services régionaux de police judiciaire de Rennes. Le Journal Officiel nous apprend que cette compétence s'étend désormais à la Loire-Atlantique qui, jusqu'ici relevait d'Angers. Cette refonte des SRPJ les adapte plus parfaitement au découpage judiciaire actuel des Cours d'appel.*

PRIX DES ECRIVAINS DE L'OUEST : *Le quatorzième « prix littéraire des Ecrivains de l'Ouest », offert par la municipalité de Rennes et le rectorat d'Académie, a été attribué à Pierre-Charles Péguy, pour son livre Ces montagnes qui flottent sur la mer. L'ouvrage raconte les expéditions au Spitzberg dirigées par l'auteur lui-même et auxquelles participèrent des Brestois et une Brestoise.*

ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE : *Les responsables de l'enseignement agricole privé (SNATPA-CFDT) des départements de Bretagne et des Pays de la Loire se sont rencontrés. Ils ont souligné les difficultés du personnel de cet enseignement ; ils ont demandé l'élaboration d'une politique de l'emploi, de la formation et du perfectionnement, dans la profession, avec la mise en œuvre des moyens nécessaires à cette politique et la participation des intéressés.*

PHOTOGRAPHES DE L'OUEST : *Une cinquantaine de photographes de Bretagne et de la Mayenne, réunis à Loudéac, ont jeté les bases d'un « groupement d'intérêt économique ». Son objet serait la réalisation en commun d'un laboratoire pour le développement des pellicules couleur.*

FOLKLORE BRETON : *La Bretagne était, naturellement, représentée à la ronde des provinces françaises, salle Pleyel, à Paris. Le groupe KBI a présenté le « Bal de Perros » et la « Gavotte de Pont-Aven » qui ont connu un beau succès.*

AEROTRAIN : *Une délégation du CELIB (Centre d'études et de liaison des intérêts bretons) avait décidé de se rendre, le 20 mars, sur le chantier de l'aérotrain, entre Paris et Orléans, et de suivre les essais de l'engin expérimental. La délégation voulait examiner sur place les possibilités d'une transposition en Bretagne de cette expérience.*

SYNDICAT DES LYCEES ET COLLEGES : *Le Congrès académique du « Syndicat national des lycées et collèges » s'est tenu au lycée de Bréquigny, à Rennes. Les motions votées insistent notamment sur « la nécessité de mettre un frein au désordre qui persiste dans un certain nombre d'établissements du second degré, et d'y rétablir le climat strictement éducatif et de neutralité politique qui n'aurait jamais dû cesser d'y être la règle ».*

22 Côtes-du-Nord

Le budget national 1969 va subventionner deux projets d'établissements pour enfants inadaptés dans le département. L'un sera établi à Saint-Quihoet et l'autre à Lillion.

SAINT-BRIEUC. — Depuis trois ans, des contacts se sont noués entre Saint-Brieuc et la ville allemande d'**Alsdorf**, près d'Aix-la-Chapelle, et à plusieurs reprises des groupes de jeunes et d'adultes sont venus ici. Une délégation de Saint-Brieuc, conduite par le maire, vient de se rendre en Allemagne, à l'occasion du carnaval d'Alsdorf, et les possibilités de développer les échanges ont été examinées entre les responsables des deux villes.

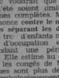

— L'Association des parents d'élèves des lycées et CES de Saint-Brieuc voudrait que les vacances d'été soient limitées à 10 semaines complètes. Mais elle se prononce **contre le mois de vacances séparant les deux semestres** : trop d'enfants n'auront pas d'occupation extérieure pendant une période inclémente. Elle estime au contraire que les congés de Noël et de Pâques sont plus défendables, psychologiquement et socialement, et que de courtes vacances, d'une semaine, sont indispensables, toutes les six semaines environ.

— Un mouvement de grève s'est déclenché en plusieurs entreprises de Saint-Brieuc. A l'usine du « **Joint Français** », les ouvriers demandent l'établissement d'une grille de salaires définissant les catégories, avec l'intégration de tous les travailleurs dans le cadre de ces catégories. A l'usine métallurgique « **Sambre et Meuse** », le mouvement a débuté par le personnel de moulage et de fonderie.

LANNION. — Pour poser les assises de la **salle de réunion** pour les foyers et pour les jeunes, les pères de famille du quartier de Coas-Conqar ont fait, le dimanche matin, le travail de maçons et de cimentiers. La municipalité a fourni le terrain, le sable et le ciment. Déjà les fondations sont bien avancées et bientôt la salle en bois, récupérée au Forloch sera montée.

— Les travaux préparatoires à l'implantation de l'usine de traitement des ordures ménagères sont définitivement arrêtés. Le dégagement probable de quantités même minimes de chlore ne permet pas l'installation de l'incinération à l'emplacement prévu, en raison de la proximité de certains ateliers de haute précision inclus dans le complexe électronique. Le syndicat intercommunal de l'usine de traitement des ordures regrette de n'avoir pas été informé de ces inconvénients avant l'ouverture du chantier. Il a reçu l'assurance d'une indemnisation : il lui reste à trouver un nouvel emplacement.

GUINGAMP. — Le Conseil municipal a accepté de mettre à la disposition du ministère des Affaires culturelles l'ancien couvent des Ursulines, rue de la Trinité, pour y installer un dépôt départemental des fouilles archéologiques.

— A l'annonce d'un projet de suppression du tribunal, le maire est intervenu près du ministère de la Justice. Il a signalé que ce tribunal avait prononcé 1368 jugements en 1965, 1 492 en 1966 et 1 583 en 1967.

LOUDEAC. — En mai dernier, **la Coopérative laitière de Loudéac (COPALL)** avait donné son adhésion à **l'ULB (Union laitière bretonne). Désormais,** en de nouvelles installations, implantées sur la zone industrielle de Loudéac, près des Etablissements Olida, la COPALL va être spécialisée dans la **fabrication du fromage.** Comme elle conserve ses installations antérieures pour la réception, la pasteurisation et la concentration du lait, cette « reconversion » n'entraînera aucun licenciement de personnel.

29 Finistère

— Devant les directeurs de banques, les experts-comptables et une cinquantaine de chefs d'entreprise du Sud-Finistère, un chef de service à la « direction de la conjoncture » de la Banque de France à Paris a présenté à Quimper la « Centrale des Bilans ». Ce nouveau service de la Banque de France mettra gratuitement à la disposition des entreprises des renseignements détaillés relatifs à la branche d'activité dont elles relèvent. La comparaison des documents individuels et sectoriels leur permettra de mieux se situer à l'intérieur de la profession, et de s'interroger sur les particularités de leur propre gestion.

— A la Chambre de commerce de Quimper, une trentaine de chefs d'entreprise ont suivi la Journée d'études sur la participation, *organisée par le Centre de productivité et les jeunes dirigeants d'entreprise. Après examen des différents systèmes proposés, les débats ont porté sur les cas concrets, l'ouverture du dialogue avec le personnel et l'information de celui-ci.*

— Les adhérents du CEDT MER (Centre d'étude pour le développement du tourisme en milieu rural) *se sont retrouvés à Saint-Ségal pour leur assemblée annuelle. Les responsables ont souligné les problèmes de fiscalités qui se posent pour l'équipement touristique, et, notamment, gîtes ruraux et campings : les agriculteurs ne peuvent continuer à fournir des loisirs à des prix si bas qu'ils couvrent à peine leurs charges fiscales et les remboursements d'annuité. Il est indispensable que les équipements touristiques en milieu rural constituent une activité économique rentable.*

QUIMPER. — *A l'occasion de la « Journée nationale des paralysés et infirmes civils », le Foyer-atelier féminin de la rue Marie-Curie a ouvert ses portes au public. Depuis 1962, ce Foyer d'aide par le travail s'efforce de rééduquer les infirmes, pour les arracher à leur solitude et leur permettre de gagner leur vie. Il est le seul centre de la région et ses moyens sont limités puisqu'il ne peut recevoir qu'une dizaine de pensionnaires. Rappelons que dans le département, 1 554 paralysés sont suivis par l'Association des Paralysés de France.*

BREST. — « Faut-il rester une affaire personnelle ou passer en société ? » *Pour aider les intéressés à trouver la meilleure réponse, l'assistance technique de la Chambre de commerce a organisé une session de deux demi-journées. La première était commune et consacrée à l'étude des deux formes de structures. Durant la seconde, chacun pouvait étudier le cas particulier de son entreprise, entreprise de production, d'installation ou de détail.*

— Le « Comité provisoire pour l'animation culturelle de la ville de Brest », *qui regroupe les Associations syndicales, familiales, rurales, culturelles et de jeunesse de la ville et de la région, vient d'établir un dossier sur le problème de l'animation du « Palais des Arts et de la Culture », de Brest. Il y expose les raisons de son désaccord avec la municipalité à propos de la politique culturelle menée sur le plan de la ville et présente les propositions qu'il a lui-même établies, en faveur d'une politique culturelle populaire.*

LANDIVISIAU. — *L'Ensemble choral de Léon, composé de la chorale de Saint-Matthieu de Morlaix, de la manécanterie de Saint-Joseph de Landerneau, de la « Kanerien Bro Leon », auxquelles s'était joint l'orchestre de Chambre de Brest, a donné un concert spirituel à Landivisiau. Pour 220 exécutants et une exécution de grande valeur une cinquantaine de personnes seulement s'étaient déplacées.*

35 Ille-et-Vilaine

L'assemblée annuelle de la **« Chambre professionnelle de l'hôtellerie, de la restauration et de la limonade de la Côte d'Emeraude »** s'est tenue au casino de Saint-Malo. Les difficultés actuelles de l'hôtellerie, et spécialement de l'hôtellerie « familiale », ont été soulignées. Depuis l'apparition de la TVA, 150 petits hôteliers ont été réduits à une situation difficile, dans la région malouine.

Au cours d'une réunion de la « section auto-écoles » de la « Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation de l'automobile » de l'Ille-et-Vilaine (CSNCRA), un projet de **convention départementale** a été étudié, à propos des tarifs des auto-écoles.

Dans la pensée des organisateurs, la récente réunion à laquelle participaient les représentants des producteurs de porcs, négociants, abatteurs et salaisonniers du département, devait aboutir à la constitution d'un **« centre interprofessionnel porcin »**. Si cette nouvelle structure a, finalement, paru prématurée, la rencontre entre membres de professions dont les intérêts paraissent trop facilement opposés, a du moins permis un cordial échange de vues sur un objectif qui les intéresse toutes : l'amélioration de la production porcine.

Le **Syndicat des transporteurs routiers d'Ille-et-Vilaine** compte plus de 320 adhérents. A sa récente assemblée générale, les problèmes actuels de la profession ont été étudiés : développement du ramassage scolaire, tarifs de transports de groupes, tarifs « messageries », etc. A propos de la formation professionnelle, le « Centre de formation de conducteurs routiers adultes » de Loudéac revêt une importance qui a été soulignée.

RENNES. — Le 7 mars, les **« Comités d'action »** de la Faculté des lettres ont lancé un ordre de grève illimité et générale. Le **« Rassemblement autonome des littéraires » (RAL)** constate de son côté que « les incidents qui sont à l'origine de cette grève ont été délibérément provoqués par ceux-là même qui crient à la répression ».

— A l'Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes, deux journées d'étude ont été consacrées au **dessalement de l'eau de mer** : des experts ont examiné les différents procédés utilisables et présenté « quelques aspects économiques du dessalement de l'eau de mer ».

— **La SIFRA (Service immobilier français)** envisage de créer près de Rennes, à Cesson-Sévigné, un **« Centre régional d'affaires et de loisirs »**. Installé sur 80 hectares, disposant d'un parking de 8 000 places, le « Centre » comportera plusieurs commerces de grande surface, et de 150 à 200 « indépendants ». Des salles de cinéma et de conférences, des halls d'exposition, des installations sportives sont aussi prévues.

— La **« Quinzaine de l'enfance »**, organisée par l'Association des résidents de Villejean, veut sensibiliser les habitants du quartier sur « la place de l'enfant et de l'adolescent dans un grand ensemble résidentiel ». Pendant deux semaines, des projections de films, des conférences-débats, une exposition, attirent l'attention sur les divers problèmes de l'enfance et de la jeunesse, spécialement dans le cadre du quartier.

Les 200 enfants qui fréquentaient le **« Jeudi-Club-Ouest »**, rue Papu, se trouvaient un peu à l'étroit. Ils bénéficieront de locaux plus vastes, en bois, aménagés au « Vergé Beaucé », en bordure de la route de Saint-Malo. Ces baraquements, achetés aux Domaines, ont été entièrement montés par des bénévoles du quartier qui ont consacré à ce travail leurs samedis et jours de congé. Avant de servir aux enfants, le Centre de loisirs de Mélesse aura contribué à faire naître, entre les parents du quartier, une véritable chaîne d'amitié.

56 Morbihan

L'Union départementale CFDT *manifeste son opposition à la mise en route, à titre expérimental,* de sections d'enseignement technique en un an. *Elle estime qu'une telle formule aurait pour but de fournir au patronat une main-d'œuvre bon marché et abondante, mais ne répondrait pas aux exigences de la justice qui veut que chaque jeune soit mis à même de développer au maximum ses aptitudes : l'instruction générale et la formation professionnelle de base doivent être suffisamment larges pour permettre la formation continue nécessitée par l'évolution des techniques et les reconversions éventuelles.*

Une session d'aides familiaux *a réuni, à Vannes, une trentaine de jeunes, agriculteurs et agricultrices. Pendant trois jours, ils ont étudié les conditions d'avenir offertes aux jeunes, dans l'agriculture ou ailleurs. Leurs recherches sur la condition agricole les ont conduits à un refus de l'exploitation salariale capitaliste. Ils ont perçu la nécessité d'une régionalisation des productions comme des aides de l'Etat, la nécessité aussi d'une organisation de la production par la coopération. Un exposé leur a présenté la situation de l'emploi hors de l'agriculture, et deux anciens agriculteurs leur ont donné, d'expérience, une idée des problèmes de la classe ouvrière et du rôle du syndicalisme.*

Le syndicat général de l'agriculture du Morbihan, *qui regroupe les salariés des organisations agricoles, des exploitations agricoles et de l'action technique en agriculture, se déclare solidaire du personnel enseignant de l'enseignement* agricole privé *dans l'action qu'il a engagée. Avec lui, il réclame la reconnaissance du droit syndical des enseignants, la reconnaissance de la représentativité de leur syndical, et l'instauration d'une véritable négociation à propos de leurs conditions de travail, comme au sujet des réformes en cours.*

Une réunion technique a groupé à Pluméliau une vingtaine de tailleurs morbihannais. Un exposé et une démonstration ont permis à ces spécialistes de la coupe d'être au courant de l'évolution des méthodes.

A Réguiny, les selliers et tapissiers du Morbihan viennent de tenir leur assemblée générale. Le rapport moral a souligné la nécessité pour les membres de cette profession, comme pour tous les artisans, d'un effort permanent d'ouverture, pour rester adaptés aux diverses formes de techniques nouvelles.

La Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan avait, en mai 1968, décidé l'achat des locaux de l'école Notre-Dame-de-la-Paix, à Lorient, pour y établir un Institut consulaire de formation permanente. *Elle vient de demander au ministère de l'Industrie une subvention correspondant à 50 % du montant de l'opération, soit 600 000 F, et une subvention de 180 000 F comme participation à un budget annuel de fonctionnement de 650 000 F pour les actions de formation et de perfectionnement en 1969.*

AURAY. — *Le Centre de formation professionnelle pour adultes de Kerval, sur la route Auray - Lorient, compte normalement près de 200 stagiaires. Après vingt-sept semaines de travail, une nouvelle promotion vient d'accéder au CAP. Elle comporte 12 élèves de la section « plâtre » et 9 de la section « coffrage-boisage ». Les uns et les autres sont maintenant assurés d'un emploi, avec un salaire convenable.*

Suite page 11

EN AFRIQUE
S DE JUILLET

aul VI a annoncé, le 19 mars, ierre de Rome, qu'il se ren- frique dans la seconde quin- mois de juillet. Il ira à Kam- ale de l'Ouganda, où il ouvrira re Conférence de tous les Afrique.

e septième grand voyage du de Rome après ceux de Jéru- ombay, New York, Fatima, t Bogota.

çant sa décision, le Pape a Nous aurons dans notre cœur s spirituels et civils de toute Nous aurons dans la prière et iété de notre esprit la paix de es, notamment de celui que aissons déjà et qui nous est si du Nigeria déchiré encore par reux événements que tous ont ire. »

ET PAIX CREE UN COMITE L'ANALPHABETISME, présidé de Araujo Sales, archevêque (Brésil), dont la tâche essen- d'animer, organiser, coor- contribution de toute l'Eglise on de base de centaines de 'adultes analphabètes. Rece- membres du nouveau Comité, souligné que cette initiative e en réponse à un appel M. René Maheu, directeur l'UNESCO. Le nouvel orga- e le titre de « Comité pour n humaine ».

FERENCES DE SAINT-VIN- PAUL ET LES « LOUISE DE » ONT FUSIONNE, à partir s (fête de sainte Louise de

n place des structures com- achevée le 19 juillet pro- de saint Vincent de Paul). u Mouvement issu de cette pte quelque 37 000 membres en 3 000 équipes. rences de Saint-Vincent de té fondées en 1833 par Oza- « Louise de Marillac » en abbé Lenert, curé de Saint- Chardonnet, à Paris.

QUES D'ALLEMAGNE ONT E CONVOQUER UN GRAND NATIONAL rassemblant au- des délégués du clergé, des , des laïcs, des vingt et un d'Allemagne fédérale. cette décision à la presse, al Doepfner, archevêque de déclaré : « Ce Synode com- éussira que dans la mesure constamment animé et sou- bas. Tous les groupes et ns existants pourront et de- ticiper dans les meilleures aux consultations et discus- la phase préparatoire. »

MAINS VONT ETRE INTER- UR LEUR ATTITUDE RELI- Ces 2 500 Romains seront tifs des divers milieux, des âges, des différents partis... uête, qui a un but pastoral, ée scientifiquement par le le recherches sociales de é grégorienne.

RTY A LA SEMAINE DES TUELS CATHOLIQUES. — que de Paris a présidé la e clôture. Evoquant le thème maine, « Chercher la vérité », mment déclaré : « Nous n'as- as à une crise religieuse, à ise en cause des doctrines ues dans un monde tranquille, ndifférent. Nous vivons une civilisation : c'est l'homme emis en cause. Le désarroi est st banal de le rappeler. C'est crois, que notre foi dans sa nous interpelle : si vraiment oyons que le Christ seul est il ne nous est pas indifférent vérité évangélique soit lumière t homme. Or, de cette vérité mmes les témoins : « Vous êtes re du monde. » Cette tâche aire est capitale : elle nous une Eglise renouvelée, rénovée, ente à la vérité. »

PITRE GENERAL DES TRAP- S EST REUNI POUR SA ME SESSION. — Une première avait eu lieu en 1967. Il s'agit der à l'aggiornamento de l'Ordre, s directives du Concile. a adressé une lettre à l'Abbé Dom Ignace Gillet, dans laquelle re : « Sans doute votre témoi- 'est-il pas reçu de tous : la vie lative touche de trop près au de Dieu pour être saisie du Ne cherchez donc pas à être des hommes à tout prix. Cette pation pourrait vous conduire à ettables abandons. Soyez simple- ous-mêmes. Dieu se chargera de iller votre lumière aux yeux des s. »

Les évêques français préparent les assemblées de mai et novembre pour les prêtres

Eglise

Le Conseil permanent de l'épiscopat vient de tenir sa session de printemps. Il a surtout préparé les assemblées plénières de tous les évêques français, qui doivent se tenir du 26 au 29 mai et du 5 au 12 novembre.

Les questions scolaires et universitaires y seront examinées à partir de communications de laïcs et de prêtres.

Le ministère des prêtres et des évêques constitue le problème le plus important qui sera étudié en tenant compte des réponses aux questionnaires mis à la disposition des 44 000 prêtres français. Les laïcs sont également sollicités pour donner leur avis (délai limite de réponse : 20 avril). Chaque diocèse a désigné un prêtre comme rapporteur. La première réunion de cette centaine de rapporteurs avec l'équipe d'évêques chargée de la préparation vient d'avoir lieu à Paris. Elle s'est d'abord cherché une méthode de travail pour le dépouillement des questionnaires.

Le Conseil permanent a entendu trois rapports de Commissions épiscopales ou de comités :

— Monde rural où la recherche se développe ;

— Monde ouvrier où, d'après Mgr Ancel, la grande espérance de mai s'est transformée en douloureuse déception après le discours du 30 mai et la répression antisyndicale qui suivit ;

— Mission ouvrière qui est implantée dans quarante-quatre diocèses et qui vient de tenir une session nationale regroupant 230 personnes dont 15 évêques. Le nombre de prêtres ouvriers va doubler dans l'année qui vient. Des signes modestes, mais réels, d'une découverte de la foi, sont perçus en monde ouvrier. L'engagement des chrétiens dans le combat ouvrier s'amplifie et des tensions s'ensuivent dans les paroisses.

Le projet d'un « Concile pastoral », proposé par le CMR (Mouvement « Chrétiens dans le monde rural ») sera examiné en mai, mais il semble que certains préfèrent les voies plus modestes des « synodes » diocésains.

En mai, seront réélus le président de la Conférence épiscopale (le cardinal Lefebvre désire ne pas se représenter), le vice-président (Mgr Marty a terminé son mandat) et le Secrétaire général de l'épiscopat (Mgr Etchegaray termine le sien également).

Raymond MANDAILLES

Pourquoi le Conseil de la Mission de France a-t-il démissionné ?

Le Conseil de la Mission de France qui comprend 12 prêtres (dont un vicaire général, le P. Laforge, et un vicaire épiscopal, le P. Deschamps) a démissionné le 14 mars : il déclare ne s'être pas senti suffisamment soutenu par l'ensemble de l'épiscopat.

La Mission de France comprend en tout 400 prêtres, dont 100 travaillent à plein temps en divers milieux et 160 à temps partiel. C'est un clergé interdiocésain à vocation missionnaire qui dépend d'une prélature : Pontigny. Le prélat est Mgr Guffiet, évêque de Limoges, qui préside un Comité épiscopal de la Mission de France composé de 11 évêques.

A Lourdes, l'Assemblée plénière de l'épiscopat avait émis 4 votes positifs à propos de la Mission de France, mais ces votes ont été interprétés différemment par les prêtres du Conseil et par les évêques.

De même le Comité épiscopal de la Mission ouvrière qui coordonne l'effort des prêtres, des religieuses et des laïcs en monde ouvrier a eu une interprétation divergente de celle du Conseil de la Mission de France qui veut entreprendre seul entre ses propres prêtres engagés dans plusieurs milieux (ouvrier, scientifique, rural, maritime, tiers-monde) une réflexion sur les voies missionnaires.

Cette « ligne missionnaire » réfléchie seulement entre prêtres, sans participation des laïcs, venant de la Mission de France, qui se présente comme « l'instrument sacerdotal interdiocésain » de l'épiscopat, risquerait de devenir la seule possible. C'est pourquoi des laïcs et des prêtres, en particulier ceux qui sont engagés dans chaque milieu social (surtout en monde ouvrier), réagissent.

Le Comité épiscopal de la Mission de France s'est réuni cette semaine pour envisager les mesures à prendre et promouvoir l'activité de la Mission de France toujours aussi nécessaire à l'Eglise de France.

R. M.

Quand un prélat romain se marie

Mgr Musante, l'un des cérémoniaires du diocèse de Rome, a été ramené à l'état laïc et va épouser une veuve, Mme Carlevaro. Il a cinquante ans. Elle en a trente-huit.

Les journaux romains en ont abondamment parlé. Ils ont fini par découvrir qui était la future épouse, où elle logeait. La presse étrangère a suivi. La photo du couple a paru, en France, à plus d'un million d'exemplaires. On avait dit qu'ils seraient mariés par l'évêque auxiliaire du cardinal-vicaire qui gouverne le diocèse. Il a fallu un démenti officiel. Et puis l'affaire s'est corsée : sont-ils bien en règle avec l'Eglise ? On formule des doutes : l'autorisation de se marier ne leur aurait pas encore été donnée ; on dit qu'ils vivent ensemble, et il n'y a pas de mariage civil en Italie ; pourront-ils s'unir ?

On connaissait ce style d'articles avec les princesses ou les vedettes dont les aventures et les mésaventures sentimentales, le plus souvent inventées ou démesurément déformées, fournissent les gros titres (et les gros bénéfices) de quelques publications qui ne font pas honneur au journalisme.

Qu'un prêtre soit soumis à ce genre de publicité fait mal. La communauté chrétienne ressent cet étalage comme une humiliation, sans doute difficile à porter avec humilité si l'on aime l'Eglise et si l'on croit au sacerdoce.

Mais pense-t-on assez aux personnes dans cette affaire ? On n'imagine pas sans frémir le poids de l'épreuve qui leur est ainsi imposée. Comment réagissent les chrétiens ? Peut-être est-ce un bon test de notre attitude envers l'Eglise.

Lorsque, pour des raisons dont l'Eglise est juge et qui n'ont pas à être livrées au public, un prêtre est autorisé à cesser ses fonctions, relevé de l'obligation du célibat, et admis à recevoir le sacrement de mariage, il est en droit d'attendre de ses frères chrétiens respect, accueil et soutien fraternels. Une telle attitude n'est nullement contradictoire avec la foi dans le sacerdoce et l'estime du célibat. Paul VI en donne lui-même l'exemple. Car c'est lui qui a voulu que l'Eglise change sa discipline et permette à un prêtre, après un examen approfondi de sa situation, de cesser ses fonctions, de se marier, tout en restant pleinement membre de la communauté chrétienne. C'était une des questions qui le préoccupaient, très longtemps avant qu'il ne devienne Pape.

Peut-être chacun peut-il à ce propos se demander ce que l'Eglise représente pour lui : est-ce un corps social au prestige duquel on se sent lié, ou bien la communauté des frères rassemblés autour du Christ de l'Evangile ?

Bruno GARACH

PAUL VI : Le dialogue doit équilibrer la contestation

Les circonstances actuelles sont marquées, comme tout le monde le sait et le voit, par de vastes remises en question, par des « contestations » multiples qui, maintenues dans une juste mesure, peuvent aider l'Eglise à se renouveler, mais qui risquent parfois aussi de troubler la foi du peuple chrétien au lieu de la raffermir et de la vivifier. « Pour parer à ce danger, un seul remède : un authentique dialogue, à l'intérieur de l'Eglise, entre la base et le sommet.

Paul VI a choisi de développer ce thème en recevant, la semaine dernière, les membres et les consulteurs du Conseil des laïcs, réuni à Rome pour sa 5e session plénière.

« Vous êtes, leur a dit le Pape, les témoins directs, dans vos différents pays, de ces mouvements de pensée et d'action, de leurs manifestations diverses des sentiments profonds qui les inspirent. Vous pouvez apprécier les éléments positifs qu'ils comportent et Nous apporter à Nous-même là-dessus de précieux éléments de jugement. C'est ce que Nous attendons de votre Conseil, c'est un des motifs qui ont présidé à son institution. »

Mais, a poursuivi le Pape, le dialogue suppose un échange mutuel. Il faut aussi bien des relais pour faire connaître au sommet ce que pense et ressent la base, que pour faire parvenir à la base les communications du sommet. Paul VI compte en particulier pour cela sur les organisations de laïcs :

« Nous attendons de vous que votre sens de l'Eglise, votre attachement à celui qui — bien qu'indignement — en est aujourd'hui le chef visible, vous inspirent en même temps de vous faire ses interprètes auprès de vos frères, de leur porter l'écho de ses préoccupations de pasteur, de ses consignes aussi, comme des indications qu'il lui appartient de donner pour leur apostolat.

Il faut, en somme, qu'un courant s'établisse, de vous à Nous, comme de Nous à vous. Il est d'une souveraine importance que dans l'Eglise, comme dans tout organisme vivant, la tête et les membres soient étroitement reliés, dans un même amour du Christ sauveur. »

Le grand souci du chef de l'Eglise est que les chrétiens soient partout dans le monde **« les témoins vivants, ardents, généreux, joyeux, communicatifs, de l'amour du Seigneur. » Il arrive que beaucoup soient comme pris de vertige dans le trouble actuel : « A chacun, dans ce trouble, de se ressaisir, écouter aussi, et comprendre les interrogations et remises en question qui nous concernent tous, et qui nous provoquent à un salutaire examen de conscience. »**

ANNONCES LÉGALES

SAMEDI 22 – DIMANCHE 23 MARS 1969

EXAMEN D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE NOTAIRE

Une session de l'examen professionnel de notaire se tiendra à Rennes, rue Poullain-Duparc, n° 15 bis, le lundi 14 avril 1969, à 9 heures, pour les épreuves écrites et le lendemain 15, à 14 h 30, pour les épreuves orales.

Les dossiers des candidats devront être parvenus au Secrétariat du Conseil régional, 15 bis, rue Poullain-Duparc, à Rennes, pour le 31 mars au plus tard.

22 COTES-DU-NORD

Etude de Me Jean-Luc MARTIN, Notaire à PONTRIEUX

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Luc MARTIN, notaire à Pontrieux (22), en date à Brélidy du 22 février 1969, enregistré à Guingamp le 3 mars 1969, bord. 230/3, Mme Jeanne-Augustine LE VEZOUET, commerçante, veuve de M. Yves JEZEQUEL, demeurant à Croas-an-Avalen-en-Brélidy, a fait donation à titre de partage anticipé à ses enfants.

Il a été attribué à :

1. M. Jean-Yves JEZEQUEL, négociant, époux de Mme Annick DUBOIS, demeurant au bourg de Brélidy ;

2. Et M. Jacques-Marcel JEZEQUEL, époux de Mme Michelle LIBOUBAN, demeurant à Guingamp, HLM « Les Petites Salles », le fonds de commerce de CAFE - EPICERIE - QUINCAILLERIE - DEPOT DE CHARCUTERIE - GRAINS - PRODUITS DU SOL exploité à Brélidy, lieu-dit « Croas-an-Avalen », évalué à 27 000 F. Entrée en jouissance le 1er mars 1969.

Oppositions reçues en l'étude de Me Jean-Luc MARTIN, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente inscription ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion : J.-L. MARTIN.

Etude de Me Roger MARTIN, Notaire à PLEDELIAC (22)

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me Roger MARTIN, notaire à Plédéliac, en date du 21 février 1969 à Plédéliac enregistré à Dinan le 5 mars 1969, fol. 52, case 219/17, M. Jean-Baptiste-Emile LE MOUNIER, entrepreneur de terrassement, et Mme Marguerite-Julia BON, ménagère, époux, demeurant ensemble, lieudit « La Croix-Rouge », en la commune d'Erquy, ont fait donation à : 1. M. Jean-Baptiste-Michel-Jules LE MOUNIER, conducteur de travaux, demeurant au bourg d'Hénansal, époux de Mme Raymonde-Marie-Angèle-Joséphine GOUR ; 2. M. Michel-Honoré-Emile LE MOUNIER, conducteur de travaux, célibataire majeur, demeurant au lieudit « La Croix-Rouge », en la commune d'Erquy, du fonds de commerce d'ENTREPRISE DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE TRAVAUX AGRICOLES, à Erquy, lieudit « La Croix-Rouge », exploité, évalué à 120 207,94 F. Entrée en jouissance le 1er janvier 1969 par effet rétroactif.

Oppositions reçues à Saint-Brieuc, 26, rue Guillaume, en l'étude de Me SEGUELA, avoué, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion : R. MARTIN.

Etude de Me LONGEART, Notaire à LANNION.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me LONGEART, notaire à Lannion, en date à Lannion du 10 mars 1969, enregistré à Lannion le 12 mars 1969, bordereau 195/12, la Société « CONSTRUCTIONS RADIO ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES DU CENTRE », dont le siège est à Saint-Etienne, 5, rue Daguerre, a cédé à Mlle MEHAIGNERY Claire, Marie, Christiane, demeurant à Guingamp, 12, rue du Manoir, bâtiment 3, le droit au bail de locaux dans lesquels était exploité un fonds de commerce de RADIO-TELEVISION, situé à Lannion (22), 5, rue Félix-Le Dantec. Prix : 23 000 F. Entrée en jouissance, le 10 mars 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me LONGEART, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion LONGEART

Etude de Me Th. LE GOFF, licencié en droit, notaire à CALLAC-DE-BRETAGNE

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me Th. LE GOFF, notaire à Callac-de-Bretagne, le 5 mars 1969, enregistré à Guingamp le 13 mars 1969, bord. 281, case 9, contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé par M. Auguste-François-Marie LUCIA, mécanicien-garagiste, et Mme Célestine RIOU, époux, demeurant ensemble rue des Portes, en la ville de Callac-de-Bretagne, à leurs deux enfants, il a été attribué en pleine propriété à M. Alfred-Joseph-Marie LUCIA, mécanicien, époux de Mme Marie-Thérèse LE BOURG, demeurant rue des Portes, en la ville de Callac-de-Bretagne, le fonds de commerce de GARAGE AUTOMOBILES exploité rue des Portes, à Callac-de-Bretagne, estimé à la valeur de 85 000 F. Entrée en jouissance le 1er février 1969.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me LE GOFF, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, LE GOFF.

Etude de Me Th. LE GOFF Licencié en droit Notaire à CALLAC-de-BRETAGNE (22)

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me Th. LE GOFF, notaire à Callac-de-Bretagne le 1er mars 1969 enregistré à Guingamp le 13 mars 1969, bordereau 281, case 7 contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé par Mme Marie-Albertine GUENEGOU veuve de M. Jean LOHOU, commerçante, demeurant 3, rue de la gare à Callac-de-Bretagne à ses 4 enfants. Il a été attribué en pleine propriété à Mme Anne-Marie LOHOU épouse de M. Joseph COULOUARN, menuisier, avec lequel elle demeure 3, rue de la Gare en la ville de Callac-de-Bretagne, le fonds de commerce de CHAUSSURES (sédentaire) exploité 3, rue de la Gare, en la ville de Callac-de-Bretagne, estimé à la valeur de 20 000 F. Entrée en jouissance le 1er mars 1969.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me LE GOFF, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, LE GOFF.

Etude de Me RULLIER, Notaire à MUR-DE-BRETAGNE-22

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Me RULLIER, notaire à Mur-de-Bretagne (22), le 14 mars 1969, enregistré à Loudéac le 18 mars 1969, vol. 2, fol. 95, n° 208, bord. 208/1, Mme Célestine-Marie-Joseph ETIENNE, commerçante, demeurant au bourg de Trévé Côtes-du-Nord), veuve de M. Jean-François GUEGUEN, et Mme Marguerite-Marie-Célina GUEGUEN, sans profession, demeurant à Mur-de-Bretagne, rue de la Gare, veuve de M. Arthur-Célestin-Marie DAUNY, ont cédé à bail, à titre de location-gérance, à M. Alain-François-Marie SOHIER, chauffeur, et Mme Yvette-Germaine-Paule DUAULT, son épouse, demeurant ensemble au bourg de Trévé, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS et de DISTRIBUTION DE CARBURANTS exploité à Trévé, au bourg, à compter du 1er avril 1969, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation. En vertu de ce contrat, M. et Mme SOHIER exploiteront ce fonds à leurs risques et périls et sous leur entière responsabilité et Mmes GUEGUEN et DAUNY, bailleresses, ne seront tenues à aucune dette ni à aucun des engagements contractés par les gérants et ce fonds ne pourra, en aucun cas, être considéré comme gage par des créanciers des locataires ou des gérants libres.

Pour unique insertion, G. RULLIER, notaire.

Bureau fiscal et juridique LEGEAIS - NATAF - CARCREFF Résidence « Emeraude » 7, rue de Brest, 35 - RENNES

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Dinan du 8 mars 1969, enregistré à Dinan le 12 mars 1969, fol. 81, bord. 96/2, il a été constitué une Société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « Constructions plastiques et navales de l'Ouest ».

Sigle : CPNO.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 130 000 F.

Siège social : Zone industrielle - Dinan (Côtes-du-Nord).

Objet : Le commerce, la fabrication et la réparation de bateaux et de fourgons isothermes en polyester et, plus généralement, de tous matériels en plastique ; le commerce de tous accessoires et équipements nécessaires à ces matériels, la création, l'acquisition, la location, la prise à bail ou en location-gérance, l'installation et l'exploitation de tous établissements, ateliers ou fonds de commerce se rapportant à l'un ou l'autre des droits spécifiés.

Durée : Cinquante années à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce.

Apports en numéraire : 20 000 F.

Apports en nature : Les éléments incorporels et corporels dépendant d'un fonds exploité dans la zone industrielle de Dinan par Mme veuve AMIOT et comprenant la partie fabrication de bateaux en polyester et de fourgons isothermes, ledit apport estimé à 110 000 F. Ces apports ont été rémunérés par l'attribution de parts sociales aux apporteurs.

Gérant : M. Jean-Claude AMIOT, demeurant à Dinan, rue J.-B.-Charcot.

Immatriculation : La Société sera immatriculée au registre de commerce de Dinan.

Pour avis : M. Jean-Claude AMIOT, gérant.

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

L'apport de fonds d'industrie mentionné dans l'insertion ci-dessus fera l'objet d'une seconde insertion dans le présent journal et d'une publication au BOAC.

Par application de l'article 7 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des apporteurs devront déclarer leurs créances dans les dix jours de la dernière en date de ces deux publications au greffe du tribunal de commerce de Dinan.

Pour premier avis.

Etude de Me GILLARD, Notaire à PLEMET (22).

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me GILLARD, notaire à Plémet, en date du 18 mars 1969, enregistré à Loudéac le 19 mars 1969, folio 95, n° 214, bordereau 214/8, M. RICHARD Joseph et Mme KERMEUR Victorine, époux, boulangers à Plémet, ont cédé à M. LE DEVEDEC Pierre-Anne, boulanger, à Plémet ; M. GUNTHER Michel, boulanger à Plémet ; M. BERTHELOT Joseph, boulanger à Saint-Lubin-en-Plémet ; M. POISNEUF Emile, boulanger à La Prenessaye, le fonds de commerce de BOULANGERIE exploité à Plémet, rue de Liberté, moyennant le prix de 30 000 F. Entrée en jouissance le 1er mars 1969.

Oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me GILLARD, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, GILLARD.

29 FINISTÈRE

Etude de Me BOZEC Notaire à PLONEOUR-LANVERN (29 S)

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me BOZEC, notaire à Plonéour-Lanvern (29 S), en date du 12 février 1969, enregistré à Quimper AC, le 18 février 1969, folio 18, case 182/14, M. Jean-Marie JAOUEN et Mme Anne-Marie RIOU, son épouse, commerçants, propriétaires, rue René-Le-Berre, à Plonéour-Lanvern, ont fait donation à M. Marcel-Noël-Marie JAOUEN, chauffagiste, demeurant rue René-Le-Berre à Plonéour-Lanvern, époux divorcé, leur fils, du fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS - QUINCAILLERIE - ARTICLES DE MENAGE au détail, et du fonds artisanal de ZINGUERIE - INSTALLATIONS SANITAIRES (activité de production), exploités par les donateurs, rue René-Le-Berre à Plonéour-Lanvern, évalué à 3 500 F. Entrée en jouissance le 1er mars 1969.

Oppositions reçues en l'étude de Me BOZEC, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion : J. BOZEC.

Etude de Me HEVIN, Notaire à BREST, 19, rue Jean-Jaurès.

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me HEVIN, notaire à Brest, le 27 février 1969, enregistré à Brest (1er AC) le 3 mars 1969, folio 51, bordereau 109/33 :

— Mme Adèle BRENTERCH, commerçante, demeurant à Brest, 35, rue Inkermann, veuve de M. René GUEDES ;

— M. Paul GUEDES, boucher, demeurant à Brest, 35, rue Inkermann, époux séparé de corps et de biens de Mme Jeanne JOLY ;

— M. René GUEDES, boucher, demeurant à Brest, 56, rue Victor-Eusen, époux de Mme Marie MEVEL ;

— M. Edmond GUEDES, commerçant, demeurant à Brest, 7, rue Marignan, époux de Mme Josiane COLLEAU ;

— M. Alphonse GUEDES, militaire, demeurant à Vigneux-sur-Seine (Essonne) pavillon IG 101, porte 1 489, la Croix-Blanche, époux de Mme Josiane MALLEJAC, ont vendu à M. Michel BESCOND, boucher, et Mme Odile LE GUEN, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Brest, 1, square de Camaret, un fonds de commerce de BOUCHERIE BOVINE ET CHEVALINE, exploité à Brest, 57, rue du Professeur-Langevin, moyennant le prix de 80 000 F.

Entrée en jouissance : 1er mars 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me HEVIN, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion : Me HEVIN.

Etude de Me HEVIN, Notaire à BREST, 19, rue Jean-Jaurès

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me HEVIN, notaire à Brest, le 27 février 1969, enregistré à Brest (1er AC) le 3 mars 1969, fol. 51, bord. 109/32,

— Mme Adèle BRENTERCH, commerçante, demeurant à Brest, 35, rue Inkermann, veuve de M. René GUEDES ;

— M. Paul GUEDES, boucher, demeurant à Brest, 35, rue Inkermann, époux séparé de corps et de biens de Mme Jeanne JOLY ;

— M. René GUEDES, boucher, demeurant à Brest, 56, rue Victor-Eusen, époux de Mme Marie MEEL ;

— M. Edmond GUEDES, commerçant, demeurant à Brest, 7, rue Marignan, époux de Mme Josiane COLLEAU ;

— M. Alphonse GUEDES, militaire, demeurant à Vigneux-sur-Seine (Essonne), pavillon IG 101, porte 1 489, La Croix-Blanche, époux de Mme Josiane MALLEJAC,

Ont vendu à M. Roland JOUANNIC, boucher, et Mme Marie-Paule GUIDAL, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Brest, 149, rue Jean-Jaurès, un fonds de commerce de BOUCHERIE BOVINE ET CHEVALINE exploité à Brest, 149, rue Jean-Jaurès, moyennant le prix de 80 000 F.

Entrée en jouissance : 1er mars 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me HEVIN, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion : HEVIN.

Etude de Me Emm. GUEGUEN, Notaire à PLOUDALMEZEAU (29 N).

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me GUEGUEN, notaire à Ploudalmézeau, le 22 février 1969, enregistré à Brest (2e AC) le 3 mars 1969, f° 72, case 4, bord. 315, Mademoiselle Jeanne CREACH, célibataire majeure, commerçante, demeurant au bourg de Ploudalmézeau, 3, rue Jules-Fortin, a cédé à M. Jean-Laurent CREACH, et Mme Marie-Josèphe CHEVALLIER, son épouse, demeurant ensemble à Brest, 13, rue Fautras, le fonds de commerce de MERCERIE, BONNETERIE, CHAPELLERIE, OBJETS DE PIETE ET PAPETERIE, exploité au bourg de Ploudalmézeau, 3 rue Jules-Fortin, moyennant le prix de 20 000 F, marchandises non comprises. Entrée en jouissance le 1er avril 1969.

Oppositions reçues en l'étude de Me GUEGUEN, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion : GUEGUEN.

Etude de Me André BLANCHARD Notaire à LANDERNEAU (29 N)

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me André BLANCHARD, notaire à Landerneau (Finistère) en date à Landerneau des 13 février et 1er mars 1969, enregistré à Brest, 2e AC le 3 mars 1969, folio 72, bordereau 214/3, Mme Marie Henriette BOURHIS, épouse de M. Octave-Auguste LEMAGNEN, demeurant à « Traon-Elorn » en Plouédern (Finistère), actuellement à « Traon-Elorn » en Landerneau, a cédé à M. Roger LE GALL, électricien, demeurant à « Traon-Elorn » en Landerneau, un fonds de commerce de « CAFE ALIMENTATION AU DETAIL », exploité à « Traon-Elorn » en Plouédern (Nord-Finistère) moyennant le prix de 7 500 F.

Entrée en jouissance le 1er janvier 1969.

Oppositions reçues à Landerneau, en l'étude de Me BLANCHARD, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion : André BLANCHARD.

Etude de Me CANSOT, Notaire à LANDERNEAU

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me CANSOT, notaire à Landerneau, en date à Landerneau du 7 mars 1969, enregistré à Brest (2e AC) le 10 mars 1969, fol. 74, bord. 243/6, M. QUERE Yves - Marie et Mme BOZEC Marie, son épouse demeurant à Brest 7, rue Frézier et M. QUERE Jacques, demeurant à Brest, 23, rue Fautras (réalisant l'acte sous condition suspensive du 16 janvier 1969), ont cédé à M. QUERE André-Alexis et son épouse, née Simone-Louise TYMEN, demeurant à Saint-Ouen, 2, rue Docteur-Bauer, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS - BAR - TABACS compris une licence de 4e catégorie, dite « grande licence », exploité à Brest, 7, rue Frézier moyennant le prix de 170 000 F. Entrée en jouissance le 16 janvier 1969.

Oppositions reçues en l'étude de Me CANSOT, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion : CANSOT.

(Suite p. 12)

Télévision

INFORMATIONS TÉLÉVISÉES :

Première chaîne :
Flashes : 12 h 30 ; 18 h 20.
Télé-matin (dimanche) : 8 h 55.
Télé-Midi : 13 h 00.
Télé-Soir : 20 h 00.
Télé-Nuit : fin de soirée.
Actualités régionales : 19 h 20.

Deuxième chaîne :
Télé-Soir couleur : 19 h 40.

DIMANCHE 23

9.15 A Bible ouverte.

9.30 Chrétiens orientaux.

10.00 Présence protestante.

10.30 Le jour du Seigneur.

La musique à l'église. — L'introduction de rythmes nouveaux dans l'office religieux est au centre de la querelle des anciens et des modernes. Sur quel point précis portent les divergences ? Jean Bourdarias essaie d'y voir clair, en compagnie de Jean-François Michel du Pax Quartet, du P. Debasseux et du P. Emile Martin, directeur des chanteurs de Saint-Eustache.

« La conversion quotidienne. » — Quelques-unes des homélies du P. Carré, diffusées par France-Culture, ont été réunies dans la Conversion quotidienne. A cette occasion, le Père, répondant aux questions de Robert Jauze, nous parle de la difficulté de vivre sa foi au jour le jour.

11.00 Messe du Ier dimanche de la Passion, célébrée en l'église Saint-Louis des Invalides, à Paris.

Prédication du P. Pupo. Commentaire du P. Dagonet. Chorale Saint-Louis.

11.53 Midi moins sept.

12.02 La séquence du spectateur.

— Estouffade à la Caraïbe, *avec Jean Seberg.*
— Anna Karenine.
— Le Tatoué, *avec Jean Gabin et Louis de Funès.*

12.30 Discorama.

— *Frida Boccara* : Un jour, un enfant.
— *Henri Gougaud* : Dans la forêt de Bondy ; le Tour du monde. *Il est interviewé, avec Jean Bertola, par Denise Glaser.*

13.15 Du côté de chez nous : « La Maison du Cachet. »

Cette émission de la station régionale de Marseille nous emmène dans un café phocéen où l'on ne rencontre presque exclusivement que des artistes de variétés, amateurs, semi-professionnels ou professionnels nostalgiques ou sans emploi qui se réunissent à longueur de journée, évoquant leurs souvenirs ou leurs espoirs, constituant une véritable bourse des valeurs artistiques.

13.45 Cavalier seul.

14.30 Télé-Dimanche, avec la participation de Zizi Jeanmaire.

17.10 L'ami public.

Présentés par Pierre Tchernia, extraits du film de Walt Disney, les Compagnons de l'aventure, qui sort prochainement sur les écrans parisiens. Le thème de ce film est l'histoire d'une amitié entre un chien et un petit garçon...

Des extraits également de Pinocchio, le Livre de la jungle, Merlin l'enchanteur, Bambi, Peter Pan, les 101 Dalmatiens, etc.

18.25 Histoire sans paroles.

18.40 Bonnes adresses du passé : Maupassant.

19.30 « Fortune », feuilleton.

Suter débarque à New York en 1834, sans un sou. Son ambition de reculer la frontière des terres connues lui attire quelques difficultés...

20.25 Sports-Dimanche.

20.55 « La Loi. »

Un film de Jules Dassin, d'après le roman de Roger Vailland (prix Goncourt), avec Gina Lollobrigida, Marcello Mastroiani et Pierre Brasseur.

La « loi » est un jeu cruel qui se joue dans les cafés de l'Italie du Sud et qui consiste à humilier et à avilir les vaincus. Jeu symbolique, et qui à Manacore, petit port des Pouilles écrasé par le soleil, se joue pour « de vrai » entre les habitants...
(Pour adultes avertis.)

22.50 Vocations : Raymond Devos.

Raymond Devos a été libraire, crémier, triporteur. A vrai dire, plutôt que d'exercer le métier, chaque fois il le parodiait. Le jour où il s'en aperçut, il découvrit sa vocation, le théâtre...

Deuxième chaîne

RTS promotion.

9 h : Electricité. — 9 h 30 : Walter and Connie. — 10 h : Expression orale. — 10 h 30 : Electronique. — 11 h : Législation du travail.

12.00 (c) Championnat du monde de hockey sur glace.

Etats-Unis - URSS, transmis depuis Stockholm.

14.30 (c) « La Ville sous le joug. »

Un film d'Edward Ludwig, avec John Payne, Jane Sterling et Coleen Gray.

Le drame se situe aux Etats-Unis, après la guerre de Sécession. Les habitants de la petite ville de Galeston sont exploités par les administrateurs désignés par l'armée d'occupation après la victoire des armées nordistes. Mais un jeune et vaillant combattant va se dresser contre l'oppression...
(Pour adultes.)

15.55 (c) L'invité du dimanche : Jean Yanne.

Journaliste, homme de radio — où il se moque, parfois un peu vulgairement de tout le monde et toutes choses, — acteur au cinéma (Erotissimo avec Annie Girardot est son dernier film), créateur de « bandes dessinées » dont la plus récente est La langouste ne passera pas... Jean Yanne est tout cela... Il est aussi l'invité de ce dimanche.

18.55 Reportage sportif.

20.00 (c) « Annie, agent très spécial » : « Les oiseaux de mort. »

20.55 (c) « Messe de Requiem », de Verdi.

C'est à la mémoire de Manzoni, à la gloire du compatriote et de l'ami, que Verdi consacra cette œuvre sinon religieuse, du moins inspirée par une pensée toute religieuse. Cette musique parle la langue de son temps. Deux sentiments dominent dans cette œuvre où Verdi s'est inspiré de Mozart : l'épouvante et l'imploration.

Orchestre et chœurs de la Scala de Milan. Direction : Herbert von Karajan.

22.20 (c) Championnat du monde de hockey sur glace.

Canada - Tchécoslovaquie, transmis depuis Stockholm.

LUNDI 24

TV scolaire :

TV scolaire : 10 h 12. — 14 h 14. — 17 h 20.

12.30 Midi-Magazine.

18.20 Dernière heure et contact.

18.30 Total 3 000, jeu.

18.45 Magazine féminin.

19.15 « Kiri le clown. »

19.40 « Les Oiseaux rares », feuilleton.

20.30 « Le Fugitif » : « La vie n'est pas un rêve. »

Un ami de Richard Kimble, Fritz Simpson, professeur de psychologie à l'Université, soumet des sujets, sous l'empire du sommeil, à des tests et expériences. Ayant reconnu le manchot, qui travaille dans le campus, il entrevoit un moyen de lui faire avouer son crime...

21.20 Face à...

22.05 « Les Grands Enfants. »

Avec Roger Pierre, Jean-Marc Thibault, Jean Poiret, Jacqueline Maillan, Sophie Desmarets, Francis Blanche, Jean Yanne, Jacques Martin, Sacha Distel.

22.35 Micros et caméras : La station régionale ORTF de Besançon.

Deuxième chaîne

18.15 Cours du Conservatoire national des arts et métiers.

19.55 (c) Télé-Sports.

20.00 (c) Monsieur Cinéma.

20.30 « Les Shadoks. »

20.40 Cinéma variations : Herman Melville.

Le livre le plus connu d'Herman Melville, Moby Dick, a fait l'objet d'une adaptation par Huston.

On verra des extraits de la fameuse chasse au cachalot, thème majeur du livre. Mais le cachalot de Huston était en caoutchouc, et le réalisateur français Mario Ruspoli nous dira comment il a participé à de véritables chasses à la baleine, au harpon et à la lance. C'est le sujet du film les Hommes et la Baleine.

21.20 (c) « Les Iles enchantées. »

Un film de Carlos Vilardebo, d'après une nouvelle d'Herman Melville, avec Amalia Rodriguez et Pierre Clementi.

Aux environs de 1850, un navire néerlandais dépose une jeune famille portugaise sur une des « îles enchantées ». Hunila son mari et son frère vivront de la fabrication d'huile à partir des tortues géantes...
(Pour adultes et adolescents.)

22.40 (c) Championnat du monde de hockey sur glace.

Suède - URSS, transmis depuis Stockholm.

23.05 (c) On en parle...

MARDI 25

12.30 Midi-Magazine.

13.30 Je voudrais savoir : « Dormir, rêver peut-être... »

18.20 Dernière heure et contact.

18.30 Total 3 000, jeu.

Programmes du 23 au 29 mars 1969

18.45 Echec au hasard.

— Le Centre inter-entreprise de formation d'études supérieures industrielles de Boulogne-Billancourt.

— Le Centre psycho-pédagogique Claude-Bernard.

19.15 « Kiri le clown. »

19.40 « Les Oiseaux rares », feuilleton.

20.30 En votre âme et conscience : « L'affaire Fieschi. »

Reconstitution du procès à l'issue duquel Joseph Fieschi, qui avait attenté à la vie du roi Louis-Philippe, le 28 juillet 1835, à l'aide d'une machine infernale, a été condamné à mort avec deux de ses complices.

Avec : François Maistre, Marie-Hélène Breillat, Jacques Monod, R. Guillet, Yves Brainville, etc.

22.00 Eureka : La vie avant la naissance.

1° Les diverses étapes du développement de l'enfant dans le sein de sa mère.

2° Les diverses techniques de l'accouchement moderne, généralement qualifié de « sans douleur ». Aujourd'hui, le début se situe à un niveau plus scientifique : des moyens médicaux vont peut-être permettre de supprimer la douleur tout en maintenant la mère en état de veille.

Deuxième chaîne

14.00 et 18.15 Cours du Conservatoire national des arts et métiers.

19.55 (c) Télé-Sports.

20.00 (c) « Yao » : « Elloa. »

Devenu un grand garçon mince et fort, Yao est de plus en plus jalousé et craint par son beau-père le chef usurpateur. Il songe à fuir sa tribu, mais il rencontre une fille d'un village voisin, Elloa. Il la sait perverse et intéressée, mais ne peut s'empêcher de la revoir.

20.30 (c) « Les Shadoks. »

20.40 (c) Point contre point.

22.10 Musique pour vous.

Avec : Jeanne-Marie Darré, pianiste, et l'ensemble des solistes de Cologne, direction Helmut Müller Bruhl.

Au programme :

— Tombeau de Couperin *(M. Ravel), par Jeanne-Marie Darré.*

— Suite en ut majeur : ouverture à la française pour trois hautbois, bassons, cordes et basse *(Telemann), par l'ensemble des solistes de Cologne.*

22.55 (c) « Nocturne. »

Duo harpe et hautbois, Simone et Jacques Vanderville : l'Agréable : *Marin Marais ;* la Première Sonate : *Jacques de Hotteterre ;* la Provençale : *Marin Marais.*

23.10 (c) Championnat du monde de hockey sur glace.

Etats-Unis - Canada, transmis de Stockholm.

MERCREDI 26

12.30 Midi-Magazine.

18.20 Dernière heure et nous préparons jeudi.

18.30 Total 3 000, jeu.

18.45 Cadences : L'actualité musicale.

19.15 « Kiri le clown. »

19.40 « Les Oiseaux rares », feuilleton.

20.30 Quatre temps.

Avec : Jean Ferrat, Joe Dassin, Gilles Vigneault, Pauline Julien, Lulu, Salome, Frankie Avalone, Dany Carrel, Adamo, Jean Wetzel, Yvan Labejov.

21.30 Le quart d'heure...

21.45 Journée de voyage en Pologne (suite).

Dans cette émission, Jean-Marie Drot, à travers témoignages et évocations de l'histoire, veut montrer qu'une des forces de la Pologne d'aujourd'hui réside dans l'enracinement dans les mythologies et folles aventures du passé, dans la lutte incessante de ce pays menacé, détruit, et pourtant toujours renaissant de ses cendres...

22.40 Championnats du monde de hockey sur glace.

Etats-Unis - Tchécoslovaquie.

Deuxième chaîne

18.15 Cours du Conservatoire national des arts et métiers.

19.55 (c) Télé-Sports.

20.00 (c) Les animaux du monde : Les rapaces exotiques.

Il y a quelques mois, François de la Grange nous avait présenté les différentes espèces de rapaces vivant en France. Cette fois-ci, nous pourrons admirer sur le plateau d'autres rapaces qui deviennent, hélas ! de plus en plus rares ; les grands vautours et les aigles d'Afrique et d'Amérique, etc.

20.30 (c) Les dossiers de l'écran : « Un grand homme passa par notre chemin. »

Un film de Bruce Herschensohn qui, grâce à un montage de documents d'actualités, retrace la vie privée et la carrière politique de John Kennedy.

22.00 (c) Débat.

Avec la participation de MM. Romain Gary, Pierre Salinger, ancien chef du Service de presse de la Maison-Blanche ; M. Sargent Shriver, ambassadeur des Etats-Unis à Paris ; M. Adalbert de Segonzac, journaliste, ami personnel du président Kennedy, et une interview filmée de M. Edward Kennedy (frère du président), sénateur du Massachussets.

JEUDI 27

12.30 Midi-Magazine.

12.33 La séquence du jeune spectateur.

— Le Petit Renne courageux *(dessin animé russe).*
— Le Géant de la steppe *(5e épisode).*
— Le Baron de Crac de Karel Zeman *(tchèque).*

Télé-Philatélie flash.

15.20 Emissions pour les jeunes.

— Mon ami Ben : *Le petit ourson jaloux.*
— L'Univers de Touchatou, *marionnettes.*
— Un chêne en hiver, *film.*
— *Rencontre avec le peintre Monnet.*
— *« A bâtons rompus » : la mer, le travail des mousses, la faune marine.*
— *Emission de jeu : Colonel Rémy.*

18.20 Dernière heure et contact.

18.30 Total 3 000, jeu.

18.45 Lire et comprendre.

La Chine contemporaine est le thème de cette émission qui comporte les témoignages de spécialistes et des analyses d'ouvrages consacrés à ce thème.

19.15 « Kiri le clown. »

19.40 « Les Oiseaux rares », feuilleton.

20.30 Panorama.

21.30 « Mannix » : « Traquenards. »

Mannix se fait passer pour un meurtrier en fuite, alors qu'il enquête avec Wickersham sur une importante affaire de vol et de meurtre. Mais les deux détectives seront capturés et condamnés à mourir...

22.20 Sérieux s'abstenir.

— Les premiers Français qui reviennent de vacances sur la Lune.
— Le conseiller en notes de garage.
— Les impôts.
— La partie de cartes de Marius.
— La contestation sous Charlemagne.
— La bourse de la vie.
— La grève des PDG, etc.

Deuxième chaîne

18.15 Cours du Conservatoire national des arts et métiers.

19.55 (c) Télé-Sports.

20.00 (c) Le mot le plus long.

20.30 (c) Musicolor. Ce soir : « Music-album. »

Avec : Régine, Georges Chelon, Christine Delaroche, Sandie Shaw, Michel Fugain, etc.

21.30 (c) Clio, les livres et l'histoire : « Encyclopaedia Universalis. »

L'Encyclopaedia Universalis *(Club français du livre) est une entreprise colossale : 20 volumes, des dizaines de milliers de pages sur grand format, des milliers d'illustrations, etc.*

22.30 (c) Championnat du monde de hockey sur glace.

Suède - Canada.

23.05 (c) On en parle...

VENDREDI 28

12.30 Midi-Magazine.

18.20 Dernière heure et contact.

18.30 Total 3 000, jeu.

18.45 La mer, l'air, l'espace.

19.15 « Kiri le clown. »

19.40 « Les Oiseaux rares », feuilleton.

20.30 Série « Clin d'œil ».

Sketches : 90 km à l'heure ; le Téléphone ; la TVA ; le Bricoleur ; l'Eternelle Refaite ; les Chiens ; les Critiques ; la Table ronde des critiques de spots publicitaires ; Le 243e régiment de zouaves, *interprétés par : Jean Amadou, Marguerite Cassan, André Rochet, Anne-Marie Carrière, Bernard Lavalétte, René Havard, Pierre Destailles, etc.*

21.15 Les femmes aussi : D'Audincourt à Novillars (Doubs) Entre l'usine et la maison.

Deux familles ouvrières, où les femmes font des rêves à la mesure de leurs ressources.

22.20 L'écran musical.

— La musique des gardiens de la paix joue Berlioz.
— A la recherche de disques classiques.
— La musique vietnamienne.

Deuxième chaîne

14.00 et 18.15 Cours du Conservatoire national des arts et métiers.

19.55 (c) Télé-Sports.

20.00 Chronique cinéma.

20.30 (c) « Les chemins de la vie » : Dialogue avec François Mauriac.

Saint-Symphorien, la maison parmi les pins, Malagar, la propriété de famille, le vin. François Mauriac, l'auteur d'Un adolescent d'autrefois, revient, en compagnie de Christian Bernadac, sur les hauts lieux de son enfance et de son adolescence.

La caméra, comme un miroir au long de ces chemins des Landes, embrasse ces paysages si chers au romancier...

22.15 (c) Tous en scène.

Avec : les Charlots, Serge Gainsbourg, Ferré Grignard, Jane Birkin, Jacques Dutronc, Rony Bird, le groupe Amen Corner, Toulat, Gilles Vignecault, France Gall, Dani, Kaminka, etc.

23.15 (c) On en parle...

SAMEDI 29

12.30 Midi-Magazine.

13.30 Magazines artistiques régionaux.

15.00 Reportage sportif : Championnat du monde de hockey sur glace.

Tchécoslovaquie - URSS.

16.00 Chef-d'œuvres en péril.

L'émission de ce jour est consacrée au Berry. Cette région possède d'étonnants châteaux comme Ainay-le-Vieil, Meillant, Culan, qui sont encore de type féodal, mais sont tous marqués par l'esprit de la Renaissance. Aujourd'hui, le château de Boucard à Noyers (Cher).

16.30 Samedi et compagnie.

— Voyage sans passeport.

18.20 Dernière heure et contact.

18.30 Total 3 000, jeu.

18.45 « Les trois coups », « Magazine du théâtre. »

19.15 « Pépin la bulle. »

19.40 Accords d'accordéon.

— Jules Nicoli : Paysage corse, pot-pourri de chansons corses.
— Lucien Attard : Hommage à Tino, les Majorettes.
— Roger Damin : Sables d'or.

20.30 « Les aventures de Tom Sawyer » (suite).

Les deux enfants rencontrent sur la place une troupe de bateliers. Parmi eux, ils reconnaissent Windy.

Un type redoutable, Windy. Il faut le suivre, décident les deux enfants, il nous mènera jusqu'à Joe et c'est Joe qui a le trésor...

21.00 « Les cinq dernières minutes » : « Sur la piste V ».

Un artisan mécanicien, Marcel Fontoy, a inventé un système d'injection qui doit révolutionner l'industrie automobile. Mais, le jour des essais à Montlhéry, la voiture sur laquelle est monté le nouveau système s'écrase contre un arbre : ses freins ont été sabotés. Bourrel et Dupuy enquêtent dans le monde de la compétition automobile.

Avec : Raymond Souplex (commissaire Bourrel), Jean Daurand (inspecteur Dupuy), Pierre Collet (l'agent Coulomb), Henri Serre (Marcel Fontoy), Claire Nadeau (Christiane Fontoy), Jeanne Colletin (Patricia), Madeleine Barbulée (Maman), Michel Bedetti (Fernand), Pierre Rousseau (Philippe Leurville), Stéphan Bouy (Jean-Marie Serrières), Guy Grosso (Vendœuvre).

22.40 Forum musiques.

Deuxième chaîne

13.15 Cours du Conservatoire national des arts et métiers.

16.00 (c) Championnat du monde de hockey sur glace.

Etats-Unis - Suède, transmis depuis Stockholm.

19.55 (c) Télé-Sports.

20.00 (c) La Règle de cinq.

20.30 (c) Les rendez-vous de l'aventure : « Bivouacs à Bornéo ».

Pour le zoologiste Pierre Pfeffer, l'aventure est souvent synonyme d'étude, l'étude des animaux dans la nature, dans les forêts d'Afrique et d'Asie. La recherche des animaux l'entraîne souvent à la rencontre des hommes. Parti à Bornéo pour réunir des collections d'animaux destinés au Muséum d'histoire naturelle, chez qui il a vécu un an, à l'originalité de collectionner des trophées humains, c'est-à-dire les crânes de leurs ennemis...

21.00 (c) « Les Empaillés. »

Comédie musicale de Janine Worms, réalisée par le cinéaste Alberto Calvacanti.

Les « empaillés », ce sont les modèles présentés par cette originale agence matrimoniale qui a remplacé les petites annonces : « Monsieur 55 ans, excellente famille, etc. », par des modèles, en chair et en os...

Avec : les Frères Jacques, Dora Doll, Denise Benoit, Ginette Leclerc, Denise Gence, Philippe Ogouz, Cécile Vassor.

22.00 (c) Concours eurovision de la chanson, transmis depuis Madrid en liaison avec France-Inter.

Radio-sélection

Dimanche 23

17 h 45 (Culture) : « Le Petit Faust ».

Opéra bouffe en trois actes, sur une musique de Hervé. — Parodie de l'œuvre de Gounod, le Petit Faust est une charge inspirée par les grandes opérettes d'Offenbach. Hervé a multiplié les caricatures à la fois les plus cocasses et les plus discrètes de la partition de Gounod.

Faust devient un instituteur ennuyeux, Marguerite une gamine délurée et Méphisto un joyeux diablotin.

17 h 45 (Musique) : Concert de musique de chambre.

Concert donné en l'église Saint-Médard par l'orchestre de chambre du Festival Saint-Germain-des-Prés, sous la direction de Bernard Thomas. Avec : André Isoir, orgue ; J.-J. Kantorow, violon ; Hans Goverts, clavecin ; Renaud François, flûte. Œuvres de Hændel, Bach, Corelli.

20 h 40 (Inter V) : « La Cerisaie »

Pièce de Tchékhov. — Nous sommes en Russie en 1904. Après un long séjour à l'étranger, la frivole et douloureuse Andreevna Ranevskaïa revient à la « Cerisaie », cette belle propriété de famille, ce verger enchanté où les arbres sont toujours en fleurs. Tchékhov dans cette pièce, dépeint le déclin des propriétaires fonciers et l'ascension d'une génération nouvelle celle qui fera la grande révolution de 1917. C'est là une véritable prophétie sociale et politique dont cet auteur a le génie.

21 h 45 (Culture) : « Solitude Tambour ».

Pièce d'André Miguel. — Dans l'humble maison familiale, Ferdinande, l'épouse du scieur Clep Tambour, attend fébrilement... Nicolette, sa grande amie d'enfance perdue de vue depuis douze longues années et qui est maintenant l'épouse d'un député riche et renommé, doit venir lui rendre visite. Tout autour d'elle, si proches mais si lointains, ricanent et jacassent les membres vulgaires et grossiers de sa famille...

22 h 10 (France I) : Théâtre de l'étrange.

La Vallée des échos, d'après une nouvelle de Gérard Klein. — Trois hommes d'âge à peu près semblable, trois explorateurs se trouvent sur Mars... Leur déception est grande. Il n'y a rien à découvrir. Cependant leur désir passionné d'autre chose transforme leur exploration en une quête forcenée : « Il y a sûrement quelqu'un ou tout au moins quelque chose... quelque part : autre chose que nous-même. »

NOTONS ENCORE. — 8 h (Culture) : Orthodoxie et christianisme oriental. — 9 h 30 (Culture) : Soli Deo gloria. — 9 h 38 (France I) : TSF 69. — 12 h 37 (Culture) : Divertissement littéraire et musical. — 13 h 15 (Musique) : Orchestre de Strasbourg. — 14 h 35 (Culture) : Retransmission théâtrale. — 15 (Inter V, Luxembourg, Europe) : Sport et musique. — 20 h 30 (Musique) : Le romantisme. — 20 h 30 (Culture) : « Tant que la terre durera », de Henri Troyat.

Lundi 24

13 h 30 (Musique) : Les intégrales.

Les concertos pour piano de Mozart : Concerto n° 24 en ut mineur par la Camerata Academica du Mozarteum de Salzbourg; Concerto n° 17 en fa majeur, soliste Hans Haaser, Orchestre philharmonique Columbia.

20 h 30 (Musique) : La musique ancienne.

Concert français : Musique à Notre-Dame de Paris au XIIIe siècle (Perotin le Grand) (Ensemble Deller Consort) ; cinq Dances pour le luth (Pierre Attaignant), Tancrède, extraits (André Campra) (soli, Ensemble instrumental de Provence) ; Symphonie concertante pour basson, cor, clarinette et orchestre (J.-B. Bréval), Acanthe et Céphyse, suite d'orchestre (Rameau) (Orchestre de chambre de Caen).

20 h 45 (Culture) : Echanges avec Francfort.

Orchestre symphonique de la Hessischer Rundfunk sous la direction de Dean Dixon, avec Evelyn Lear, soprano : Concerto pour sept instruments à vent, timpani, percussion et orchestre à cordes (Franck Martin), trois fragments Wozzeck (Alban Berg), Symphonie n° 4 en mi mineur op. 98 (Brahms).

NOTONS ENCORE. — 8 h (Culture) : Le pain quotidien. — 8 h 30 (Musique) : La musique et ses classiques. — 12 h 35 (Musique) : Déjeuner-concert. — 14 h 10 (Culture) : Musique du monde. — 16 h (Culture) : Répertoire dramatique. — 18 h 30 (Musique) : Jazz. — 19 h 35 (Musique) : Musique légère. — 20 h (Musique) : Guitare.

Mardi 25

16 h (Musique) : La musique et le sacré.

Essai sur la musique et le sacré par le P. Martin : Vêpres solennelles, extraits (Monteverdi), Messe en si, extraits (Jean-Sébastien Bach), Passion selon saint Luc, extraits (Penderecki), Requiem, extraits (Mozart).

21 h (France I) : Instructions posthumes.

Film radiophonique de Charles Maître. — Gravement malade, sentant venir la fin, un homme fait appeler son frère. « Je suis en train de mourir empoisonné », lui dit-il. Délire, peur, maladie de la persécution ? L'accusation paraît aberrante et pourtant...

21 h 5 (Inter V) : Aventuriers français.

L'étrange destin de Jean Galmot, Guyannais. — L'histoire de cet homme qui fut surnommé « le conquistador du XXe siècle » est bizarre. Né en 1879 à Monpazier en Dordogne, député de la Guyanne il fut accusé d'avoir « trafiqué » durant la guerre de 1914-1918. Poursuivi, pourchassé, attaqué à la Chambre des députés et jugé, il fut déclaré coupable, puis acquitté et remboursé.

NOTONS ENCORE. — 8 h 30 (Culture) : L'art et ses publics. — 10 h (Musique) : L'héritage de Beethoven. — 12 h 37 (Culture) : Concert donné en l'église Saint-Godard de Rouen. — 14 h 30 (Musique) : Musique à découvrir. — 17 h (Musique) : Délassements comiques. — 17 h 40 (Musique) : Structures sonores. — 20 h (Culture) : Orchestre de chambre. — 21 h 10 (Musique) : Orchestre philharmonique de l'ORTF.

Mercredi 26

14 h 30 (Musique) : Connaissance de l'art vocal.

Missa « Mi-Mi » (Ockeghem) (Capella Lipsiensis), Motets à la Vierge (Ockeghem) (les Madrigalistes de Prague), Missa « Sub tuum praesidium confugimus (Obrecht) (Capella Lipsiensis), Missa « Pange lingua » (Josquin Desprez) (Pro Musica Antiqua).

16 h 45 (Culture) : « La Fée aux miettes ».

Pièce de Henri Barraud. — Une petite vieille vit sous le porche d'une église, faisant son ordinaire de menus reliefs, d'où son surnom « Fée aux miettes ». Elle est étrange, bonne et assez savante. Sous sa bénéfique influence, un jeune garçon, Michel, grandit. La vieille femme veut « l'épouser ».

21 h 10 (Musique et Culture) : Orchestre national.

Concert donné au Théâtre des Champs-Elysées sous la direction de Manuel Rosenthal, avec le concours de Tamas Vasary, pianiste. Au programme : Musique pour cordes, percussion et célestat (Bartok), 2e Concerto en la majeur pour piano et orchestre (Liszt).

NOTONS ENCORE. — 8 h (Culture) : L'environnement poétique. — 9 h 5 (Culture) : La littérature. — 12 h 37 (Culture) : Orchestre de Lille. — 13 h 30 (Musique) : Pages de Mozart. — 13 h 40 (Culture) : André Salmon. — 17 h (Musique) : Pour les spectacles. — 19 h 23 (Culture) : La phonothèque de l'ORTF. — 20 h 15 (Culture) : Nouveaux talents.

Jeudi 27

12 h 37 (Culture) : « Le Job Gilles ».

Opéra-comique en deux actes de Charles Monselet, d'après d'Allainval, musique de Ferdinand Poise. Orchestre lyrique sous la direction de Pierre-Michel Le Conte. Avec Lina Dachary, Monique Stiot, Raymond Amade, Aimé Doniat.

20 h (Musique) : Soirée lyrique.

Les Vêpres siciliennes de Verdi. Avec Anita Cerquetti, Carlo Tagliabue, Mario Ortica, Boris Christoff, Orchestre et Chœurs de la RAI sous la direction de Mario Rossi.

20 h 30 (France I) : « La Tour de Nesle ».

La « véritable histoire » nous est ici contée, les faits se déroulent suivant leur marche réelle et non plus suivant celle qui fut illustrée, enjolivée, transformée par l'imagination d'Alexandre Dumas.

NOTONS ENCORE. — 8 h (Culture) : Université radiophonique. — 11 h (Musique) : Microsillons demandés. — 13 h 40 (Culture) : Magazine du théâtre. — 14 h 30 (Musique) : L'après-midi des jeunes. — 17 h 50 (Culture) : Le metteur en scène. — 18 h (Musique) : La maîtrise chante. — 19 h 35 (Musique) : Musique légère. — 20 h 35 (Culture) : Théâtre.

Vendredi 28

14 h 45 (Culture) : Léonard de Vinci.

Une conférence de la duchesse de La Rochefoucauld, dans le cadre de l'entreprise de l'Association des Amis de Léonard de Vinci, qui souhaite remettre en état le Clos Lucé (près d'Amboise), où vécut Léonard de Vinci.

20 h (Culture) : Concert public de Strasbourg.

L'Eloge de la folie, de Tomasi. Avec Gérard Friedmann, Jacqueline Brumaire, Berthe Kal, et la Voix humaine, de Francis Poulenc. Avec Jacqueline Brumaire. Orchestre de Strasbourg sous la direction de Roger Albin.

22 h (Musique) : Rachmaninoff.

Le 28 mars 1943, Serge Rachmaninoff mourait à Beverly Hills en Californie. Pianiste, Rachmaninoff fut l'un des grands de son temps. Grâce à des disques obligeamment prêtés par sa fille, nous entendrons le compositeur interpréter ses œuvres.

NOTONS ENCORE. — 8 h (Culture) : Causeries scientifiques. — 13 h 7 (Culture) : Musique légère. — 14 h 30 (Musique) : De pupitre en pupitre. — 16 h (Culture) : La musique et les hommes. — 17 h (Musique) : L'opérette américaine. — 18 h 30 (Culture) : La science en marche. — 20 h 30 (Musique) : Les jeunes Français sont musiciens.

Samedi 29

17 h 15 (Culture) : « Napoléon empereur de l'île d'Elbe ».

Pièce de Robert Christophe, diffusée dans la perspective du deuxième centenaire de la naissance de l'illustre enfant d'Ajaccio.

17 h 30 (Musique) : Récital d'orgue.

Donné par Jean-Jacques Grunenwald. Au programme : Grande pièce symphonique (César Franck), Scherzo et Grave (Jean-Jacques Grunenwald).

22 h 15 (Culture) : Récital de piano.

Donné au Théâtre Erkel de Budapest par Sviatoslav Richter. Au programme : Rondo alla mazurka (Chopin), Ballade en sol mineur (Chopin), douze Préludes, 2e volume (Debussy).

NOTONS ENCORE. — 8 h 30 (Musique) : Le siècle de Berlioz. — 9 h 7 (Culture) : Le monde contemporain. — 12 h 37 (Culture) : Orchestre de chambre de Nice. — 13 h (Musique) : Actualités d'hier. — 16 h 35 (Musique) : Musique moderne. — 18 h 30 (Musique) : Récital de piano. — 20 h (Culture) : Théâtre. — 22 h (France I) : Concours Eurovision de la chanson.

Émissions religieuses

DIMANCHE 23 MARS

8 h (Monte-Carlo) : Eglise d'aujourd'hui, avec Jean Guitton, de l'Académie française. — 8 h (Sud-Radio) : Magazine catholique.

8 h 30 (Sottens) : Grand-messe.

10 h (Culture) : Grand-messe célébrée en la chapelle de l'Institut national des jeunes aveugles, avec le concours de la chorale Charles-Péguy, sous la direction de Françoise Bourgeois-Colombier. Sermon : P. Lelong. A l'orgue : Gaston Litaize.

Propre du dimanche de la Passion.

16 h 30 (Culture) : Depuis Notre-Dame de Paris, conférence de Carême par le P. Joseph Thomas, de la Compagnie de Jésus : Procès d'une civilisation : « Organisation et liberté. »

LUNDI 24 MARS

18 h 40 (Monte-Carlo) : Art et foi.

MARDI 25 MARS

20 h 05 (Monte-Carlo) : « L'Eglise et l'argent », avec Monseigneur Barthe, évêque de Fréjus et Toulon.

MERCREDI 26 MARS

18 h 50 (Monte-Carlo) : « L'actualité catholique » (sur 205 m ondes moyennes).

JEUDI 27 MARS

10 h 30 (Luxembourg) : Messe des malades, seulement sur ondes moyennes (208 m) et ondes courtes (49,26 m).

VENDREDI 28 MARS

19 h 30 (Luxembourg) : En direct de Rome, le cardinal Gabriel Garrone, préfet de la Congrégation pour l'enseignement catholique, répond à vos questions.

Radio-Vatican

Tous les jours, à 13 h 45, sur 41,38 m, 31,10 m, 25,55 m et 196 m ; à 15 h 30, sur 31,10 m, 25,55 m, 19,84 m et 196 m ; à 20 h 15, sur 48,47 m, 41,38 m, 31,10 m et 196 m ; à 21 h, chapelet sur toutes les ondes.

PROGRAMME QUOTIDIEN : 20 h 15 et répétition le lendemain à 12 h 45.

Dimanche 23 : La Passion.
Lundi 24 : L'Eglise défend les droits de l'homme.
Mardi 25 : Missions proches et lointaines.
Mercredi 26 : Paroles de Paul VI à l'audience.
Jeudi 27 : Sacerdoce en crise ou en recherche ?
Vendredi 28 : Editorial du Vatican.
Samedi 29 : A Rome et dans le monde.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES EN BRETAGNE

A l'atelier de fraisage.

AU lendemain de la dernière guerre, pour assurer les programmes de reconstruction, la main-d'œuvre était insuffisante en nombre et en qualité. C'est pourquoi, en fonction des besoins définis par le plan « Monnet », le ministère du Travail décida de créer des Centres de formation professionnelle pour adultes, FPA destinés à former en peu de temps des ouvriers du bâtiment et à intégrer dans cette profession les prisonniers libérés et les anciens déportés.

C'est ainsi que s'ouvrirent notamment à Rennes, Paramé, Quimper, Lorient, Auray, Saint-Brieuc et Morlaix des Centres de « FPA » pour les métiers du bâtiment.

Aujourd'hui, ces Centres se sont développés et se sont ouverts à d'autres formations, préparant désormais des ouvriers qualifiés et des techniciens pour les secteurs professionnels de la métallurgie du bâtiment ou des industries diverses.

Les Centres de FPA (135 au total) dépendent d'un organisme privé, l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, placé lui-même sous tutelle du ministère des Affaires sociales.

Une des principales caractéristiques de cette Association réside dans la participation effective des professionnels, patrons et salariés, à la gestion de l'organisme, au contrôle des programmes d'enseignement, ainsi qu'aux examens de fin de stage.

Actuellement, l'AFPA accueille dans près de 2 500 sections de formation environ 45 000 stagiaires par an, qu'elle forme au moyen de stages rémunérés de courte durée (de 3 mois à 1 an), à quatre niveaux de qualification.

8 CENTRES, 197 SECTIONS EN BRETAGNE

La Bretagne, quant à elle, dans ses 8 centres, accueille quelque 5 500 stagiaires. La capacité de formation de ses 197 sections auxquelles il faut encore ajouter 10 sections ouvertes au titre du Fonds national de l'emploi aux Forges d'Hennebont, place cette région au 3e rang des 21 régions de programme françaises, après le Nord, la région Rhône-Alpes et avant la région parisienne.

Si l'activité initiale des Centres FPA bretons était tournée vers les formations du bâtiment, il n'en est plus de même aujourd'hui (1). Cependant, ce secteur, compte tenu des besoins actuels de la Bretagne, reste encore très important. La politique de l'AFPA n'a pas tendu vers une diminution du nombre des sections « bâtiment », mais vers un développement plus accentué des formation dans la métallurgie, les industries électroniques, le secteur tertaire, et ceci pour répondre aux nouvelles données de l'expansion bretonne.

C'est ainsi que la FPA tente de satisfaire les besoins spécifiques de cette région en créant des formations dans les emplois de bureau pour une main-d'œuvre féminine nombreuse et souvent dépourvue de qualification, dans le secteur para-agricole (réparation de machines agricoles, diéséliste), en ouvrant des formations de frigoristes pour l'industrie de la pêche ; de même, à la demande des professionnels, la FPA envisage la création de formations dans le domaine touristique (hôtellerie en particulier).

S'adaptant aux besoins propres à la région, la FPA répond aux désirs d'une formation sur place d'une main-d'œuvre qualifiée et suffisamment diversifiée pour attirer sur les zones industrielles bretonnes les industries.

Certes, le développement économique de la Bretagne est lié entre autres à l'apport d'énergies nouvelles, à la décentralisation. Déjà, celle-ci est engagée : les stagiaires sortant des formations « métaux » sont, pour la plupart, placés dans leur région d'origine par l'intermédiaire des Directions départementales du travail et de la main-d'œuvre.

De 1946 à nos jours, plus de 35 000 bretons sont sortis des Centres de FPA. L'ouverture de nouveaux centres à Rennes et à Brest, l'agrandissement du Centre de Paramé, la création de sections de pré-formation de jeunes demandeurs d'emploi à Auray-Kerval et à Saint-Brieuc marquent bien la volonté de la FPA d'aider la Bretagne à entrer de plain-pied dans l'ère industrielle.

P.-H. BIDAINE

(1) Voir Bretagne-Dimanche du 19 mars 1967.

N° 367

Bretagne-Dimanche

Direction-Rédaction Administration
22, cours Albert-1er, Paris, 8e
Tél. 225-73-05.

Abonnements (C. C. P. Bonne Presse, Paris 16-08).
Un an : 25 F.
6 mois : 13 F.
Etranger : un an : 36 F.
6 mois : 19 F.

Rédaction régionale : M. Raymond Leterte, 22, rue St-Louis. B. P. 144. 35-Rennes. Tél. (99)-30-54-33.

Publicité :
Locale et régionale : B. P. 144 35 Rennes. Tél. (99)-30-54-33.
Extra-locale : Régie Promotion, 50, rue Pierre-Charron, Paris-8e. Tél. 225-61-20.

Le directeur : Jean Gélamur

Imprimerie
Maison de la Bonne Presse
5, rue Bayard, Paris, 8e.

Nous avez-vous trouvé un abonné de plus ?

LIVRE REÇU

LA REVOLUTION BRETONNE PERMANENTE

de Ronan CAERLEON

Nos lecteurs n'ont pas oublié le précédent ouvrage de Ronan Caerléon, Complots pour une République bretonne, dont le sujet était plus limité. Le dernier livre est comme un monument encyclopédique des dix dernières années. Néanmoins, l'auteur ne se prive pas d'incursions dans les années plus lointaines, même d'avant-guerre, si d'aventure son goût de la narration ou la nécessité de faire mieux comprendre le présent le conduit à évoquer les premières luttes du « mouvement breton ». C'est une encyclopédie, en ce sens qu'on y trouve de tout, depuis les monographies et les portraits pris sur le vif et décrits d'une plume fort bien venue où l'expression juste a vite fait de camper le pittoresque du personnage — depuis les grandes questions, comme celle de l'enseignement du breton, brossées à larges traits, jusqu'à la petite histoire comme celle du Bzh — depuis les précisions sur les organismes connus qui forment l'éventail du mouvement breton, comme le CELIB, le MOB, l'UDB, SAV BREIZH, le BLEUN BRUG..., jusqu'au récit imprévu des avatars du cinéma breton. Naturellement, longues pages sur la révolte des tracteurs, sur l'affaire de Morlaix et sur le FLB.

C'est tout plein de choses et d'excellentes choses, malgré des inexactitudes de détail. Mais le lecteur est parfois dérouté par la gymnastique imposée à son esprit qui doit sauter de la guerre anecdotique des prénoms à l'austère exposé du problème scolaire, du culturel à l'économique ou à une monographie qui surgit impromptue. Il cherche un fil directeur et il n'en trouve pas. Mais pourquoi ? Il n'y en a pas dans la vie elle-même, surtout dans la vie d'une nation. Un ordre rigoureux et scientifique est une construction théorique qui, bien souvent, ne correspond guère à la vie. Transitions, introductions, conclusions, ce sont là artifices que R. Caerléon laisse au littérateur. Et, toutes ces pages, si décousues soient-elles ici ou là, se lisent avec passion, comme un roman : on a toujours hâte de savoir ce qui va encore être dit, et souvent révélé, dans les pages suivantes.

J. C.

350 pages grand in-8° : La Table Ronde, 1969. 28 F.

DEUX NOUVELLES REVUES MENSUELLES BRETONNES

HORIZONS BRETAGNE

LE premier numéro date déjà de novembre : celui de mars porte le numéro 4 et se présente déjà sous une forme rénovée. Ce mensuel veut être le trait d'union entre tous les organismes de la région et tous les usagers et fervents du tourisme. M. Al. Boulbain, président de la Fédération des Syndicats d'initiative de Bretagne, écrit pour présenter la nouvelle revue :

« *Qui dit initiative dit recherche permanente vers d'incessantes améliorations. C'est une des raisons d'être d'*Horizons Bretagne... *Chacun y pourra exprimer son point de vue sur tous les sujets d'ordre touristique, émettre des critiques, formuler des suggestions. A l'époque où l'on parle tant de régionalisation, n'est-il pas nécessaire de coordonner les efforts et les idées des uns et des autres, pour déboucher sur les résultats concrets et participer ainsi à la construction de l'édifice commun.* »

Il faut vendre le tourisme — La poupée de coquillages — Gastronomie — La voile — Le potier d'étain — Art et nature — La défense des côtes contre la mer, etc., tels sont quelques titres d'articles déjà parus.

Horizons Bretagne : Administration, 15, rue Pierre-Le Gorrec, 22-Saint-Brieuc.

armor

MARS a donc vu paraître, dans les kiosques, un nouveau mensuel, *Armor*. Le sous-titre précise : *magazine de la vie bretonne*. En fait, il ressemble fort à l'ancien mensuel, devenu trimestriel, et intitulé précisément *la Vie bretonne* ; Yann Poilvet, le directeur, est rédacteur en chef de celle-ci.

Le premier éditorial présente le magazine : il veut être simple, ouvert et confiant. « Armor *essaiera de combattre pour les valeurs humaines et de contribuer au bonheur des Bretons... Simple, utilisant les mots des hommes simples, parlant de ce qui intéresse l'homme de la rue... Ouvert sur le destin du monde. Il est étrange que l'on ait fait au Breton la réputation d'un casanier... Et les soldats, les commerçants, les missionnaires répandus à travers les continents... Confiant en l'avenir de la Bretagne. Confiant comme un athlète qui connaît les difficultés de la course, mais qui s'est bien entraîné et ira jusqu'au bout. Confiant aussi dans la vie...* »

Parmi les premiers titres, relevons : L'agriculture bretonne solidaire de l'Europe — La pêche en haute mer — Pour une chaîne régionale hôtelière — Corot en Bretagne — Des chroniques brèves très variées.

Armor : administration, 1, rue La Chalotais, 35-Rennes.

Nous souhaitons longue vie et large audience à nos deux récents confrères.

BRETAGNE-DIMANCHE.

LES FAISEURS ET FAISEUSES DE CARTES MARINES DU PORT DU CONQUET AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES

AU Congrès national des Sociétés savantes de France (Poitiers, 1962), le docteur Louis Dujardin-Troadec, de Saint-Renan, présentait une communication sur les productions nautiques bretonnes illustrées, des XVIe et XVIIe siècles.

Depuis, en 1966, avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique, un ouvrage est paru : **les Cartographes bretons du Conquet, la Navigation en images (1543-1650)** (1). Le médecin finistérien a vu son livre bien vite recevoir la grande médaille de l'Académie de marine.

Admirablement présenté sur papier glacé, ce petit livre est parfaitement documenté et se lit aisément malgré son aspect technique.

Au service du cabotage

Il y a plusieurs siècles, les petits ports bretons, maintenant en sommeil, jouaient un grand rôle. Par l'activité de leur cabotage, ils arrivaient à suppléer l'insuffisance des voies de communications intérieures et permettaient au commerce maritime d'apporter en toutes régions les marchandises qui n'y seraient jamais parvenues autrement.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire sont à l'origine de leur déclin. Ils ont cependant subsisté, avec plus ou moins de bonheur, pendant le XIXe siècle, en offrant au petit cabotage à voile le moyen de prolonger, un peu artificiellement parfois, une activité de jour en jour plus entamée par l'irrésistible concurrence des navires à vapeur dont les grands ports de commerce recevaient les cargaisons pour les répartir ensuite sur tout le pays par voie ferrée.

Quoi qu'il en soit, le cabotage était en Bretagne, du XVe au XVIIIe siècle, une industrie si florissante qu'elle avait provoqué la création de véritables ateliers de cartographes. Le travail du docteur Dujardin fait revivre Le Conquet à côté des écoles hydrauliques déjà connues de Dieppe et de la Saintonge.

« **Faiseurs et faiseuses de cartes marines** », tels étaient les désignations de ces artisans des XVIe et XVIIe siècles. Trois éléments indispensables pour se diriger sur mer constituent leurs œuvres :

— Les **calendriers**, simples ou iconographiques, des fêtes fixes, accompagnés de tableaux des fêtes mobiles ; ce sont, nautiquement, des calendriers lunaires perpétuels. Leur mode d'emploi est indispensable à connaître pour l'utilisation des deux autres éléments.

— Les **cartes** des côtes et ports de l'Europe occidentale ; elles comportent des roses des vents auxquelles aboutit la ligne qui part de chaque port. Chaque port a son vent.

— Huit **cadrans**, dont chacun porte le nom d'un vent. Ces cadrans sont des calendriers circulaires des lunaisons et des marées qui donnent, pour chaque jour de lunaison, les heures des marées des ports. Si chaque port a son vent, chaque vent a son calendrier.

Navigation par l'image

Les hommes du Moyen Age et du XVIe siècle étaient des « **visuels** ». Peu de témoignages en sont aussi convaincants que cette analyse d'une méthode d'enseignement par l'image de l'art de naviguer. Le docteur Dujardin, auteur d'un grand nombre d'études, tant en breton qu'en français, a su lire ces documents, les comprendre avec sympathie et en scientifique.

Lettre dominicale, nombre d'or, épacte, lunaison, calendrier julien ou grégorien, tout est clairement présenté. Au XVIe siècle, la religion joue un grand rôle dans la vie quotidienne et aussi dans la vie professionnelle et politique. Aussi, les calendriers religieux occupent une place prépondérante dans ces **guides nautiques**.

Il n'est pas de pays maritime où il y eut en ce siècle tant de bateaux sculptés sur les monuments religieux qu'en Bretagne. Tous les navigateurs devaient y observer les devoirs de dévotion et de piété auxquels étaient soumis les équipages des flottes royales ; l'auteur raconte à ce sujet de savoureuses histoires.

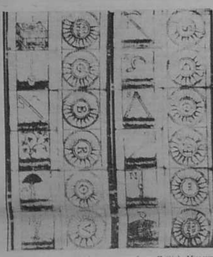

Calendrier iconographique conservé au British Museum. L'auteur s'y présente au centre des douze petits cercles : « Fait de par G. Brouscon, du Conquet. » Ces cercles sont ceux des douze mois de l'année ; chacun comporte 24 rayons, ce sont les 24 heures de jour (une couleur) et de nuit (une autre couleur) ; en mars et septembre, il y a équinoxe.
A chacun des cercles correspondant, le symbole de chacun des douze mois de l'année. Une buire de vins symbolise janvier parce que des festins marquent le Jour de l'An. Une bêche désigne février ; une hache de bûcheron le mois de mars. En avril, on voit des branches d'arbre et en mai une rose. Les forces, qui sont des gros ciseaux à tondre les moutons, représentent juin, et la faux juillet. La faucille, c'est août ; le fléau, septembre ; la marre, octobre. Le couteau à saigner les animaux à mettre en salaison indique novembre. La barrique, dite quart de salaison, est la futaille en laquelle on mettait les salaisons que l'on embarquait sur les bateaux en décembre.

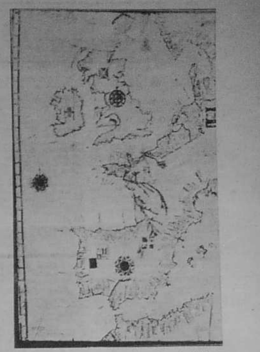

Carte marine à l'ouest d'une ligne Norvège-Baléares, ornée de roses des vents et de drapeaux (pavillons de bateaux, sans doute).
Noter la représentation de la Seine avec sa fourche à trois doigts portant les deux noms : Paris, France.

Cartographes et moines

Des actes, à la fois latins, bretons et français, donnent des précisions sur les cartographes conquétois. Autour de Guillaume Brouscon apparaissent un Laurent et une Catherine.

Les Troadec et les Trodec étaient sans doute parents. Voici Jean, Françoise, Jacques, Christophe, Catherine, Ian. Françoise est spécialement connue par un écrit de Michel le Nobletz, prêtre et célèbre missionnaire de Bretagne.

D'autres cartes sont signées des Béhec, ou encore d'Alain Lestobec, mais il faut y voir à peu près sûrement l'influence des moines.

Les ouvrages nautiques conquétois exigeaient de fortes connaissances en hagiographie générale et bretonne, en science cartographique, en art du dessin. Ils ont un caractère très religieux. Il est donc normal de faire un rapprochement entre les ateliers du Conquet et le voisinage de l'abbaye bénédictine de Saint-Matthieu. Les moines étaient alors les grands dispensateurs des sciences, lettres et arts.

Au rôle probable des moines, il faut aussi ajouter celui des officiers de marine de Brest, tout proche.

Par tous ces aspects, cette grande variété d'ouvertures, le livre du docteur Dujardin mérite l'attention de ceux, de plus en plus nombreux, qui se lancent dans la navigation, même de plaisance.

(1) Chez l'auteur : docteur Dujardin, 29-N, Saint-Renan.

François ALET

RADIO-TELEVISION REGIONALE

Chaque jour. — 6 h 30 : Informations, chronique agricole ; 7 h 30 : Magazine de Bretagne ; 12 h 30, 19 h 15 (19 h 30 le dimanche) : Journal parlé régional.

Dimanche 23 mars. — 14 h 3 : « Ar Vretoned o komz Brezoneg », émission en langue bretonne.

Lundi 24 mars. — 20 h 40 : « Vannes, ville ouverte ».

Mardi 25 mars. — 19 h 30 : « Devine qui vient dîner ».

Mercredi 26 mars. — 19 h 30 : « Cœur des Celtes ».

Jeudi 27 mars. — 19 h 30 : « Les enfants d'abord » ; « Nouvelles aventures de Mr Renard ».

Vendredi 28 mars. — 20 h 40 : « Ainsi va la France », gastronomie régionale ; 22 h : En direct de l'Entrepont : « Parenthèses ».

Samedi 29 mars. — 19 h 25 : « Faites vos jeux ».

TELE-BRETAGNE

Chaque jour (sauf dimanche). — 19 h 25 : Actualités régionales.

Samedi 29 mars. — 13 h 30 : « Ciel d'Ouest », magazine régional de l'aviation.

TELE-PROMOTION CADRES-ENTREPRISES

Vendredi 28 mars. — La politique commerciale : 17 h 15 : Télécinéma ; 17 h 55 : Télédébat.

SYNDICATS DES ORGANISMES SOCIAUX (FO) : *Une cinquantaine de responsables des syndicats des organismes sociaux (Caisses d'allocations familiales et de Sécurité sociale), des régions de Rennes, Nantes et Le Mans se sont réunis à Lorient pour une conférence professionnelle de deux jours. Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'améliorer spécialement les bas salaires et étudié l'incidence de l'automation sur la garantie de l'emploi et sur la formation professionnelle.*

ENFANCE INADAPTEE : *Le CREAI* (Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées), *réuni à Rennes, a dressé le bilan des opérations réalisées en faveur de l'enfance inadaptée, depuis le début du Ve Plan, en Bretagne. Il est permis d'espérer qu'à la fin du Plan, en 1970-1971, 38 % des besoins seront couverts dans le secteur des infirmes mentaux, 50 % dans celui des inlui des caractériels, 68 à 70 % dans celui des infirmes sensoriels, à condition que les difficultés financières soient résolues.*

« COMITE EUROPEEN DE DEFENSE DU PEUPLE BRETON » : Le Journal Officiel du *11 mars reconnaît cette Association qui se donne les buts suivants : « Réunir les moyens d'informer l'opinion publique des réalités, des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels de la Bretagne et des Bretons, réunir les moyens susceptibles de contribuer à leur solution ; développer et coordonner la solidarité interrégionale et intereuropéenne. »*

COTES-DU-NORD

LAMBALLE. — La Coopérative de l'Urne et du Gouessant a inauguré ses nouvelles installations sur la zone industrielle. Avec un bloc administratif, elles comportent un groupe de deux bâtiments de 3 200 m2 destinés au stockage et au conditionnement des légumes. Le premier est doté d'une chambre de préstockage d'une capacité de 1 000 tonnes, et de chambres froides de 2 000 tonnes, adaptées pour les divers plants, les pommes de terre de consommation et l'oignon.

— Le montant des travaux de construction du gymnase se révèle inférieur aux crédits prévus à cet effet. Le reliquat de plus d'un million et demi d'anciens francs sera employé à l'aménagement des abords et à l'achat du matériel nécessaire.

FINISTÈRE

LANDERNEAU. — *Treize communes adhèrent au « Comité intercommunal des fêtes » de Landerneau. A l'intérieur de ce Comité, une Commission est désormais chargée de développer l'action culturelle, par des soirées théâtrales, des séances de variétés, au profit des jeunes et des adultes.*

— *Pour 40 000 francs, la commune a décidé d'acheter l'immeuble des Sœurs de la Miséricorde, pour en faire un Foyer social. Cet immeuble sera disponible au mois de mai, et déjà des projets d'aménagement sont en cours d'étude.*

CAMARET. — *Le projet de création d'un complexe touristique près de Camaret avait été présenté au président de la République lors de son passage à Quimper. La Chambre de commerce de Brest est venue étudier sur place le programme des réalisations dont le coût global approchera les huit milliards et demi d'anciens francs.*

MOELAN-SUR-MER. — *Le* jumelage Moëlan-Lindenfels *date d'août 1968, et déjà des échanges de jeunes ont eu lieu entre les deux villes. Une délégation de Moelan doit se rendre en Allemagne, pour étudier un développement des relations et préparer de nouveaux échanges.*

MORBIHAN

LORIENT. — *Dans le quartier du Kreisker, en bordure de la route de Ploemeur et de la rue de Kervenanec, la perspective se transforme. Des maisons anciennes ont été démolies, des champs nivelés et des bosquets ont maintenant disparu. Les travaux sont, en effet, commencés pour aménager le terrain sur lequel la zone d'urbanisation de Lorient - Ploemeur va démarrer pour s'étendre ensuite jusqu'à Keryado. Elle comportera 2 590 logements susceptibles d'abriter environ 12 000 habitants, avec tout l'équipement scolaire, commercial, sportif et social correspondant.*

Dans le cadre d'une journée départementale d'action revendicative, la majorité des lycéens de Lorient ont fait grève. Au lycée Colbert, cette grève fut d'une journée ; au lycée Dupuy-de l'Ome, d'une heure seulement. Dans une motion, les grévistes réclamaient, entre autres choses, l'abaissement de 12 à 10 de la note d'admission au prochain bac et la prolongation au-delà de 20 ans, pour les étudiants, du bénéfice des allocations familiales.

BELLE-ILE. — *La pénurie d'eau avait donné des inquiétudes, l'été dernier et jusqu'au mois d'octobre : le barrage de Bordilla, d'une capacité de 100 000 mètres cubes, construit pour la commune du Palais n'avait pu suffire à approvisionner normalement les trois autres communes. Un second barrage est actuellement en construction et doit être achevé en juin prochain. La nouvelle réserve d'eau atteindra 200 000 mètres cubes. Mais la saison prochaine risque de connaître encore des difficultés, parce que le nouveau réservoir n'aura pas eu le temps de se remplir.*

ANNONCES LÉGALES

(Suite de la p. 7)

Etude de Mᵉ MOCAER, notaire à GUIPAVAS, 29 N

CESSION DE BAIL

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ MOCAER, notaire à Guipavas, le 27 février 1969, enregistré à Brest 2ᵉ AC le 4 mars 1969, folio 73, bordereau 223-14, M. et Mme KERANVRAN - COZIEN, 21, rue Bouet, Brest - Lambézellec, ont cédé à M. Jean-Claude BOUCHET, moniteur d'auto-école, 14, rue de l'Observatoire, Brest, tous leurs droits à compter du 1ᵉʳ mars 1969, au bail des locaux au rez-de-chaussée dans un immeuble à usage de commerce et d'habitation sis à Brest-Lambézellec, 5, rue de Bohars, consenti à Mme KERANVRAN, alors célibataire, pour une durée de neuf ans à compter du 15 janvier 1966, suivant acte reçu par Mᵉ MOCAER le 19 janvier 1967.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix de 1 500 francs payable à terme.

Oppositions dans les délais légaux en l'étude de Mᵉ MOCAER, notaire.

Pour deuxième insertion : MOCAER

Etude de Mᵉ René LEROUX, notaire à PLOUDALMEZEAU

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ René LEROUX, notaire à Ploudalmezeau, en date à Ploudalmezeau des 15 et 28 février 1969, enreg. à Brest-2ᵉ AC, le 6 mars 1969, Fᵒ 73, bord 232/3, Mme Marie-Francine TREBAOL, veuve de M. Désiré - Alphonse - Marie BLEUNVEN, commerçante ; Mlle Claude Renée Thérèse BLEUNVEN, demeurant à Ploudalmezeau, rue Henri - Provostre, et Mme Brigitte-Henriette-Françoise BLEUNVEN, épouse de M. Hervé-Jean-Joseph BLEAS, demeurant à Ploudalmezeau, rue Henri-Provostre, ont cédé à M. Yvon BLEUNVEN, représentant, époux de Mme Michèle-Josée-Renée OMNES, demeurant à Brest, rue Salengro, 34, le fonds de commerce de VENTE DE VETEMENTS CONFECTIONNES ET TISSUS, exploité à Ploudalmezeau, rue Henri - Provostre, moyennant le prix de 46 007,50 F. Entrée en jouissance le 1ᵉʳ mars 1969.

Oppositions reçues en l'étude de Mᵉ LEROUX, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion : Mᵉ LEROUX.

Etude de Mᵉ Georges BAGOT, Notaire à Brest, 5, rue B.-Belessert.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ Georges BAGOT, notaire à Brest, le 10 mars 1969, fᵒ 52, bord. 123 11, M. Jean-Claude LANDURE, électricien, et Mme Marie-Thérèse-Jeanne LAURENT, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à Brest, section de Lambézellec, 62, rue du Moulin-à-Poudre, ont cédé à M. Ahmed CHEKCHOUKH, coffreur, célibataire, demeurant à Lanvéoc, cité EGTH, et Mlle Janine LARGENTON, sans profession, célibataire, demeurant à Rosnoën, « Le Pont de Térénez », un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS de 4ᵉ catégorie, à l'enseigne « l'Estaminet », exploité à Brest-Lambézellec, 62, rue du Moulin-à-Poudre, évalué à 23 000 F. Entrée en jouissance le 11 mars 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude dudit Mᵉ BAGOT, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, G. BAGOT.

Etude de Mᵉ CONAN, Notaire à TELGRUC-SUR-MER

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ CONAN, notaire à Telgruc-sur-Mer, le 28 février 1969, enregistré à Châteaulin le 11 mars suivant, volume A5, fᵒ 60, bord. 110/1, contenant donation à titre de partage anticipé par Mme Anne-Marie DIDAILLER, commerçante, veuve de M. Jean-Pierre-Marie TORILLEC, demeurant au bourg de Telgruc-sur-Mer, de ses biens à ses trois enfants, il a été attribué : 1. A Mlle Yvonne-Marie TORILLEC, célibataire majeure, sans profession, demeurant au bourg de Telgruc-sur-Mer, notamment un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, EPICERIE, FRUITS ET LEGUMES, exploité audit lieu, évalué en l'acte à 5 660 F ; 2. A Mme Anne-Marie TORILLEC, sans profession, épouse de M. Roger MEROUR, demeurant au bourg de Telgruc-sur-Mer, notamment un fonds de commerce de BOULANGERIE, exploité audit lieu, évalué en l'acte à 4 660 F.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la dernière en date de la seconde insertion ou de la publication au BOAC. Elles seront reçues à Telgruc-sur-Mer, en l'étude de Mᵉ CONAN, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, CONAN.

Etude de Mᵉ COAT, avoué à Brest, place de la Liberté.

SEPARATION DE CORPS

D'un jugement réputé contradictoire, rendu par le Tribunal de Grande Instance de Brest le 22 novembre 1967, enregistré entre : Mme Marie-Jeanne POMIE, née à Béziers le 26 avril 1924, épouse de M. Léon MESTRIUS, demeurant à Brest, 30, rue de Siam, demanderesse en séparation de corps, ayant Mᵉ COAT pour avoué, et M. Léon MESTRIUS, époux de Mme POMIE sus-nommée, officier de police, demeurant au commissariat central de Lille (Nord), défendeur non comparant, il appert que la séparation de corps a été prononcée d'entre les époux MESTRIUS-POMIE aux torts exclusifs du mari, avec suites et conséquences de droit.

Pour extrait : F. COAT.

Etude de Mᵉ HEVIN, notaire à BREST, 19, rue Jean-Jaurès

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ HEVIN, notaire à Brest, le 14 mars 1969, enregistré à Brest, 1ᵉʳ AC le 17 mars 1969, folio 53, bord. 136/36, M. Lucien MOREAU, commerçant, et Mme Raymonde SUCHAIRE, commerçante, son épouse demeurant ensemble à Brest, 25, rue de la Porte, ont vendu à : Mme Paule Juliane DERUYTER, demeurant à Brest, 14, rue Louis-Pasteur, veuve de M. Henri TRISCOS, un fonds de commerce de « CAFE ET VOITURES DE LOUAGE », connu sous le nom de « ATOMIC-BAR », exploité à Brest, 15, rue ..., moyennant le prix de 180 000 F. Entrée en jouissance fixée au 15 mars 1969.

Oppositions dans les délais légaux en l'étude de Mᵉ HEVIN, notaire à Brest.

Pour première insertion, L. HEVIN.

Etude de Mᵉ MOCAER notaire à GUIPAVAS-29 N

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Mᵉ MOCAER, notaire à Guipavas, le 4 mars 1969, enregistré à Brest, 2ᵉ AC, le 19 mars 1969, folio 77, bordereau nᵒ 278-1, Mme Anne-Marie PAUGAM, épouse ABRAHAM, commerçante à Kermeur-Saint-Yves, Guipavas, a cédé à Mme Monique BRETON, épouse LE HER, pyrotechnie de Saint-Nicolas, Guipavas, sans indemnité de prix, tous ses droits à compter du 1ᵉʳ février 1969 au bail à titre de location-gérance, d'un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, EPICERIE, MERCERIE, exploité à Kermeur-Saint-Yves, Guipavas, immatriculé au RC Brest nᵒ 62 A 386, à elle consenti par acte reçu par Mᵉ MOCAER, le 10 octobre 1966, pour une durée de 3, 6 ou 9 ans, à compter du 15 septembre 1966.

Pour unique insertion, MOCAER, notaire.

Etude de Mᵉ BEUZIT, Notaire à MORLAIX.

SOCIETE ANONYME
« LES MEUBLES DE JADIS ET AUJOURD'HUI »
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL de 250 000 F
SIEGE SOCIAL A MORLAIX,
12, PLACE EMILE-SOUVESTRE
ET
3, RUE DU PONT-NOTRE-DAME
REGISTRE DU COMMERCE : 57 B 11
INSEE : 763-29-151-1-007

Mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

1. Suivant délibération en date du 5 août 1968, dont un extrait certifié conforme du procès-verbal a été déposé au rang des minutes de Mᵉ BEUZIT, notaire à Morlaix, aux termes d'un acte reçu par lui le 28 janvier 1969, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé, en application de l'article 499 de la loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés commerciales, la mise en harmonie des statuts de la Société avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

A cet effet elle a arrêté et approuvé le nouveau texte entièrement refondu des statuts qui régiront désormais la Société avec effet du jour où la décision aura été régulièrement publiée.

2. Ce nouveau texte ne comporte pas, par rapport au texte antérieur, d'autres modifications que celles rendues nécessaires pour réaliser la mise en harmonie prescrite par la loi.

En conséquence, sont sans changement la forme de la Société, sa dénomination sociale, son objet, sa durée, son siège, le montant de son capital ainsi que le nombre et la valeur nominale des actions qui le composent et, enfin, son mode de gestion par un Conseil d'administration, le tout déjà régulièrement publié.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs :

M. Jean SCOUARNEC, demeurant à Morlaix, 3, rue du Pont-Notre-Dame,

M. Jean-Marie CASTEL, demeurant à Carantec, rue Laënnec,

Mme Renée SCOUARNEC, demeurant à Morlaix, 3, rue du Pont-Notre-Dame.

Présidente directrice générale : Mme Renée SCOUARNEC, demeurant à Morlaix, 3, rue du Pont-Notre-Dame.

Commissaires aux comptes :
Titulaire : M. Louis TANGUY, expert comptable, demeurant à Morlaix, 9, place du Dossen.
Suppléant : M. François ABGRALL, expert comptable, demeurant à Morlaix, 9, place du Dossen.

Pour avis et mention : A. BEUZIT, notaire

ETABLISSEMENTS CHUPIN
Société Anonyme au capital de 687 780 F.
Siège social : rue Tritschler, à BREST (Finistère).
R. C. BREST 58 B 111.
INSEE : 742 29 019 0006.

Il résulte de la délibération du Conseil d'administration, en date du 15 décembre 1968, que :

1. M. François VINCENT a démissionné de ses fonctions de président et d'administrateur de la Société ;

2. M. Antoine MESGUEN, administrateur, demeurant à Nantes (Loire-Atlantique), 26, avenue de Launay, a été nommé président-directeur général de la Société.

Mention des présentes sera faite au Registre du commerce de Brest.

Le président du Conseil d'administration : A. MESGUEN.

Etude de Mᵉ MOCAER, Notaire à GUIPAVAS (29-N).

UNIQUE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ MOCAER, notaire à Guipavas (29-N), en date à Guipavas du 12 février 1969, enregistré à Brest, 2ᵉ AC le 25 février 1969, folio 71, bordereau 199/5 :

1. Mme Célestine-Louise-Marie LE BARS, ancienne commerçante, épouse de M. Marcel LANNON, demeurant à Guipavas (Finistère), lieudit « Le Pont Neuf », et

2. Mme Claude-Marie BIZIEN, sans profession, épouse de M. Jean-Pierre MERRER, 9, quai des Colonies, à Rouen (Seine-Maritime), ont donné à bail titre de location gérance à M. KERMAREC François-Joseph, tôlier, et Mme HABASQUE Marie-Thérèse, son épouse, demeurant ensemble à Guipavas, au lieudit « Le Pont Neuf », le fonds de commerce de TOLERIE PEINTURE AUTOMOBILE exploité à Guipavas dans un immeuble sis au Pont-Neuf, immatriculé au registre du commerce de Brest sous le nᵒ 65 A 361, à compter du 1ᵉʳ janvier 1969 pour une durée de trois ans.

En vertu de ce contrat, M. et Mme KERMAREC exploiteront ce fonds à leurs risques et périls et sous leur entière responsabilité, et Mmes LANNON et MERRER, bailleresses, ne seront tenues à aucune dette ni à aucun des engagements contractés par les gérants et ce fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage par des créanciers des locataires ou des gérants libres.

Pour unique insertion, Mᵉ MOCAER, notaire.

Etude de Mᵉ Elie LE BAIL, notaire à MORLAIX.

Suivant acte reçu par Mᵉ LE BAIL, le 6 mars 1969, enregistré à Morlaix le 13, folio 77, bordereau 264-7, M. Louis MARTIN, pâtissier et Mme Yvonne-Aline-Marie QUEINNEC, son épouse, 13, rue Général-Leclerc, Saint-Pol-de-Léon, ont donné, à titre de location-gérance, à M. Alain-Louis MARTIN, pâtissier, 29, place des Otages, Morlaix, époux de Mme Elisabeth URIEN, un fonds de commerce de PATISSERIE, CONFISERIE, GLACES ET SALON DE THE, situé à Morlaix, 29, place des Otages, à compter du 1ᵉʳ janvier 1969, pour une durée de deux années, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation. M. Alain MARTIN exploitera ce fonds sous son entière responsabilité.

Pour unique insertion, Mᵉ E. LE BAIL.

Etude de Mᵉ BRISSAC, Notaire à QUIMPER

« LES COMBUSTIBLES QUIMPEROIS »
MM. Louis CORNIC, Pierre GESTIN, Michel LE PAPE, TANGUY-NICOL
Société en nom collectif au capital de 100 000 F
Siège social : Kervir-Izella - QUIMPER
RC Quimper nᵒ 61 B 6

Suivant acte reçu par Mᵉ BRISSAC, notaire à Quimper, le 14 février 1969, il a été procédé entre :

1. Mme Marie-Josèphe FEUNTEUN, veuve de M. Louis-Jean CORNIC, demeurant à Quimper, 28, rue de Pont-l'Abbé ;

2. Mme Jeanne-Marie CORNIC, épouse de M. Gabriel-Louis KERJEAN, commis d'architecte, demeurant à Quimper, avenue des Oiseaux ;

3. Mme Thérèse-Aline CORNIC, épouse de M. Richard BRODY, ingénieur, demeurant à 4 616 Vista Buena (Santa Barbara), Etat de Californie (Etats - Unis d'Amérique) ;

4. Et M. Alain-René CORNIC, carrossier, époux de Mme Marie-Josée DREAU, demeurant à Quimper, 24, rue de Pont-l'Abbé, au partage des droits sociaux appartenant à M. Louis-Jean CORNIC, négociant, époux de Mme Marie-Josèphe FEUNTEUN, demeurant à Quimper, 28, rue de Pont-l'Abbé, où il est décédé le 12 décembre 1967, dans la Société en nom collectif « LES COMBUSTIBLES QUIMPEROIS », Louis CORNIC, Pierre GESTIN, Michel LE PAPE, TANGUY-NICOL », au capital de 100 000 F, dont le siège est à Quimper, à Kervir Izella, inscrite au registre du commerce de Quimper sous le nᵒ 61 B 6.

Les droits du dit M. CORNIC s'élevaient à 20 500 F, soit deux cent cinq millièmes du capital social. 205/1 000

Aux termes de cet acte, il a été attribué à Mme CORNIC les cent vingt-quatre millièmes du capital social, ci 124/1 000

— A Mme KERJEAN, les vingt-sept millièmes capital social, ci 27/1 000

— A Mme BRODY, les vingt-sept millièmes du capital social, ci 27/1 000

— A M. Alain CORNIC, les vingt-sept millièmes du capital social, ci 27/1 000

Soit ensemble : deux cent cinq millièmes du capital social, ci 205/1 000

Signé : BRISSAC.

35 ILLE-ET-VILAINE

Etude de Mᵉ Gérard PINSON, notaire à MONTAUBAN.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ Gérard PINSON, notaire à Montauban en date du 17 mars 1969, enregistré à Montfort-sur-Meu, le 18 mars 1969, bord. 121, nᵒ 10, M. GAMBLIN Louis et Mme Amélie LAUNAY, époux, commerçants à Rennes, 44, rue Jules-Lallemand, cité de Cleunay, ont cédé à M. LOISEL Albert, pharmacien et Mme AUBREE Geneviève, époux de Rennes, 45, rue Champion-de-Cicé, le droit pour le temps restant à courir à compter du 1ᵉʳ avril 1969 aux baux suivants : le premier d'un local commercial situé à Rennes, 44, rue Jules-Lallemand, dans lequel ils exploitaient un commerce de « CHAUSSURES » ; le second d'un appartement à usage d'habitation à la même adresse, accessoire de la location du local commercial, moyennant le prix de 120 000 F. Entrée en jouissance le 1ᵉʳ avril 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Mᵉ PINSON, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, G. PINSON.

Etude de Mᵉˢ LANCIEN et GAUTIER, notaires associés, à PLEURTUIT Société titulaire d'un Office notarial.

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EMERAUDE-PLAGE au capital de dix mille Francs (10 000 F).
Siège social DINARD, boulevard Albert-Iᵉʳ, rue de la Pionnière, hôtel EMERAUDE.
4 RC Saint-Malo 58 B 16.
Nᵒ INSEE 771-35-093-1-053.

CONSTITUTION DE LA SOCIETE publiée dans les PETITES AFFICHES DE BRETAGNE du 27 décembre 1946.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale ordinaire de la Société EMERAUDE-PLAGE en date du 12 février 1969, dont une copie certifiée conforme du procès-verbal est demeurée jointe et annexée à la minute d'un acte de dépôt reçu par Mᵉ GAUTIER, notaire associé, à Pleurtuit, le vingt-cinq février 1969, les associés ont pris acte de la démission de M. Edouard OLIVIER de sa fonction de gérant à compter du 1ᵉʳ juin 1968 et ont nommé en qualité de nouveau gérant M. Albert LUYER, hôtelier, demeurant à Dinard, hôtel EMERAUDE.

Cette nomination a été faite sans limitation de durée. Deux expéditions du procès-verbal de la délibération dont s'agit et de l'acte de dépôt ont été déposées au greffe du Tribunal de commerce de Saint-Malo le 13 mars 1969.

A. GAUTIER, Notaire associé.

Etude de Mᵉ DAVID Pierre, Notaire à MONTFORT (35).

PREMIERE INSERTION

1ᵉ Suivant acte reçu par Mᵉ DAVID Pierre, notaire à Montfort, le 27 février 1969, enregistré à Montfort le 5 mars 1969, bordereau 100, numéro 3, M. Jean BARBIER, employé à la SNCF, et Mme Adèle FRIN, son épouse, commerçante, demeurant au bourg de Breteil, ont vendu à Mme Monique DEMAY, commerçante, épouse de M. Paul GREGOIRE, demeurant au même lieu, un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, TABAC, ARTICLES DE FUMEURS, y compris la licence de 4ᵉ catégorie, exploité au bourg de Breteil (35), moyennant le prix de 12 000 F, sous la condition suspensive que Mme GREGOIRE soit agréée par l'administration des contributions indirectes en qualité de gérante.

2ᵉ Par acte du même notaire du 18 mars 1969, enregistré à Montfort le 19 mars 1969, bordereau 125, numéro 3, la réalisation de la condition suspensive a été constatée par suite de l'admission de Mme GREGOIRE en qualité de gérante du Bureau de tabacs suivant avis de M. le directeur des C. I. du 10 mars 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Mᵉ DAVID, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, Mᵉ P. DAVID.

Etude de Mᵉ DAVID Pierre, Notaire à MONTFORT (35).

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ DAVID, notaire à Montfort en date du 14 mars 1969, enregistré à Montfort le 19 mars 1969, bordereau 125, numéro 2, Mme Monique DEMAY, épouse de M. GREGOIRE Paul, demeurant au bourg de Breteil (35), a cédé à Mme Nicole-Louise-Anna EPY, aide-comptable, épouse de M. Bernard TOUTIRAIS, demeurant au même lieu, le fonds de commerce de NOUVEAUTES CONFECTION - MERCERIE - ARTICLES FUNERAIRES - BIMBELOTERIE - JOUETS ET AUTRES - VENTE DE CONFECTION DE VETEMENTS DE TRAVAIL - EPICERIE, exploité audit lieu, pour le prix de :

ANNONCES LÉGALES

25 835 F. Entrée en jouissance le 1ᵉʳ mars 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Mᵉ DAVID, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, Mᵉ P. DAVID.

56 MORBIHAN

Etude de Mᵉ Michel GIRRE, Notaire à 56-PONTIVY.

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ GIRRE, notaire à Pontivy, en date du 24 février 1969, enregistré à Pontivy le 4 mars 1969, volume 6, folio 96, bord. 151/14, M. Michel DUPRE, carrossier, et Mme Jacqueline NORMANT, son épouse, demeurant ensemble à Auray, 95, avenue du Général-de-Gaulle, ont cédé à M. Georges LE BAR, carrossier, et Mme Marie-Claire GAUTIER, son épouse, demeurant ensemble à Auray, 2, rue Alexandre-Jardin, le fonds de commerce et artisanal de GARAGE, PEINTURE ET TOLERIE AUTOMOBILE ET ACCESSOIRES AUTOMOBILES exploité à Auray, 95, avenue du Général-de-Gaulle, évalué à 50 000 F. Entrée en jouissance le 1ᵉʳ mars 1969.

Oppositions reçues à Pontivy, en l'étude de Mᵉ GIRRE, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion : GIRRE.

Etude de Mᵉ LE DUIGOU, notaire à MUZILLAC-56

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ LE DUIGOU, notaire à Muzillac-56, en date à Muzillac du 5 mars 1969, enregistré à Vannes (AC) le 7 mars 1969 vol. 539, fᵒ 10, bord. 175/1,

1. M. Louis-Marcel-Joseph-Marie ROUSSEAU, boucher, et Mme Louise - Anne - Marie NOHE, son épouse, demeurant à Vitré (I.-et-V.), 17, rue Garengeot ;

2. M. Louis-André-Joseph-Marie NOHE, employé, célibataire majeur, demeurant au même lieu, ont vendu à titre de licitation faisant cesser l'indivision à M. André-Elie-Joseph - Augustin NOHE, boulanger, et Mme Jeanine-Marie-Clémentine LE BRAS, son épouse, demeurant ensemble au bourg de Marzan, les parts et portions indivises étant des 2/3 d'un fonds artisanal et commercial de BOULANGERIE ET DEBIT DE BOISSONS, exploité au bourg communal de Marzan-56, immatriculé au registre du commerce de Vannes, sous le nᵒ 60 A 1027, de la manière suivante : « BOULANGERIE PATISSERIE - BISCOTTES ET DEBIT DE BOISSONS », comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, la licence de débit de boissons de 4ᵉ catégorie, dite grande licence, les différents objets mobiliers et le matériel commercial servant à son exploitation, moyennant le prix principal pour les parts et portions licitées de 26 666,66 F payé comptant. Entrée en jouissance immédiate par la prise de possession réelle.

Oppositions reçues à Muzillac, en l'étude de Mᵉ LE DUIGOU, notaire, où domicile a été élu à cet effet dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion : LE DUIGOU, notaire.

Etude de Mᵉ Didier BERTHELIN, Notaire à VANNES.

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ BERTHELIN, notaire à Vannes, le 4 mars 1969, enregistré à Vannes AC le 11 mars 1969, vol. 539, folio 10, bord. 181/26,

1. Mme Yolande-Désirée-Marie EVENO, commerçante, veuve de M. Pierre-Edouard-Ernest LONCLE, demeurant à Vannes, 4, rue des Orfèvres, ayant agi tant en son nom personnel qu'au nom et comme administratrice légale, sous contrôle judiciaire de Christian-André LONCLE et Marie-Yolande-Michelle LONCLE, ses deux enfants mineurs ;

2. M. Gérard - Bernard - Désiré - Jean-Marie BOCHER, ajusteur, et Mme Marie-Claire-Geneviève-Marguerite LONCLE, son épouse, demeurant à Rennes, 10, square Louis - Jouvet, ont vendu à M. Pierre-Stanislas-Louis LONCLE, boucher, époux de Mme Agnès-Anne-Jeanne-Marie LE MOUEL, demeurant à Vannes, 4, rue des Orfèvres, leurs droits dans un fonds de commerce BOUCHERIE CHEVALINE, exploité à Vannes, 4, rue des Orfèvres, moyennant le prix principal de 47 187,50 F.

Les oppositions seront reçues à Vannes, en l'étude de Mᵉ BERTHELIN, où domicile a été élu à cet effet, jusqu'au dixième jour qui suivra la dernière en date ou de la présente insertion ou de l'insertion au BOAC.

Pour deuxième insertion : BERTHELIN.

Tribunal de commerce de Vannes

Règlement judiciaire ISTACE

Les créanciers du règlement judiciaire de Mme ISTACE, née LAURENT Josette, alimentation générale, 2, rue Nationale à Ploermel, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance, sont invités à les adresser dans la quinzaine de l'insertion au Bulletin officiel des annonces commerciales (qui va paraître prochainement) à Mᵉ MALINGE, huissier de justice, à Ploermel, syndic du règlement judiciaire, avec un bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées.

Tribunal de commerce de Vannes

Règlement judiciaire FANEN

Les créanciers du règlement judiciaire de M. FANEN Julien, négociant en charbon, bières, fuel à Bilaire-en-Saint-Avé, qui n'ont pas encore produit leur titres de créance, sont invités à les adresser dans la quinzaine de l'insertion au Bulletin Officiel des annonces commerciales (qui va paraître prochainement) à Mᵉ BOUBENNE, agréé, 10 rue de la Coutume, à Vannes, syndic du règlement judiciaire, avec un bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées.

Etude de Mᵉ Yves JAMAULT, Notaire à BREST.

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte reçu par Mᵉ JAMAULT, notaire à Brest, le 17 mars 1969, il a été constitué sous la dénomination sociale « CABINET BINST », une Société à responsabilité limitée, au capital de 20 000 F, siège à Lorient, 19, avenue Maréchal-Leclerc, ayant pour objet, directement et indirectement, l'exploitation en France d'un fonds de commerce concernant la profession d'intermédiaire pour la vente et l'achat de tous immeubles, fonds de commerce, pas de porte, parts et actions de Sociétés civiles et toutes gestions immobilières se rattachant à la profession d'Agent d'affaires, à l'exclusion de la construction-promotion ; la participation de la Société par tous moyens, à toutes entreprises ou Sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par la création de Société nouvelles, d'apports, fusions, alliances ou associations en participation.

La durée de la Société a été fixée à 99 années à compter de son immatricualtion au Registre du Commerce, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux statuts.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire, tous intégralement versés dans la Caisse sociale.

Le capital social est divisé en 100 parts sociales de 200 francs chacune, entièrement libérées et intégralement réparties entre les associés, proportionnellement à leurs apports respectifs.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par décision collective des associés, le gérant, ou chacun d'eux s'ils sont plusieurs, jouit des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et accomplir tous actes relatifs à son objet.

Les associés ont décidé de ne nommer qu'un seul gérant de la Société en la personne de M. Robert CORBEL, agent d'affaires, demeurant à Concarneau, le Cabellou, allée des Fleurs-d'Ajonc.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce de Lorient.

Pour avis, Y. JAMAULT, notaire.

Etude de Mᵉ Didier BERTHELIN, notaire à VANNES

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ BERTHELIN, notaire à Vannes, le 18 février 1969, enregistré à Vannes AC le 18 mars 1969, vol. 539, folio 11, bord. 203/2, M. Louis-Joseph NOBLET, retraité, et Mme Germaine - Louise - Vincente LE VAILLANT, commerçante, son épouse, demeurant à Vannes, 1, rue Richemont, ont cédé, moyennant le prix principal de 45 000 F à la Société anonyme « SA Clubs » ayant son siège social à Vannes, 13, place Valencia, tous leurs droits pour le temps restant à courir à compter du 1ᵉʳ février 1969, au bail de locaux situés à Vannes, 3, rue Saint-Salomon.

Les oppostitions seront reçues à Vannes en l'étude de Mᵉ BERTHELIN où domicile a été élu à cet effet, jusqu'au dixième jour qui suivra la dernière en date ou de la deuxième insertion dans le présent journal, ou de l'insertion au BOAC.

Pour première insertion, BERTHELIN.

Etude de Mᵉ RENAUD, Notaire à JOSSELIN.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ RENAUD, notaire à Josselin, le 12 mars 1969, enregistré à Ploërmel le 14 mars 1969, folio 96, nᵒ 143/8, M. LE BRETON Benoni et Mme DREANO Emilie, son épouse, demeurant à Caradec, commune de Guégon, ont fait donation à M. LE BRETON André, leur fils, demeurant au même lieu, du fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS avec grande licence, exploité à Caradec, commune de Guégon, pour son estimation de 800 F. Entrée en jouissance le 1ᵉʳ avril 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Mᵉ RENAUD, notaire à Josselin, où domicile a été élu.

Pour première insertion, J. RENAUD.

Etude de Mᵉ GAUDIN, Notaire à LORIENT, 7, place Jules-Ferry.

UNIQUE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ GAUDIN, notaire à Lorient, en date du 18 mars 1969, enregistré à Lorient AC le 18 mars 1969, folio 17 nᵒ 194-13, la Chambre de commerce et de l'industrie du Morbihan à Lorient a donné à bail à titre de location-gérance à Mlle Danielle-Anne-Marie LE CROM, serveuse, demeurant à Lorient, 81, rue Monistrol, célibataire et majeure, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS situé à l'aérogare de Lann-Bihoué, commune de Ploëmeur, zone civile, non immatriculé au registre du commerce de Lorient et comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, ainsi que la licence de 4ᵉ catégorie et la mise en vente des produits du Monopole pour une durée d'un an à compter du 1ᵉʳ avril 1969, pour finir à pareille époque de l'année 1970, moyennant un loyer annuel de 2 500 francs.

En vertu de ce contrat, Mlle LE CROM exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité et la Chambre de commerce et de l'industrie du Morbihan à Lorient, bailleresse, ne sera tenue à aucune dette ni à aucun engagement contractés par la gérante et ce fonds ne pourra, en aucun cas, être considéré comme gage par des créanciers du locataire ou de la gérante libre.

Pour unique insertion : GAUDIN.

Etude de Mᵉ Loïc GAUDIN, Notaire à LORIENT (56). 7, place Jules-Ferry.

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance consentie par la Chambre de commerce et de l'industrie du Morbihan, à Lorient, à Mme Ginette-Geneviève BOUQUET, commerçante, épouse de M. Yves-Claude-Georges LEAL, avec lequel elle demeure à Pont-Scorff (Morbihan), route de Kerdual, suivant acte reçu par Mᵉ TANGUY, notaire à Lorient, le 28 février 1968, du fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, situé à l'aérogare de Lann-Bihoué, commune de Ploëmeur, zone civile, non immatriculé au Registre du commerce de Lorient et comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, ainsi que la licence de IVᵉ catégorie et la mise à la vente des produits du monopole, a pris fin le 1ᵉʳ janvier 1969 par l'expiration de sa durée.

Pour unique insertion, GAUDIN.

Etude de Mᵉ Didier BERTHELIN notaire à VANNES.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Mᵉ BERTHELIN, notaire à Vannes, le 5 mars 1969, enregistré à Vannes, A. C. le 14 mars 1969, vol. 539, folio 11 bord. 193/18,

1. M. Raymond Célestin CAUDAL, célibataire retraité, demeurant au bourg de la commune de Meucon ;

2. M. Joseph Marie Ferdinand BIHAN, carrossier et Mme Célestine Marie Joseph CAUDAL, son épouse, demeurant à Vannes, 11, rue de l'Etang ;

3. M. Raymond Germain Marie CAUDAL, commis-boucher, charcutier, célibataire, demeurant à La Trinité-sur-Mer, rue des Frères Kermovant ;

4. M. Arsène Marcel Marie LONAY, mécanicien et Mme Jocelyne Marie Marcelle CAUDAL, son épouse, demeurant au bourg de Goven, Finistère, ont vendu, moyennant le prix principal de 10 000 F (dont 9 000 F pour les éléments incorporels et 1 000 F pour le matériel et mobilier commercial) à M. Roger Joseph Marie RIVIERE, boucher charcutier et Mme Michelle-Marie MAHE son épouse, demeurant au bourg de Meucon, un fonds de commerce de « CAFE ET DEBIT DE BOISSONS », exploité au bourg de Meucon.

Les oppositions seront reçues à Vannes, en l'étude de Mᵉ BERTHELIN, où domicile a été élu à cet effet jusqu'au dixième jour qui suivra la dernière en date ou de la deuxième insertion dans le présent journal ou de l'insertion au BOAC.

Pour première insertion, BERTHELIN.

Réservez vos forces pour des tâches qui en valent la peine

Votre jardin est pour vous une détente après vos soucis de tous les jours. Vous aimez y déployer une activité physique que votre existence sédentaire raréfie à l'excès. Mais est-ce une raison pour vous y « crever » ? Il y a des tâches rebutantes comme d'enlever les mauvaises herbes à la binette, dont vous pouvez vous dispenser. Réservez plutôt vos forces pour des tâches nobles comme la taille de vos rosiers et de vos arbres fruitiers. En ce qui concerne la destruction de vos mauvaises herbes, faites confiance à GRANIL, le désherbant granulé à base de chlorate de soude, qui agit par simple épandage sur un sol bien humide. Vous trouverez GRANIL chez votre fournisseur habituel.

granil — Désherbant granulé à sec

Constipation
1 GRAIN de VALS
Régularise doucement les Fonctions digestives et intestinales
Le flacon 1,80

— Que signifient toutes ces factures de cirage ?

sports

M. Eddy Merckx « champion »

ON connait l'histoire de l'ami qui se rend à la morgue pour reconnaître le cadavre du jockey tragiquement foudroyé sur la voie publique et soupire, après s'être fait présenter trois cadavres : « Cette fois, c'est bien lui ! D'ailleurs il arrivait toujours quatrième ! »

Dans un cas plus vivant et pour un homme en forme, on ne s'étonne plus que Raymond Poulidor termine une fois de plus deuxième. Celui-ci pouvait-il gagner Paris-Nice cycliste ? Bien sûr, répondent les partisans optimistes du Limousin, d'autant plus que Jacques Anquetil — son épouvantail — n'est plus ce qu'il fut.

En fait, le Belge vainqueur a fourni la réponse dans les 9.500 km contre la montre de La Turbie. En reprenant vingt-deux secondes à Poulidor, réputé pour cette lutte contre les aiguilles, en laissant à 1 m 32 s le Jacques Anquetil de 1969, la nouvelle étoile des deux roues a signé son contrat avec la gloire routière sans moteur. Au lendemain de son succès, on ne tarissait pas d'éloges sur Eddy Merckx.

Quelle que soit la suite de sa carrière, et il n'y a pas de raison pour qu'elle ne soit pas brillante, celui qui, à vingt-trois ans, possède déjà un beau tableau — Paris-Roubaix, Milan-San Remo, le Tour d'Italie, avant ce Paris-Nice — peut songer au classique et vieux Tour de France, au Grand Prix des Nations, à Bordeaux-Paris et à bien d'autres épreuves, tant qu'il restera des voies pour les pelotons sympathiques qui nous rappellent à l'effort naturel, même s'il est « assis ».

Le cyclisme, au siècle de l'astronautique, n'est pas plus désuet que le saut en hauteur ou le badminton ; simplement, il rapporte davantage. Qu'un champion de vingt-trois ans, décidé à prendre la suite glorieuse des Bartali, des Coppi, des Bobet, des Anquetil, sorte du rang et s'impose à l'éternel second apparemment résigné à ce poste, et nous voilà une fois de plus rêveurs devant ce qui fait l'homme d'exception. Qu'est-ce que la classe ? Ou, en boxe, ce qu'on appelle le punch ? Intelligent, ambitieux, athlète complet dans la branche qu'il a choisie, doté d'une bonne santé, Eddy Merckx semble exprimer en outre ce qui fait le chef de file : cette étincelle indéfinissable qui distingue le « rouleur »... des autres.

Dans la politique sportive actuellement pratiquée en France, notamment sur le plan olympique, la direction nationale chargée de soutenir notre prestige se soucie beaucoup du champion. Or, celui-ci jaillit naturellement, en bagarrant, en s'imposant. Ou bien il n'est pas un champion ! Les dorlotés, les insérés-dans-l'ouate, les chouchoutés — même à l'école — ne reçoivent qu'un mauvais service. Eddy Merckx n'a pas attendu des années pour être le premier. Nous aurions presque envie de dire de Raymond Poulidor, en tout bien, qu'il est trop gentil, trop résigné, trop humble en son domaine.

Anquetil ne sut jamais ignorer qu'il faut attendre beaucoup de soi-même et peu des autres ; il tint tête à des ministres, comme à des coureurs. Pourquoi les footballeurs anglais ont-ils infligé cinq à zéro à leurs homologues français l'autre jour : parce qu'ils avaient onze champions et que nous alignions onze hommes.

Robert DUJOURDY

Et quelques autres...

● *Au Roumain Drimba le challenge Adrien - Rommel d'escrime.*

● *A Maisons-Alfort, l'haltérophile Terme porte à 140 kilos le record de France à l'arraché (mi-lourds).*

● *Dixième succès de Villeurbanne en championnat de France de basket après sa victoire sur le Mans (87-77).*

● *A Mont-Sainte-Anne (Québec) : Coupe du monde de ski ; à l'Autrichien Schranz le slalom géant ; à son compatriote Matt le slalom spécial.*

● *En championnat de football, Saint-Etienne bat Marseille, 3-0 ; Bordeaux bat Rennes, 3-2 ; Monaco et Rouen, 1-1 ; Metz bat Bastia, 2-0.*

La nouvelle Citroën : L'AMI 8

Cette nouvelle voiture française a été présentée à Genève pour le Salon de l'automobile. La Citroën AMI 8 atteindra 123 km/h en vitesse de pointe, consommera 6,5 litres aux 100 à 80 km/h de moyenne et coûtera 8 560 F (taxes comprises). La nouvelle carrosserie, tout en conservant les mêmes dimensions que l'AMI 6 (3,99 m × 1,52 m) offre plus de confort et une meilleure visibilité.

vos droits

LES LOCATIONS SAISONNIÈRES EN MEUBLÉS

SI vous avez l'intention de louer une villa ou un appartement pour vos vacances, deux solutions se proposent à vous :

— Soit vous adresser directement à un particulier (en lisant les petites annonces, en consultant les Syndicats d'initiative locaux, etc.).

— Soit vous adresser à un intermédiaire, c'est-à-dire à une agence de location.

Il faut distinguer de toutes façons :

— Le loueur professionnel ;

— Le loueur non professionnel.

Le loueur professionnel

C'est celui qui loue au moins deux logements distincts de sa propre habitation.

En application de l'arrêté du 16 mai 1967, toute offre ou contrat de location saisonnière en meublé doit **revêtir la forme écrite** et contenir **l'indication du prix demandé** (y compris le montant éventuel de la commission prise par agence) ainsi qu'un état descriptif des lieux type.

Cet état descriptif comporte obligatoirement l'indication du montant du loyer à payer d'avance et la somme qui sera remboursable en cas de dédit.

Lorsque la location est faite par un intermédiaire (agence par exemple) mandataire du propriétaire, le loyer à payer d'avance ne peut dépasser le **quart** du loyer afférent à la période de location et ne peut être perçu plus de **six mois** avant le début de la location.

Les prix des locations saisonnières (qui étaient libres dans l'ensemble, auparavant) **sont bloqués** depuis le 30 novembre dernier au niveau des **prix pratiqués au cours de l'été 1968** majorés de la seule incidence de l'augmentation de la TVA, c'est-à-dire de 2,35 % (sauf dans les départements où le préfet a pris un arrêté de limitation des prix).

Cependant, si un contrat de location a été conclu avant le 30 novembre 1968, le blocage ne s'applique pas.

Enfin, **les commissions des agences sont bloquées également** au niveau pratiqué durant l'été 1968.

Le loueur non professionnel

C'est celui qui ne loue qu'un seul appartement.

Cette fois, les prix de location sont complètement libres. De plus, le loueur non professionnel n'est pas tenu de fournir un état descriptif type des lieux, mais il ne doit en aucun cas fournir des renseignements inexacts sur la situation de l'immeuble, la consistance et l'état des lieux, les éléments du confort et de l'ameublement, faute de quoi, il est passible d'une amende de 60 à 400 F portée à 1 000 F en cas de récidive.

Bien que cela ne soit pas obligatoire, nous vous conseillons vivement, **si vous vous adressez à un loueur non professionnel, de demander à celui-ci de remplir un état descriptif des lieux et de le faire signer.** Ce sera pour vous une garantie supplémentaire en cas de litige ultérieur.

• • •

Nous terminerons par deux recommandations importantes :

— Renseignez-vous toujours sur la qualité de votre logeur (professionnel ou non) avant de signer avec lui. Pour ce faire, adressez-vous à la Direction départementale du commerce intérieur et des prix de votre lieu de résidence (villégiature), ainsi d'ailleurs que pour signaler l'abus ou l'illégalité de certaines pratiques.

— Lisez très attentivement (et dans tous ses détails) votre contrat de location avant d'y apposer votre signature.

Un état descriptif type comprend quatre chapitres :

1° **Renseignements généraux** sur la nature de la construction : appartements, villas avec ou sans jardins, etc.

2° **Situation de l'immeuble,** par rapport au centre ville, à la gare, à la plage, etc.

3° **Description de l'appartement,** équipement sanitaire, meubles, chauffage...

4° **Modalités et prix de location,** selon les mois ; à la journée, à la semaine, à la quinzaine ou au mois, l'indication explicite des charges, etc.

Lors de la conclusion de la location, ce contrat doit être remis au preneur, revêtu de la signature du loueur ou de son mandataire.

Un décret prévoit que sera punie d'une amende de 60 à 400 F toute personne qui, à l'occasion d'une location saisonnière ou d'une offre de location saisonnière d'un local meublé, aura fourni des renseignements manifestement inexacts sur la situation de l'immeuble, la consistance et l'état des lieux, les éléments de confort ou d'ameublement. En cas de récidive, l'amende pourra être portée à 2 000 F.

Il est recommandé, en outre, de ne pas verser des arrhes trop importantes et d'exiger un reçu en cas de paiement en numéraire.

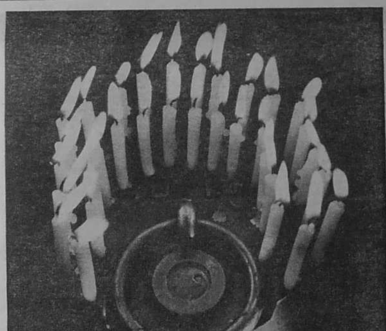

votre âge se mesure en kilos !

Pour perdre des kilos, cela va de soi, il faut éliminer plus que l'on absorbe. Alors, aidez votre foie et vos reins dans leurs fonctions d'élimination en buvant Contrexéville. Un grand verre le matin à jeun, un grand verre le soir au coucher, et aussi aux repas ou mieux en dehors des repas.

Buvez CONTREX et retrouvez votre jeunesse sans brutaliser votre organisme.

69-15

Langelaan & Cerf photo J. C. Dewolf

jeux

Mots croisés n° 151

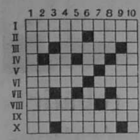

Horizontalement. — I. Tendre murmure. — II. Lassitude morale. Oublié. — III. Il précède souvent le verbe. La main ne doit pas l'être trop. — IV. Préfixe. Anciennes coutumes. Ville de Mésopotamie. — V. Qui convient parfaitement. Fit une soustraction. — VI. Filet de pêche. Plus qu'il ne faudrait. — VII. Bien appris. Affirmation étrangère. Symbole chimique. — VIII. Sans expression (pl.). Mamelle. — IX. Regrets mélancoliques. — X. Dans le ton. Transpirations.

Verticalement. — 1. Qui reprend vie. — 2. Un Britannique. Noyau d'atome. — 3. Article. Particule. Il donne du goût au bouillon. — 4. Qui se situent à la plus haute altitude. — 5. Palmipède. Il lui faut toujours un pays. Liquide. — 6. Cet Eugène est mort en 1857. Elle arrose Périgueux. — 7. Ils sont réservés aux gagnants. Adjectif possessif. Ainsi commence le génie. — 8. Elle est éternelle. Il a ses lingots. Plus mal. — 9. Début de diabète. Projet apparemment irréalisable. — 10. Harasse... un cheval.

PETIT CALENDRIER

MARS

D. 23 Ire DIM. DE LA PASSION.

L. 24 De la férie. S. Gabriel, archange. Ste Catherine de Suède.

M. 25 L'ANNONCIATION DE LA B. V. MARIE.

M. 26 De la férie.

J. 27 De la férie. St Jean Damascène, confesseur, Docteur. Ste Lydie.

V. 28 De la férie. S. Jean de Capistran. Les Sept Douleurs de N.-D.

S. 29 De la férie.

D. 30 IIe DIM. DE LA PASSION.

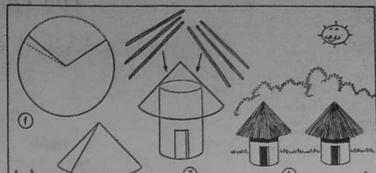

LE VILLAGE AFRICAIN

Découpez un disque d'environ 6 centimètres de diamètre dans du papier de dessin assez épais et ôtez-en un secteur d'environ un tiers de sa grandeur (fig. 1). Formez-en un cône en collant l'un sur l'autre les deux bords découpés le long de la ligne pointillée (fig. 2). Fixez ce petit toit à l'aide de colle ou d'épingles sur un bouchon où vous aurez dessiné (ou peint) une porte (fig. 3). Collez encore des brindilles ou fétus de paille sur ce toit de carton et la petite hutte est terminée ! Faites-en plusieurs et disposez-les sur un support de carton avec un décor de verdure ; vous obtiendrez un village africain (fig. 4).

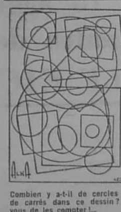

Combien y a-t-il de cercles et de carrés dans ce dessin ? A vous de les compter !...

SOLUTIONS

CERCLES ET CARRES

Il y a 10 carrés et 13 cercles (23 figures au total).

QUEL ETRANGE ANIMAL !

1. Gladiateur ; 2. Espadon ; 3. Montpellier ; 4. Caravelle ; 5. Saturne ; 6. Cyrano ; 7. Oxygène. APTERYX.

SOLUTION DU N° 150

Horizontalement. — I. Fracassant. — II. Ou ; sic ; pou. — III. Répulsion. — IV. Leste ; TT (tétée). — V. Aï ; Eres. — VI. Noulet ; Eta. — VII. Cam ; Lens. — VIII. Esérine ; Li. — IX. Risotto ; On. — X. As ; Tee ; Lie.

Verticalement. — 1. Forlancera. — 2. Ruée ; Oasis. — 3. Psaumes. — 4. Conti ; Rol. — 5. Aile ; Elle. — 6. Sos ; Teste. — 7. Ile ; Néo. — 8. Apôtres. — 9. Non ; Et ; Loi. — 10. Tu ; Tsarine.

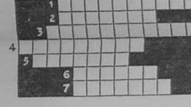

Quel étrange animal !

Pour savoir son nom, inscrivez sur chacune des lignes numérotées le mot correspondant dont la définition vous est donnée ci-après. Si vous n'avez pas fait d'erreur, vous pourrez lire le nom de l'animal, de haut en bas de la colonne marquée d'une flèche.

1. Il combattait dans les arènes.
2. Poisson pointu ou grande épée de jadis.
3. Chef-lieu de l'Hérault.
4. Nom d'un navire de jadis et d'un airon.
5. Planète annelée.
6. Célèbre par son épée et son nez.
7. Indispensable à la vie.

chiffres

CONSEILLERIEZ-VOUS L'ENSEIGNEMENT A VOS ENFANTS ?

Un sondage d'opinion réalisé en octobre dernier, dans huit pays, par Gallup international, montre que, sauf aux Pays-Bas, plus d'une personne interrogée sur deux considère l'enseignement comme un bon débouché pour les jeunes.

Question : « Si vous aviez à conseiller un jeune sur le choix d'une carrière, lui conseilleriez-vous de devenir un enseignant ou non ? »

Suisse : 86 % oui (10 % non et 4 % sans opinion) ;
Allemagne fédérale : 69 % (18 % et 13 %) ;
France : 68 % (22 % et 10 %) ;
Etats-Unis : 62 % (24 % et 14 %) ;
Uruguay : 58 % (25 % et 17 %) ;
Grande-Bretagne : 57 % (30 % et 13 %) ;
Italie : 56 % (25 % et 19 %) ;
Pays-Bas : 45 % (29 % et 26 %) ;

51 ANS 9 MOIS : MOYENNE D'AGE DES DEPUTES

Les élections législatives de juin dernier ont rajeuni l'Assemblée nationale. Dans la précédente législature, la moyenne d'âge des députés était de 53 ans. Elle n'était plus, après les élections, que de 51 ans 9 mois.

Sept députés ont moins de 30 ans, quatre plus de 76 ans. Le groupe le plus jeune reste celui des républicains indépendants : moyenne d'âge, 50 ans 5 mois (contre 51 ans 7 mois dans la précédente législature), suivi de près par l'UDR, 50 ans 7 mois (contre 52 ans 6 mois) ; les PDM, 52 ans 8 mois (contre 52 ans 4 mois) ; la FGDS, 56 ans (contre 55 ans) et le parti communiste, 56 ans 4 mois (contre 53 ans).

LES FRANÇAIS AIMENT LA VIANDE

Chaque Français consomme en moyenne 21 kilos de viande de boucherie et plus de 6 kilos de porc par an. Les Français se classent ainsi comme les plus forts consommateurs de viande en Europe occidentale.

On a constaté, de 1950 à 1966, un changement des habitudes alimentaires (préférence pour les grillades, les rôtis, les jambons, les conserves de viande et les plats préparés) que l'on explique par l'urbanisation croissante, l'élévation du niveau de vie et du développement du travail féminin. En termes réels (abstraction faite des variations des prix) la consommation de viande s'est accrue de 97,2 % de 1950 à 1966, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,3 %. Cette évolution a cependant été interrompue par deux paliers en 1951 et en 1957-1958 correspondant à deux périodes de forte inflation.

En France, les disparités régionales sont assez nettes, les habitants de la région parisienne, du Midi méditerranéen et du Massif Central consomment plus de 24 kilos de viande par an, tandis que les habitants de la région Ouest en consomment moins de 18 kilos.

PETITES ANNONCES

DANS TOUTE CORRESPONDANCE
PRIERE D'INDIQUER SUR L'ENVELOPPE « SERVICE PETITES ANNONCES »
AINSI QU'AU VERSO DE VOS MANDATS OU CHEQUES POSTAUX

La ligne comprend environ 27 lettres, signes ou espaces. PRIX A LA LIGNE. EMPLOIS : demandes, 2,70 ; offres, 5,40 F ; autres rubriques, 8,40 F. PETITES ANNONCES COUPLEES, avec LA CROIX. EMPLOIS : demandes, 4,50 F ; autres rubriques, 8,70 F. Domiciliation au journal : 4 F. Les réponses aux annonces doivent être envoyées sous enveloppe et être accompagnées d'un timbre à 0,30 F. Adressez vos textes au Service des Petites Annonces. Mode de paiement : chèque, mandat, virement postal *. REGIE PROMOTION, 50, rue Pierre-Charron, 75-Paris-8e. C. C. P. Paris 5 351-03.
Remise des ordres : 10 jours avant parution.

DEM. D'EMPLOI

Dame seule s'occuperait personne âgée. RIVOALAN, 13, rue Siam, ST-SERVAN-35.

OFFRES D'EMPLOI

Dame seule, réf. sérieuses exigées demandée commerce et intérieur. Lépine, 44, rue St-Honoré, 77 - Fontainebleau. Tél. 422-26-94.

HOTELS

PROVENCE, repos, calme, excursions, Hôtel Centre* et Parc*, Barjac (Gard). Pension de 20 à 25 F net. Piscine.

Nice, Hôtel* 29, r. Dijon. Centre. Calme. Pension 24 à 28 F net.

VILLEGIATURES

Corrèze, St-Pardoux-la-Croisille. Hôtel BEAUSITE. Envoi dépliant.

PENSIONS

OFFRES

Ménage avec enfants, région Briançon, cherche à garder enfants 4 à 10 ans. 350 F par mois. Ecrire n° 2 763, La Croix, 50, rue P.-Charron, Paris-8e.

MAISONS D'ENFANTS

« LES P'TITS OISEAUX »

BERCK-PLAGE

Ouvert toute l'année. Accueille vos enfants tous âges.

TOURISME

FATIMA 11 jrs tous les mois. Dpt Bordeaux, 475 F. « LES PELERINS », 47-Allemans.

LA SELECTION IMMOBILIÈRE

ACHATS

LAGRANGE

34, rue Pasquier, Paris. Touche chaque mois 10 000 acheteurs, indiq. ns sans engag. votre ppté, appt, terr. ou comm. Nous vs enverrons les acquéreurs.

VENTES

Vds ou loue VERCORS, alt. 900, Mais. 15 p., eau, élec. Bt état, conv. fam. nomb. pt hôtel collect. Ecr. n° 2 772, La Croix, 50, r. P.-Charron, Paris-8e.

LA SÉLECTION FONDS DE COMM.

ACHATS

LAGRANGE

34, rue Pasquier, Paris. Touche chaque mois 10 000 acheteurs, indiq. ns sans engag. votre ppté, appt, terr. ou comm. Nous vs enverrons les acquéreurs.

ORGANISMES DE MARIAGES

CATHOLIQUES, écrivez au Centre des Alliances (Service LF), 5, rue Guy, Quimper 29. Documentation de 24 pages c. 3 timbres. 150 MARIAGES PAR MOIS.

ALLIANCE CHRETIENNE PSYCHOLOGIE, 10, av. Joinville, Nogent Marne-94. Dijon a. 3 t. Discr. absolue.

CONSULTATIONS

Nos lecteurs peuvent nous demander des renseignements sur des questions d'ordre juridique en rapport avec notre rubrique « Connaissez vos droits ». Il leur sera répondu avec un certain délai, par lettre ou dans le journal. Ils voudront bien accompagner chaque question de la somme de 4 F en TIMBRES-POSTE, et de leur nom et adresse écrits très lisiblement si possible en lettres majuscules.

Adresser les demandes à
M. René VALEREY,
Service « Consultations »,
22, cours Albert-Ier,
Paris-8e.

EST-IL justifié de bâtir des logements et des usines là où le besoin s'en fait sentir et de la façon la moins coûteuse possible ?

Ou bien plutôt la façon dont est conduite l'urbanisation ne contribue-t-elle pas, pour une part importante, à fixer le cadre de vie, à modeler le visage de la région et, par conséquent, à lui conférer un plus ou moins grand pouvoir attractif ?

Quand on sait que la population urbaine de la Bretagne doit augmenter entre 1968 et 1985 de 400 000 habitants au moins, et encore de 600 000 entre 1985 et la fin du siècle, on se rend compte que le problème posé est celui de la **construction en une trentaine d'années d'un volume bâti équivalent à celui de l'ensemble des quinze agglomérations les plus importantes de la région.**

Les choix qui seront faits en ce domaine, de même d'ailleurs que l'absence de tout choix, peuvent donc avoir d'importantes conséquences sur l'avenir de la région.

Tel a été le point de départ des réflexions et propositions ici présentées.

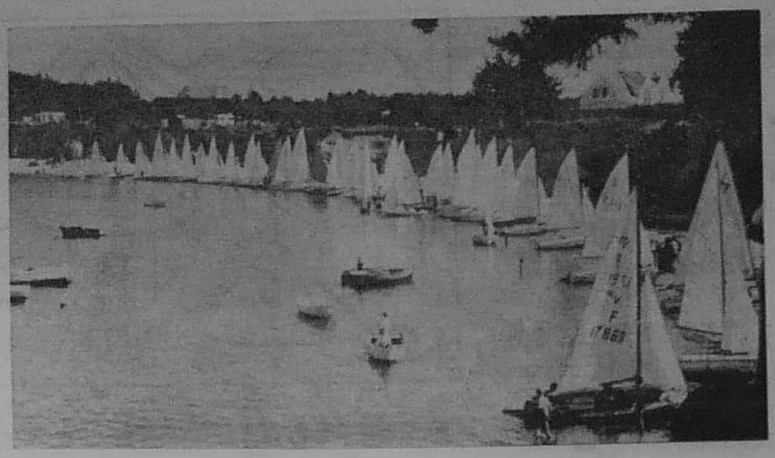

Le parking nautique à portée du lieu de travail.

En trente ans il faudra rebâtir l'équivalent des 15 agglomérations les plus importantes de Bretagne

DE QUELLE FAÇON ?

Les chances de la Bretagne

Il est devenu banal de remarquer que la plupart des facteurs traditionnels de localisation des industries et des hommes commencent à s'estomper. Qu'il s'agisse de la richesse des ressources du sous-sol (régions minières) ou de la proximité du pouvoir central (capitale), les progrès des transports et du téléphone sont venus assouplir les contraintes, et ont rendu une certaine autonomie au développement urbain.

Dès lors, puisque les activités nouvelles peuvent s'établir à peu près n'importe où, pourvu que les avantages des effets d'agglomération leur soient assurés, le problème pour une région est à la fois de leur assurer ces avantages et si possible de mettre en lumière quelques raisons spéciales de bénéficier d'une préférence de leur part.

L'originalité de la Bretagne tenait d'abord au cadre « typiquement » breton de ses villes, de ses ports et de ses villages, au charme ou à la grandeur de ses paysages de la côte ou de l'intérieur.

Or, qu'observe-t-on ?

Dans les villes, des opérations de rénovation urbaine viennent dresser dans les centres anciens de grands immeubles modernes. Il en résulte un accroissement du trafic dans le centre, et la congestion de l'heure de pointe.

On aurait pu croire qu'en Bretagne, région de vents violents, terre d'élection des maisons individuelles, on pourrait éviter l'apparition de ce phénomène disgracieux qui caractérise la banlieue parisienne : les grands ensembles. Il n'en est rien.

Sur les côtes, les villas de vacances viennent s'installer le long des routes de bord de mer et remplacer dunes et falaises par un ruban de construction souvent « inesthétiques », toujours voyantes et de style disparate.

Cette uniformisation du mode d'urbanisation sur les modèles parisiens semble tenir en grande partie aux contrôles et règlements multiples aux créateurs du cadre de vie (architectes, urbanistes) qui interdisent pratiquement tout effort de conception originale adapté aux caractères de la région.

A cette transformation du cadre correspond une évolution parallèle du *mode de vie.*

La majorité des actifs qui travaillent dans une ville bretonne supportent quotidiennement quatre trajets domicile-travail qui sont de plus en plus pénibles. Les habitants des nouveaux quartiers périphériques se sentent éloignés du centre, sans que leurs enfants bénéficient pour autant d'un jardin, tandis que la circulation et le bruit enlèvent peu à peu leur agrément aux quartiers anciens eux-mêmes.

Cette évolution explique la faveur croissante que connaissent les pavillons qui se groupent soit dans des lotissements aux portes des villes, comme à Lanester près de Lorient, soit autour de villages anciens relativement proches de la ville (exemple de Rennes).

Ainsi s'expliquent également le développement de la pratique du week-end, et la multiplication des résidences secondaires que se font construire les familles aisées des villes, même lorsque leur résidence principale est proche de la côte (exemple de Quimper). Est-il raisonnable, sous prétexte d'une économie apparemment plus efficace à court terme pour les entreprises, de conduite les ménages au double domicile et les collectivités au double investissement ? La rentabilité de l'entreprise ne tardera pas à en pâtir à cause des salaires élevés exigés par ses cadres et de l'alourdissement de l'impôt.

Quelques principes d'urbanisation pour la Bretagne

Le futur mode d'urbanisation de la Bretagne doit tirer profit :

— De la présence de la mer ;

— De l'existence d'un réseau urbain encore relativement équilibré ;

— Des possibilités offertes par l'élévation du niveau de vie.

L'examen de ces différents facteurs nous conduit à proposer les principes suivants :

— L'augmentation de la capacité d'accueil des villes bretonnes se ferait en grande partie par création de villes nouvelles de 10 000 habitants environ (taille suffisante pour justifier la présence d'un établissement d'enseignement proposant tous les choix possibles aux enfants jusqu'à l'âge de quinze ans). Certaines de ces villes pourraient s'organiser autour des villages actuels.

— Les villes nouvelles seraient implantées auprès de centres anciens, le long des rias ou des baies, de façon à profiter de la présence de la mer et constituer des agglomérations de taille suffisante sans avoir à bouleverser l'harmonie des villes actuelles. Les agglomérations de 50 000 à 200 000 habitants pourront offrir, d'ici quinze à vingt ans tous les services individuels (jusqu'au premier cycle de l'enseignement supérieur) et un marché du travail suffisant. Les sites susceptibles d'être utilisés en Bretagne sont très nombreux. Ceux qui présentent un noyau urbain suffisant sont répartis d'une façon très harmonieuse et distants de 50 à 70 km, ce sont :

— Dinan, Dinard, Saint-Malo ;
— Saint-Brieuc ;
— Lannion ;
— Morlaix ;
— Brest ;
— Quimper ;
— Lorient ;
— Vannes.

Mais les sites de la vallée du Trieux, de Douarnenez, Concarneau, Auray, la basse vallée de la Vilaine... pourraient être également exploités.

En Bretagne centrale, un développement urbain d'un type voisin pourrait être envisagé dans le triangle Mur-de-Bretagne, Pontivy, Loudéac.

Sans entrer dans le détail des schémas urbains possibles qui devront être adaptés à chaque site, nous présentons un schéma de principe de ce que pourraient être les agglomérations et les villes nouvelles proposées.

Quelques règles communes à respecter

1. Les voies routières rapides reliant les agglomérations ne devront pas séparer les zones urbanisées de la mer (comme ce qui est prévu à Morlaix !) et ne devront pas desservir directement l'habitat individuel.

2. La route principale de desserte des villes nouvelles supportant les trafics quotidiens domicile-travail et les reliant au centre principal de l'agglomération ne devrait pas passer le long de la mer.

3. Les zones susceptibles de recevoir des activités utilisant le trafic maritime, à plus ou moins long terme devraient être mises en réserve foncière.

4. L'implantation des zones d'activités terrestres pour lesquelles le choix est beaucoup plus libre devrait tendre à minimiser les trajets domicile-travail.

Les principaux avantages

Le mode de vie susceptible d'être adopté dans ce cadre urbain pourrait être caractérisé par :

— Un rythme de travail hebdomadaire de 5 fois 7 à 7 h 30, ou 6 fois 6 heures permettant la journée continue dans un horaire quotidien de 8 à 16 heures ou de 8 à 14 heures respectivement (dans la mesure où l'on admet que la durée du travail pourrait être réduite en 1985 à 35 heures environ par semaine).

— Un trajet quotidien, domicile-travail, de l'ordre de 20 minutes.

— Un habitat unique et individualisé, jamais distant de plus de 1 à 2 kilomètres de la mer et de la campagne.

— La fin des transhumances hebdomadaires et de la prolifération induite de résidences secondaires qui sur une longue période risque de doubler les investissements aussi bien individuels que collectifs.

Enfin les modalités d'urbanisation proposées pourraient avoir des *avantages techniques importants.*

— L'alimentation en énergie pourrait se faire en grande partie par mer.

— L'évacuation des déchets urbains pourrait se faire par mer à condition de prendre les précautions nécessaires pour éviter la pollution.

— Toutes les agglomérations seraient desservies par terre (route et rail), par air (avec des aéroports susceptibles de desservir deux agglomérations), par mer (avec la possibilité d'utiliser les nouveaux moyens de transport sur coussin d'air) ce qui leur donne éventuellement une fragilité beaucoup moins dangereuse que les grandes agglomérations aux cataclysmes naturels ou sociaux.

— Les possibilités de préfabrication de l'habitat et de « livraison » par mer permettraient d'abaisser sensiblement les coûts, chaque ville présentant une certaine homogénéité esthétique.

— Tous les habitants de la Bretagne se trouveraient à moins de 30 kilomètres d'un centre important et animé.

SCHÉMA DE PRINCIPE D'URBANISATION

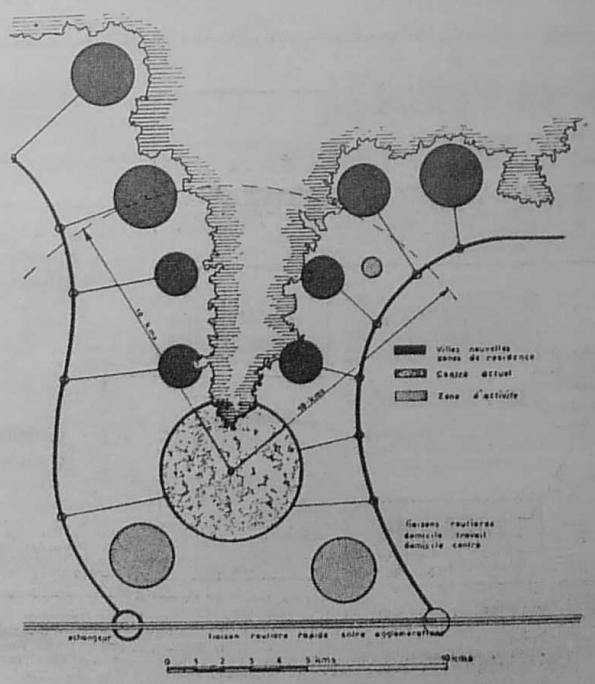

La réforme régionale permettra peut-être...

Les modalités d'ubanisation proposées sont-elles utopiques ? Nous ne le pensons pas, dans la mesure où la réforme régionale et la restructuration, qui pourrait suivre, des collectivités locales permettront de :

— Se libérer des contraintes qui ont abouti à la situation actuelle.

— Mettre au point une politique foncière conforme à l'intérêt collectif.

Les modalités d'urbanisation de la Bretagne esquissées ci-dessus peuvent constituer l'une des meilleures chances de la région. Leur application dépendra essentiellement de la volonté et des moyens des collectivités locales et régionales.

■■■■■■■■■■■■■■■

Ce texte a été rédigé avec la participation de : **MM. LE BOURVA, HORPS, LAURENT, B. BOCLE, ERGAN.**

Il s'inspire des articles de MM. Le Bourva et Laurent, publiés dans la plaquette annuelle de la JEB, « Economie et culture », dont Bretagne-Dimanche a rendu compte (numéro du 22 septembre 1968).